

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 UNIVERSITE DE YAOUNDE I

 ECOLE NORMALE SUPERIEURE

 DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Works – Fatherland

 THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

 HIGHER TEACHER'S TRAINING
 COLLEGE

 DEPARTMENT OF HISTORY

LA RECONSTRUCTION DU CANTON LOGNANGA DANS LE LITTORAL CAMEROUNAIS (1963- 2015)

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de
 l'Enseignement Secondaire général 2^{ème} grade (DIPES II)

Présente par :

Giverain Laurence KUENBOU

Licencié en Histoire

Membres du Jury

Président: Jeannot. MVE BELINGA (C.C)

Rapporteur: René NGEK MONTEH (C.C)

Examineur: Christophe SIGNIE (C.C)

Année académique : 2018-2019

A MON FRERE ET AMI
GUY HENRY KEMENANG KANA

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont d'abord à tous les enseignants du département d'histoire de l'ENS (Ecole Normale Supérieure) de Yaoundé. Un merci spécial et une profonde gratitude à notre encadreur le Dr René NGEK MONTHE pour sa tolérance, sa patience, le temps et l'énergie déployés pour nous.

Nous disons également merci au Pr Eugene Eloundou, pour son sens de la rigueur, le Pr Michael Ndobegang pour sa rigueur son intégrité, le Pr Tanga Onana ; pour ses conseils et le Pr Mengue pour sa disponibilité. Nous disons merci au Pr Souley Mane, au Dr Mve Belinga, au Dr Nopoudem, au Dr Ngek, au Dr Ada Djabou, au Dr Jabirou, au Dr Ngapgue, au Dr Lynda Yang; pour leur disponibilité. Nos remerciements vont également à l'endroit :

Du sous-préfet de Yingui, Charles Aurélien EYOBO MBONJO qui nous a ouvert la porte de la sous-préfecture de Yingui pour la collecte des informations ;

De Jean Raymond DISSAKE, qui nous a été d'une aide précieuse à travers l'ouverture des archives du CONADEL pour cette recherche ;

Tous nos informateurs dont l'aide a été précieuse lors de la réalisation de ce travail, car c'est grâce à eux que nous avons pu obtenir les informations nécessaires;

De mes parents Thomas KUENBOU et DJIOKENG Micheline qui m'épaulent au quotidien dans toutes mes initiatives, à travers leurs multiples conseils;

De mes frères et sœurs Ghislain Hilaire KUENBOU, Gervais TEKOBO, Gérardin KUENBOU, Jacques KUENBOU, Joachim KUENBOU, Joël MAFO KUENBOU, Josiane Laure KUENBOU et Jodelle KUENBOU et mon fils Nathan Landry KUENBOU NDE qui ne cessent de m'apporter leur soutien dans mes travaux, et avec qui nous partageons de nombreux moments de détente;

- De mon frère et ami Guy Henry KEMENANG KANA qui est à mon écoute en toute circonstance, et qui m'a été d'un grand secours pour l'impression de ce travail ;

De ma fiancée Brigitte NKOSGO, qui est mon horloge pour me rappeler qu'il est temps de se mettre au travail ;

De mon collègue, frère et ami Simon Lumière TJECK MALA qui a été mon guide sur le terrain pour la recherche ;

De Martin YOUTOU, qui nous a accueilli chez lui à Yingui pour notre recherche ;

De tous mes camarades avec qui nous avons passé d'intenses moments de bonheur et de solidarité durant ces deux années de formation.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iv
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	v
LISTES DES ILLUSTRATIONS.....	vi
RESUME.....	vii
ABSTRACT.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : LE CANTON LOGNANGA SUR LE PLAN GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.....	24
I - LE CANTON LOGNANGA : UNE BOURGADE AUX CONFINES DE L'ARRONDISSEMENT DE YINGUI	24
II - LE CANTON LOGNANGA : ELEMENTS DU MILIEUPHYSIQUE.....	27
III - HISTORIQUE ET PEUPLEMENT DU CANTON LOGNANGA.....	33
CHAPITRE II : LE MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA ET SON DEGUERPISSEMENT.....	39
I - LES ORIGINES DU MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA.....	40
II - LA LUTTE CONTRE LA MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA ET LE DEGUERPISSEMENT DES POPULATIONS	
III- LES CONSEQUENCES DU MAQUIS POUR LE CANTON LOGNANGA.....	59
CHAPITRE III : LE CANTON LOGNANGA FACE A LA RECONSTITUTION	66
I - LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR LA RECONSTITUTION DU CANTON.....	67
II - ACTIONS ENTREPRISES PAR LES ELITES ET AUTRES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT.....	78
III - LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES AUTORITES TRADITIONNELLES.....	88
CHAPITRE IV : LES FREINS A LA RECONSTITUTION DU CANTON LOGNANGA.....	93
I - LES FREINS D'ORDRE INFRASTRUCTURELS.....	94
II - LES FREINS D'ORDRE IDEOLOGIQUES ET POLITIQUES.....	98
III - LES FREINS D'ORDRE HUMAINS.....	103
CONCLUSION GENERALE.....	108
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	113
ANNEXES.....	118
TABLE DES MATIERES.....	155

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AJEUND:	Association des Jeunes Lognanga de Douala
ALNK:	Armée Nationale de Libération du Kamerun
BUCREP:	Bureau Central des Recensements et des études de population
CCCL:	Conseil des Chefs du Canton Lognanga
CNO:	Comité National d'Organisation
CODAL:	Comité de développement autocentré de Lognanga
CONADEL:	Comité National de Développement du Canton Lognanga
COSAVRYN:	Commission de Suivi de l'Affectation et de la Valorisation des Ressources Naturelles des Arrondissements de Yingui et de Ndikiniméki.
DIPES II:	Diplôme de professeur de l'Enseignement Général, 2ème Grade
IFA:	Inspection Fédérale d'Administration
JEUNAL :	Association des jeunes de Lognanga
MINFOF :	Ministère de la forêt et de la faune
PNE :	Parc National d'Ebo
PRCL :	Plan de Reconstruction du canton Lognanga
UPC :	Union des Populations du Cameroun
WWF :	World Wide found
ZOPAC:	Zone de Pacification

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

- 1 : La végétation dans le canton Lognanga.....P 31
- 2 : Maison à la zone de regroupement Lognanga à Yingui..... P57
- 3 : La tombe du chef de canton Lognanga, Youtou Martin à Yingui.....P60
- 4 : Pont sur le cours d'eau Elonnolonno.....P74
- 5 : Bâtiments de l'école publique de Makaï.....P77
- 6 : Panneau photovoltaïque offert par Millol Bedel.....P79
- 7 : Résidence du chef de canton Lognanga à Lognanga.....P89
- 8 : Résidence du chef de village Ndikdoun à Lognanga..... P90

B- LISTE DES TABLEAUX

- 1 : L'organisation territoriale du canton Lognanga..... P27
- 2 : Les chantiers routiers pour le désenclavement de Lognanga..... P73

C- CARTE

- 1 : Localisation de l'arrondissement de Yingui dans le Cameroun.....P26

D- GRAPHIQUE

- 1 : Evolution de la population du canton Lognanga de 1938 à 2015.....P 37

RESUME

La période d'après indépendance est marquée au Cameroun par la guerre du maquis, qui oppose les nationalistes de l'UPC au gouvernement du nouvel Etat indépendant. Pour mettre fin à cette crise, certains villages seront déguerpis et ne seront pas reconstitués par la suite, d'où le choix que nous avons porté sur le thème « la problématique de la reconstitution des villages déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis au Cameroun : Cas du canton Lognanga, département du Nkam, région du littoral, de 1963 à 2015 ». La question principale que nous nous sommes posés est celle est de savoir, quelles sont les actions menées et les pesanteurs pour la reconstitution des villages du Canton Lognanga déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis au Cameroun, de 1963 jusqu'en 2015 ? Pour répondre à cette question, nous avons pu relever d'une part que les populations du canton Lognanga ont été déguerpies, d'une part par un acte administratif déclarant ce canton Zone interdite, et d'autre part suite à la pression des maquisards qui commettaient des exactions. Tout compte fait, après la fin du maquis au début des années 1970, des efforts ont été réalisés dans le sens de la reconstitution de Lognanga par les pouvoirs publics, les élites du canton, et les autorités traditionnelles. Ces efforts n'ont cependant pas connu un grand retentissement pour cette reconstitution, à cause des freins qui sont d'ordre infrastructurels, humains, idéologiques et politiques. Pour faire face à ses freins et rendre la reconstitution un peu plus rapide, des solutions peuvent être envisagées, notamment, l'accélération du processus de décentralisation, la construction des voies de communication, la signature des accords de partenariats avec les partenaires au développement.

ABSTRACT

The period after independence is marked in Cameroon by the maquis, which opposes the nationalists of the UPC to the government of the new independent state of Cameroon. To put an end to this crisis, some villages will be evacuated and will not be reconstituted, hence the choice we have focused on the theme “The problem of the reconstitution of villages cleared in the context of fight against the maquis: Case of canton Lognanga, Nkam department, Littoral region 1963-2015”. The main question that we ask ourselves is: what are the actions taken and the brakes for the reconstitution of the villages of the canton Lognanga cleared in the context of the fight against the maquis in Cameroon from 1963 to 2015? To answer this question, we were able to note that the populations were removed by the public authorities and the maquisards who committed abuses. Therefore, after the end of the maquis in the early 1970s, efforts were made in the direction of the reconstitution of Lognanga by the public authorities, the elites of the canton, and the traditional authorities. However, these efforts have not had a great impact on the reconstitution because of the infrastructural, human, ideological and political obstacles. To cope with these obstacles and to make the reconstitution a little faster, solutions can be envisaged, in particular, the acceleration of the decentralization process, the construction of roads, the signing of partnerships with development partners.

INTRODUCTION GENERALE

A- Présentation du sujet

Au lendemain des indépendances au Cameroun en 1960, la lutte que les nationalistes camerounais avaient engagée à travers le maquis contre l'autorité coloniale, contrairement à ce qui devrait être, ne s'est pas arrêtée. C'est ce que soutient Richard Joseph lorsqu'il dit dans l'introduction de son ouvrage ;

L'accession rapide à l'indépendance à la fin de cette décennie ne freina pas de façon décisive les évolutions en cours. Et même dans certains pays comme l'ancien Congo belge, la décolonisation institutionnelle marqua le début d'une période encore plus fiévreuse de changement et de conflit¹.

Cette lutte nationaliste au Cameroun a continué, mais sera cette fois destinée à faire tomber le régime d'Ahmadou Ahidjo qui dirige le Cameroun, car il était taxé de néocolonial, ou alors d'un prolongement tacite de la colonisation. C'est ainsi que la lutte nationaliste qu'on a appelé le "maquis", loin de connaître une phase de ralentissement ou son terme, a pris un nouveau souffle et a constitué de ce fait une entorse au régime en place. Dans ce cadre, le nouvel Etat du Cameroun pour faire face à cette crise endogène, mobilisera son armée nouvellement créée et mettra en place de nombreuses stratégies en vue d'éradiquer complètement ce courant contestataire.

Les stratégies mises en œuvre concerneront principalement l'ouest et le littoral du Cameroun considérés comme étant les bastions de la lutte révolutionnaire. Au rang de ces stratégies, Thomas Delthombe, Manuel Domergue et Jacob Tatsitsa dans leur ouvrage *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*², relèvent la création des zones de regroupement et des zones de pacification. Ceci entraînera donc la destruction

¹J. Richard, *le mouvement nationaliste au Cameroun*, Cameroun, Editions Karthala, 1986, p.21.

²T. Delthombe et al, *KAMERUN ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, Editions la découverte, 2011, pp. 264-297.

des villages et de nombreux déguerpissements dans ces parties du pays, notamment dans la Sanaga maritime et le Nkam où le canton Lognanga en a particulièrement souffert. Ces populations déguerpies à ce moment se sont enfuies et réfugiées pour certains dans les camps de regroupement, et d'autres un peu partout ailleurs, notamment dans le Moungo, dans le Wouri, dans le sud-ouest et disséminés à l'ouest du pays.

Après la fin de la lutte contre le maquis et le retour au calme, ces populations longtemps détachées de leurs terres et devenues quasiment acculturées du fait de leur éparpillement, éprouvent toujours une réelle réticence à retourner dans leurs villages d'origine qui sont pour la plupart vides d'hommes.

C'est dans ce cadre d'un difficile repeuplement et d'une nécessaire reconstitution de ces villages pour la survie des peuples, et la sauvegarde des cultures patrimoniales, que nous nous sommes proposés de travailler sur le thème « La problématique de la reconstitution des villages déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis au Cameroun : cas du canton Lognanga, département du Nkam (1963 à 2015) ».

B- Les raisons du choix du thème

Notre choix pour ce thème n'a pas été le fruit du hasard, il a été motivé par un nombre important de raisons, dont deux principales. La première est d'ordre scientifique, et la seconde d'ordre personnelle.

Sur le plan scientifique, on note un nombre peu élevé de travaux concernant les conséquences actuelles de la lutte post indépendance contre le maquis dans de nombreux villages, notamment le canton Lognanga. En effet, l'essentiel des travaux existants s'appesantissent sur les conséquences directes de la guerre du maquis, mais ne font pas assez cas, des conséquences à long terme. Par exemple l'effet psychologique de cette guerre et la reconstitution des villages après la guerre et la disparition de nombreuses cultures. La production de ce mémoire est également un impératif pour mettre un terme à la cinquième

année d'études à l'école normale supérieure (ENS) de Yaoundé, afin d'obtenir le diplôme de DIPES II donnant droit à l'intégration dans la fonction publique et à l'enseignement dans les lycées et collèges.

Sur le plan personnel, ce choix nous a été motivé d'abord par notre volonté d'étudier l'histoire politique de notre pays et ensuite par le fait qu'un de nos proches, est aujourd'hui l'un des chefs du canton Lognanga, et éprouve un mal immense à faire retourner au village ses populations qui se trouvent disséminées un peu partout dans le pays. Face à cette crise du retour au village natal, il est donc question de s'interroger sur ce qui a été fait et même ce qui devrait davantage être fait par l'élite locale, les autorités traditionnelles, et l'Etat qui malgré tout en est à l'origine.

C- Le cadre spatio- temporel

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est indispensable pour nous de présenter l'espace ou le cadre dans lequel est basé notre étude sur le plan géographique, ainsi que le temps où la durée qui a été prise en compte pour ce travail, et que nous mettrons en évidence à travers la justification des bornes chronologiques.

Concernant le cadre ou l'espace dans lequel s'est déroulée notre étude, il s'agit du Canton Lognanga. C'est un groupement de 12 chefferies traditionnelles de 3^{ème} degré, avec à leurs têtes un chef supérieur de 2^{ème} degré qui est le principal interlocuteur pour le canton. Le canton Lognanga est en effet situé dans la région du littoral au Cameroun, plus précisément dans le département du Nkam, l'un des quatre départements de cette région. Ce département est quant à lui subdivisé en quatre arrondissements, Yabassi, Nord Makombé, Nkondjok et Yingui, dans lequel se trouve le Canton Lognanga qui fait l'objet de la présente étude. Notre choix s'est porté sur cette partie du pays, parce qu'elle n'a pas été l'objet de nombreux travaux jusqu'aujourd'hui.

Pour ce qui est du cadre temporel, notre étude se situe entre deux bornes chronologiques, que sont notamment l'année 1963 et l'année 2015. Chacune de

ces bornes chronologiques, représente une forte portée sur le plan de l'histoire. Le choix de l'année 1963 n'a pas été délibéré, elle a été choisie pour une raison principale.

C'est en effet au cours de cette année 1963, que le préfet du Nkam Koungou Edima Ferdinand sort un arrêté³ (voir annexe 2), demandant à toutes les populations du canton Lognanga (considéré à cette période comme un bastion du maquis), de quitter leurs villages pour venir s'installer dans des zones de regroupement autour du chef-lieu de l'arrondissement qui était alors Yingui. Tous ceux qui seraient trouvés dans les villages devaient être considérés comme des maquisards et devaient par conséquent être tués. C'est ainsi que sous la panique, les populations du canton en 1963, se sont enfuis et se sont disséminés dans plusieurs autres départements du pays.

L'année 2015 quant à elle, représente l'année au cours de laquelle, sous l'impulsion du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MINATD), les chefs des douze villages du canton Lognanga sont installés et reçoivent pour mission principale, d'œuvrer pour le retour au village natal des enfants disséminés dans le pays. Tâche à laquelle depuis lors ils œuvrent, et cela marque une nouvelle ère pour les villages du canton, dont plusieurs sont restés longtemps vides d'hommes.

D- Cadre conceptuel

A l'instar de toutes les sciences, l'histoire conçoit et utilise des termes et expressions pour désigner et signifier des réalités singulières. D'où la nécessité de bien circonscrire les termes et les expressions dont il importe de cerner le sens exact. Emile Durkheim dit à ce propos « il faut définir les choses dont on traite afin que l'on sache bien de quoi il est question, et de rechercher les débats sous jacents »⁴. Nous allons mettre l'accent sur les mots et expressions,

³ Arrêté préfectoral N° 135/DNK du 31 juillet 1963, signé par Koungou Edima Ferdinand

⁴Emile Durkheim, *Eléments d'une théorie sociale*, Paris, Editions de minuit, 1975, p 13.

reconstitution, Déguerpissement, Maquis, Nationaliste, Canton Lognanga et Conflit.

La reconstitution : ce mot est présent dans plusieurs champs de connaissance, ce qui le rend difficilement cernable.

Selon le dictionnaire universel, la reconstitution est le fait de redonner à une chose dont il ne reste que des éléments épars ou fragmentaires, sa forme primitive. Il s'agit en effet de rétablir un phénomène ou un environnement donné dans sa forme, son état originel, ou restituer dans sa vérité quelque chose qui a disparu et dont il n'existe que des éléments ou des témoignages.

Sur le plan historique, la reconstitution est une pratique qui consiste à recréer certains aspects d'un évènement passé, d'une période historique, ou d'un mode de vie précis, en s'appuyant sur des éléments reproduisant celui de la période concernée (vêtements, mobilier, armement etc...). Cette activité peut ressembler par exemple à la reconstitution d'une célèbre bataille ou bien de la vie quotidienne d'une époque passée⁵.

Dans le cadre de notre travail nous définirons la reconstitution comme étant l'ensemble d'actions entreprises par les différents acteurs que sont les pouvoirs publics, les autorités traditionnelles, et les élites dans le but d'assurer d'une part, la reconstruction matérielle des villages du canton Lognanga qui ont été détruits pendant la période du maquis et d'autre part de réinstaller les peuples qui avaient été déguerpis et qui se trouvent aujourd'hui un peu partout dans le pays.

Le déguerpissement. Ce mot est polysémique, et pour le cadre de ce travail le sens doit en être clarifié.

D'après le dictionnaire universel par déguerpissement, on entend une injonction légale de quitter les lieux, ou encore se sauver, partir précipitamment. Il s'agit ici du fait de quitter un lieu donné, soit parce qu'on en a été obligé par des moyens de droits, soit sous la pression d'une force exogène dont on veut

⁵http://fr.m.wikipedia.org/wiki/reconstitution_historique, consultée le 05 septembre 2018

s'en préserver. En terme simple il s'agit de quitter un lieu pour un autre sous la pression d'une force extérieure.

Sur le plan juridique, le code civil définit le déguerpissement comme étant soit le fait de quitter un lieu, soit comme le droit du débiteur de se soustraire aux poursuites de ses créanciers en leur abandonnant la chose grevée de gage ou d'hypothèque. C'est donc le fait d'abandonner un objet ou tout autre bien mis en gage dans le cadre d'une affaire, lorsqu'on n'arrive pas à rembourser à son créancier l'objet de la créance.

Dans notre travail, nous définissons le terme déguerpissement comme le fait pour les populations du canton Lognanga d'avoir quitté leurs terres pour se réfugier un peu partout dans le pays. Nous prenons en compte ici les deux aspects du déguerpissement qui sont le déguerpissement sous la pression d'une injonction légale, et le déguerpissement sous la pression des exactions menées par les soldats de l'UPC pendant la guerre.

Le maquis. Terme d'essence végétale, le maquis est rentré dans le domaine de l'histoire pour refléter une réalité bien différente.

Selon le dictionnaire universel, le terme maquis désigne une formation végétale dense des régions méditerranéennes, caractérisée par des plantes adaptées à la sécheresse. Et dont l'une des particularités est d'être difficilement pénétrable. C'est une végétation qui se trouve très souvent dans des zones montagneuses, ce qui fait qu'en dehors d'être difficilement pénétrable, elle est difficilement accessible.

Selon T. Deltombe et al⁶ le maquis est une guerre dont « le principe demeure d'utiliser les camouflages naturels d'un terrain familier pour échapper aux bataillons adverses ». Pour Céline Guilloux⁷, au fil des années et des moments de contestations des pouvoirs, le maquis est devenu le lieu de refuge impénétrable pour ceux qui veulent se soustraire aux règles et lois établies. Pour

⁶ Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*

⁷C. Guilloux . « écrire l'histoire des maquis et des luttes clandestines au Cameroun », Intel 'Actuel, Revue de Lettres et de sciences humaines-université de Dschang, publié le mercredi 24 janvier 2018.

ces historiens c'est une végétation difficilement accessible dans laquelle les résistants se réfugient pour faire face à l'armée régulière. Ce nom fait également référence à une expression d'origine corse « Prendre le maquis », (Piglià a machja) signifiant se réfugier dans la forêt pour se soustraire aux autorités ou à une vendetta.

Dans cette étude, le maquis devra être entendu comme la lutte révolutionnaire que les nationalistes camerounais ont menée pour revendiquer l'indépendance dans un premier temps, et plus tard lutter contre le néocolonialisme après l'indépendance du Cameroun. C'est une lutte qui s'est caractérisée par une certaine asymétrie dans sa pratique. Avec d'un côté les forces coloniales puis les forces républicaines, et d'un autre côté les forces révolutionnaires qui se sont réfugiés dans la forêt, et c'est de là qu'elles menaient des actions dans le but de terroriser la population ou d'attaquer les forces républicaines.

Les nationalistes. Pour le dictionnaire universel, un nationaliste est une personne qui éprouve un attachement exclusif pour la nation dont il fait partie et à tout ce qui lui est propre. C'est donc une personne qui aime sa nation et qui est prête à la défendre envers et contre tout. Ici, au-delà de l'aspect politique, c'est l'amour de la nation, c'est l'attachement et la défense des intérêts.

Sur le plan scientifique, le dictionnaire universel définit également un nationaliste comme un individu attaché à une doctrine politique qui prône la primauté de la puissance nationale sur toute autre considération de rapports internationaux. C'est en outre une personne militant dans un mouvement de libération nationale, ou qui est favorable à la constitution de sa communauté en tant que nation. C'est un adepte partisan du nationalisme, militant d'un parti nationaliste.

Pour notre travail, nous comprendrons comme nationalistes, les hommes et femmes qui ont risqué de leur vie ou sont morts pour revendiquer l'indépendance du pays, ou qui ont lutté contre le retour des colons après

l'indépendance, qu'ils soient intégrés ou non dans le mouvement nationaliste camerounais qu'était l'UPC. Il est particulièrement question de ceux-ci parce que ce sont eux qui sont traqués par l'administration du nouvel Etat indépendant, acquise à la cause néocoloniale.

La guerre. Ce terme généralement utilisé dans le cadre des conflits, mérite de voir son sens être précisé dans le cadre de ce travail, au vue des différentes conceptions dont elle est objet.

Selon le dictionnaire Larousse en ligne, la guerre est la lutte entre Etats. Ce qui entraîne l'application de règles particulières dans l'ensemble des rapports mutuels entre Etats ; elle commence par une déclaration de guerre ou un ultimatum et se termine par un armistice et, en principe, un traité de paix, qui mets fin à l'état de guerre⁸. D'après cette définition, on ne peut parler de guerre, s'il ne s'agit pas de deux Etats clairement identifiés, d'un début officiel de la guerre marqué par un ultimatum ou une déclaration de guerre, et une fin de la guerre marquée par un traité de paix.

Pour Gaston Bouthoul, la guerre est une forme de violence qui a pour caractéristique essentielle d'être méthodique et organisée quant aux groupes qui la font, et aux manières dont ils la mènent. En outre, elle est limitée dans le temps et dans l'espace et soumises à des règles juridiques particulières, extrêmement variables suivant les lieux et les époques. Sa dernière caractéristique est d'être sanglante, car lorsqu'elle ne comporte pas de destruction de vies humaines, elle n'est qu'un conflit ou un échange de menaces⁹.

Pour Morton Robert King, la guerre est un conflit opposant au moins deux groupes sociaux organisés. Elle se traduit aussi par des combats armés plus ou moins dévastateurs et implique directement ou indirectement des tiers. Elle qualifie donc tous les conflits ayant pour principales caractéristiques, la stratégie

⁸www.Larousse.fr/dictionnaires/guerre/38516, site consulté le 15 septembre 2018

⁹Gaston Bouthoul, Que sais-je ? N°557

ou la mort de certains de ses participants (soldats, membres des mouvements de libération nationale, résistants, francs-tireurs, etc.), et de tiers (civils, employés et membres des associations d'aide humanitaire.¹⁰

Dans le cadre de notre recherche, nous définirons la guerre comme une confrontation armée opposant au moins deux groupes sociaux distincts ayant chacun une stratégie bien organisée, qui se traduit par des combats armés plus ou moins dévastateurs, et dont l'une des principales caractéristiques est d'être sanglante. La guerre est donc dans notre cas cet affrontement qui a opposé les forces coloniales avant l'indépendance et les forces républicaines après l'indépendance aux forces révolutionnaires de l'union des populations du Cameroun (UPC).

E- La problématique

Après une véritable lutte armée et de nombreuses pertes en vies humaines, dans plusieurs villages pendant la période de la lutte contre le maquis, de nombreux villages se sont trouvés vides d'hommes et même entièrement détruits à la fin des années 1960s. Les populations ainsi déguerpis, sous le traumatisme des violences vécues, des dégâts matériels subis et de la perte des repères, se sont installés dans d'autres parties du territoire où nombreux parmi eux résident jusqu'aujourd'hui et sont très réticents à un éventuel retour au village natal. C'est donc fort de ce constat que nous nous sommes proposés d'analyser la problématique de la reconstitution des villages déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis. En d'autres termes : Quelles sont les actions menées et les pesanteurs pour la reconstitution des villages du Canton Lognanga déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis au Cameroun, de 1963 jusqu'en 2015 ? Cette question donne lieu à des interrogations secondaires, notamment : Quel est le processus ayant conduit au déguerpissement ou à l'exode massif des populations du canton Lognanga pendant la guerre du

¹⁰Morton Robert King, cité par Catherine et al dans *Rébellion, Révolution du Zaïre*, Editions l'Harmattan, Paris 1965, p. 150.

maquis ? Quels sont les efforts consentis par les différents acteurs (Etat, Elite, autorités traditionnelles) pour une reconstitution réelle du Canton Lognanga de 1963 à 2015 ? Quelles sont les pesanteurs qui freinent le retour des populations du canton Lognanga à leur terre natale ? Ce sont ces questions qui constitueront la trame de fond de notre étude.

F- Intérêt du sujet

Notre étude s'inscrit dans un cadre social, politique, et culturel assez particulier, et revêt un intérêt à divers degrés :

Sur le plan politique, notre étude s'inscrit comme un outil d'aide à la décision en termes de gestion des crises actuelles. Nous pensons que grâce à cette étude, l'administration camerounaise pourrait anticiper les conséquences lointaines des crises, et éviter qu'on ne se retrouve avec des villages entièrement rasés. Cette étude est également une interpellation pour une meilleure gestion des crises comme la secte islamiste Boko Haram à l'Extrême Nord du pays, et également la crise dans les régions anglophones du Cameroun dont le déroulement est similaire à la crise post coloniale ayant entraîné le dépeuplement de nombreux villages.

Sur le plan socio-démographique, notre étude devra permettre de trouver des pistes de solutions pouvant conduire au rétablissement des villages entièrement détruits par la lutte contre le maquis et éventuellement ceux victimes d'autres crises endogènes. Elle intervient à un moment où, il devient impératif de repeupler les villages du canton Lognanga, dont la culture est en perte de vitesse et complètement phagocytée par celle des terres d'accueil des personnes déplacées.

Sur le plan scientifique, notre étude apportera une contribution importante dans les travaux de recherche sur les villages Banen, notamment ceux du canton Lognanga dont jusqu'aujourd'hui les écrits sont quasiment inexistantes. C'est

également une contribution à la recherche sur la gestion des conséquences de la crise post coloniale au Cameroun.

G- Revue de la littérature

La question de la lutte contre le maquis et les déguerpissements, représente un sujet qui a préoccupé un nombre relativement important d'auteurs et de chercheurs. Parmi ceux-ci, nous avons parcouru des travaux qui nous ont édifiés.

T. Deltombe et al écrivent en 2011, un ouvrage intitulé: *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*¹¹. Dans cet ouvrage, il aborde la lutte contre le maquis sous tous ses aspects, et les moyens et subterfuges mis en avant par les colons pour traquer les nationalistes camerounais. Il explique clairement les déguerpissements des villages soupçonnés d'être des bastions du nationalisme camerounais, ce qui va en droite ligne avec notre thème dont l'un des aspects centraux est le maquis. Cet ouvrage aurait pu être complet pour notre étude, mais il ne fait pas cas de l'exemple des villages du Nkam notamment le canton Lognanga dans l'arrondissement de Yingui. Il ne pose pas non plus le problème de reconstitution après les déguerpissements.

Un autre historien, en la personne de Stéphane Prévitali, s'est illustré à travers certains de ses écrits dans le domaine de la lutte nationaliste au Cameroun, notamment à travers son Ouvrage *Je me souviens de Ruben*¹². Dans cet ouvrage il retrace la vie et le parcours du leader nationaliste l'un des principaux cadres de l'UPC en la personne de Ruben Um Nyobe, à travers les actions qu'il a menées. Son ouvrage est important dans le cadre de ce travail de recherche, en ce sens qu'il permet à travers l'histoire de ce leader nationaliste, de comprendre le contexte de naissance de l'UPC et le cheminement du Cameroun vers l'affrontement armé pendant la lutte anti coloniale. Cet ouvrage

¹¹ Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*

¹²S. Prévitali, *Je me souviens de Ruben*, Editions Karthala, Paris, 1999.

certes riche, présente pour notre travail un certain nombre de limites, notamment le fait qu'il n'aborde pas en termes d'espace géographique le canton Lognanga, et se limite à l'oppression coloniale. Il n'aborde pas non plus, la phase du conflit dont la répression a été faite le pouvoir camerounais après les indépendances et taxé par les nationalistes de néocolonial.

En outre, R. Joseph. Dans son ouvrage intitulé *le mouvement nationaliste au Cameroun*¹³, retrace les principaux moyens utilisés par les nationalistes pour leur lutte, de la constitution des partis politiques jusqu'à la lutte révolutionnaire. Son livre nous permettra ainsi de comprendre les raisons d'être du maquis et ceux qui en étaient les principaux acteurs. Le lien entre cet ouvrage et notre travail est qu'il nous permet de comprendre les circonstances ayant conduit à la guerre du maquis abordé dans notre thème. Seulement, il est insuffisant du fait qu'il ne mets pas l'accent sur le déroulement de la guerre du maquis sur lequel nous travaillons.

Jean Chatain, Augusta Epanya et Albert Moutoudou, ont mis un accent à travers l'ouvrage qu'ils ont cosignés, et intitulé *Kamerun, l'indépendance piégée*,¹⁴ comment est ce que la France a accordé au Cameroun un semblant d'indépendance et est resté dans le pays à travers son armée et certain de ses nombreux cadres pour maintenir la main mise sur le pays. Il montre comment par son armée, la France a contribué à mettre un terme à la lutte contre le pouvoir camerounais post indépendance. Dans le cadre de notre travail, cet ouvrage nous donne des idées sur les forces et les moyens mis en œuvre après l'indépendance pour mettre fin à la guerre du maquis et pour garder la main mise française. Par rapport à notre travail, nous pouvons relever un certain nombre de limites, à l'instar du fait qu'il ne montre pas clairement le rôle des acteurs camerounais dans la lutte contre le néocolonialisme et ne montre pas ce

¹³ Joseph. R, *le mouvement nationaliste au Cameroun*

¹⁴J. Chatain et al, *Kamerun, l'indépendance piégée*, Paris, Editions L'Harmattan, 2011.

que le gouvernement camerounais a fait pour essayer de gérer les zones détruites par le maquis.

Dans sa littérature, l'écrivain Mongo Béti¹⁵ notamment à travers son ouvrage *Main basse sur le Cameroun*, présente les principaux acteurs du mouvement nationaliste au Cameroun avant et après les indépendances. Il montre également au travers de son ouvrage les mécanismes mis en place pour réduire à néant toute tentative de déstabilisation du pouvoir en place par les acteurs de la lutte anti colonialiste et contre le néocolonialisme. Ainsi on peut voir comment les meurtres des acteurs comme Um Nyobe, Félix Roland Moumié et Monseigneur Ndongmo ont été savamment orchestrés. Pour notre recherche ce travail a le mérite de mettre en évidence les moyens qui ont été utilisés par le pouvoir en place afin de mettre fin au maquis. Il aurait pu être complet et notre travail n'aurait plus de raison d'être. Seulement, il ne met pas en évidence l'aspect de la reconstitution après le maquis, et ne fait pas référence des acteurs de cette guerre pour le canton Lognanga, et encore moins du déroulement de cette guerre dans le canton Lognanga.

Toujours concernant le maquis, M. Kanguelieu Tchouake, a produit un ouvrage dénommé, *la rébellion armée à l'ouest Cameroun (1955-1971)*¹⁶ dans lequel il présente le déroulement de la lutte armée à l'ouest du Cameroun pendant le maquis. Il décrit d'une part les exactions commises par les maquisards, et d'autre part, les stratégies et les stratagèmes mis en œuvre par le gouvernement d'Ahmadou Ahidjo pour détruire toute rébellion. Cet ouvrage a un lien particulier avec notre travail, du moment où il décrit le déroulement de la guerre du maquis. Mais ce qui différencie son travail du nôtre, est dans un premier temps qu'il a travaillé sur l'ouest du Cameroun alors que nous travaillons sur le canton Lognanga dans le département du Nkam. En second lieu, son travail se limite à la guerre du maquis et ses conséquences, tandis que

¹⁵ Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun*, Paris, Editions La Découverte, 2003.

¹⁶ M. Kanguelieu Tchouake, *la rébellion armée à l'ouest Cameroun (1955-1971)*, Yaoundé, Imprimerie Saint Siro, 2006.

le notre va un peu plus loin avec la problématique de la reconstitution du canton après la guerre.

Nous avons en outre de la gestion du Cameroun colonial, qui est mise en avant par D. Abwa dans son ouvrage *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun*¹⁷. Il présente les administrateurs français qui ont administré le Cameroun de la période de mandat à la période de tutelle jusqu'à l'indépendance, et le rôle de chacun de ces acteurs dans la vie politique du Cameroun. Pour notre travail de recherche, cet ouvrage nous a permis d'identifier les principaux acteurs français qui ont mis en place les bases de la lutte contre les nationalistes camerounais, notamment les différentes stratégies utilisées pour mettre un terme aux actions menées par l'UPC et les tentatives visant à faire disparaître ce parti nationaliste. Cet ouvrage ne peut pas suffire à lui seul pour nous permettre de mener à bien ce travail, car il présente quelques limites. Il se limite à la période d'avant l'indépendance, alors que l'essentiel de notre travail porte sur la période post indépendance au Cameroun.

Parlant du nationalisme camerounais, nous avons un autre ouvrage de D. Abwa intitulé, *Cameroun, histoire d'un nationalisme (1884-1961)*¹⁸. Cet ouvrage retrace l'évolution du mouvement nationaliste au Cameroun. Le lien qui existe entre ce livre et notre travail est qu'il nous permet de remonter aux origines de la guerre du nationalisme camerounais que l'on a appelé la guerre du maquis. Ce travail aurait pu constituer l'essentiel de notre travail, seulement il ne met pas un accent particulier sur le cas du canton Lognanga, et n'étudie pas l'aspect de la reconstitution des terres après la guerre, ce qui est en fait le point essentiel de la présente étude.

Concernant toujours la lutte nationaliste au Cameroun, Abel Eyinga, écrit l'ouvrage intitulé *L'UPC, une révolution manquée ?*¹⁹ Dans lequel il présente

¹⁷ D. Abwa, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY, et PUCAC, 2000, deuxième édition.

¹⁸ D. Abwa, *Cameroun, histoire d'un nationalisme (1884-1961)*, Yaoundé, éditions Clé, 2010.

¹⁹ A. Eyinga, *L'UPC, une révolution manquée ?*, Paris, Editions Chaka, 1991.

l'UPC dans sa naissance et ses objectifs. Il montre comment l'UPC s'est battu contre le régime colonial et celui qu'il a taxé de néocolonial. Cet ouvrage nous a permis dans notre travail de comprendre comment s'est passée la transition d'une UPC non violente dans sa revendication idéologique, à une nouvelle UPC, cette fois violente dans ses revendications. Violence matérialisée par l'entrée dans le maquis des upécistes et la création des branches armées de l'UPC. La principale limite de cet ouvrage par rapport à cette recherche est le fait qu'elle ne porte pas vraiment sur le canton Lognanga qui fait l'objet de notre étude, et ne parle pas non plus de l'aspect reconstitution.

Restant sur le thème du maquis au Cameroun, nous avons l'ouvrage d'Achille Mbembe intitulé, *la naissance du maquis dans le sud Cameroun (1920-1960)*²⁰, dans lequel il revient de manière générale aux origines globales du maquis au Cameroun. Cet ouvrage nous permet d'analyser en profondeur les enjeux ayant entraîné l'avènement de cette crise et quels en sont les principaux acteurs. Pour ce travail, ce livre nous édifie sur le maquis, mais ne nous satisfait pas totalement du fait qu'il ne s'attarde pas sur le cas du département du Nkam, encore moins sur le Canton Lognanga dont ce travail fait l'objet.

Dans le cadre de cette revue de la littérature, nous avons également Noumbissie Tchouake M. qui a écrit un ouvrage intitulé *Bamileke ! La naissance du maquis dans l'ouest Cameroun*²¹, dans lequel il présente les conditions ayant présidé à la naissance du maquis, en l'occurrence à l'ouest du Cameroun. Son travail nous éclairera sur cet aspect, mais le notre se distingue par le fait qu'au-delà des fondements du maquis, nous travaillerons sur la guerre a proprement parlé, et la reconstruction après.

En ce qui concerne le canton Lognanga, nous avons l'ouvrage général du Révérend père E. Mveng, intitulé *Histoire du Cameroun*²², dans lequel il fait

²⁰A.Mbembe, *la naissance du maquis dans le sud Cameroun (1920-1960)* Paris, Karthala, 1996.

²¹M.Noumbissie Tchouake, *Bamileké! La naissance du maquis dans l'ouest Cameroun*, Yaoundé, édition Ifrikiya, 2015.

²²E. Mveng (R.P.), *Histoire du Cameroun*, tome I, Yaoundé, CEPER, 1984.

ressortir les origines migratoires du peuple Banen, qui se trouvent aujourd'hui dans le canton Lognanga. Cet ouvrage sera nécessaire pour notre étude, car elle permet de retracer l'histoire du peuple dont nous étudions l'espace. Mais la limite que nous avons en rapport entre ce livre et la totalité de notre étude, est que cet ouvrage n'insiste pas sur l'impact du maquis dans les migrations de ces populations.

Il existe également des mémoires, qui ont abordé au moins un aspect de cette étude.

Dans son mémoire sur le thème "la vie quotidienne dans la région de Ngambé pendant le maquis (1955-1971)", Ngo Biboum Régine²³ présente les conditions sociales et psychologiques dans lesquelles les populations dans les zones en proie au maquis étaient soumises. Son travail nous permettra de déterminer le contexte ayant présidé à la fuite de certaines populations qui, ne pouvant plus supporter se sont déplacés de gré mais parfois de force. C'est de cette fuite des populations que les villages se sont progressivement vidés. Notre travail est différent de celui-ci en ce sens que, le nôtre va au-delà de la période même de la guerre pour envisager la reconstitution après la guerre.

Bang Mbang Kingue²⁴ dans son mémoire de maîtrise portant sur le maquis dans le Nkam, présente le déroulement du maquis dans cette partie du territoire camerounais, les principaux acteurs, et les moyens mis en place par le gouvernement camerounais pour mettre fin aux hostilités des forces de l'armée révolutionnaire. Ce travail est similaire au notre sur plusieurs points, notamment le cadre général de l'étude qui est le département du Nkam, une partie de l'espace temporel étudié, notamment de 1963 à 1975 et pour finir le même objet d'étude qui est le maquis. Mais notre travail se distingue de celui-ci sur divers aspects. D'abord, le cadre de notre étude est plus restreint et se limite au canton

²³R. L. Ngo Biboum, "la vie quotidienne dans la région de Ngambé pendant le maquis (1955-1971)", Mémoire de DIPES II en histoire, ENS de Yaoundé, 2003

²⁴Bang Mbang Kingue J., « le maquis dans le Nkam : 1956-1973 », mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Lognanga, ce qui est par conséquent plus profond et plus précis, ensuite ce mémoire contrairement au notre ne met pas un point d'honneur sur la reconstitution après la guerre du maquis, et enfin ce mémoire se distingue du notre par les bornes temporelles, car il se limite à l'année 1973 alors que notre travail va jusqu'en 2015.

Le mémoire d'Ongbanack Embom. C. ²⁵ sur le thème "Evolution des unités administratives du pays Banen (1911-1966)", présente l'évolution administrative du territoire où l'on trouve le peuple Banen, et c'est là que se situe le canton Lognanga qui va faire l'objet de notre étude. C'est donc à partir de ce mémoire que nous déterminerons les frontières qui limitent le canton au début de notre étude en 1963. Notre travail se distingue de celui-ci par le fait qu'il va au-delà des simples limites du territoire pour toucher un événement marquant de la vie de ce peuple, qui est le maquis.

Ces différents travaux vont constituer un socle sur lequel nous allons nous appuyer afin de réaliser notre travail de recherche.

H- Sources et méthodologie

La réalisation de ce travail a nécessité la collecte et le traitement d'un nombre important d'informations. Notre travail est fondé pour ce qui est de la collecte des informations sur deux principaux aspects, que sont : la recherche documentaire et l'enquête sur le terrain. Quant au traitement ou l'analyse de ces informations, nous avons utilisé la méthode chronologique et la méthode thématique.

Concernant la recherche documentaire, nous avons travaillé sur deux axes principaux : la recherche dans les centres de documentation et la recherche dans les centres d'archives privés et publics.

Pour ce qui est de la recherche dans les centres de documentation, nous avons consulté les ouvrages au niveau de la bibliothèque centrale de l'université

²⁵C.Ongbanack Embom, "Evolution des unités administratives du pays Banen (1911-1966)", Mémoire de Maitrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

de Yaoundé I, de la bibliothèque du Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI). Nous nous sommes également appuyés sur notre bibliothèque personnelle qui dispose de quelques ouvrages relatifs au domaine de notre recherche. Par ailleurs, pour la consultation des mémoires et thèses, nous nous sommes rendus dans des bibliothèques spécialisées telles que la bibliothèque de la faculté des arts lettres et sciences humaines (FALSH) de l'université de Yaoundé I pour les mémoires et thèses soutenues dans cette institution, et à la bibliothèque de l'école normale supérieure de Yaoundé, pour consulter les mémoires de DIPES II en histoire. Les multiples données qui y ont été recueillies nous ont permis de réaliser la présentation physique et humaine du Canton Lognanga, mais aussi la gestion de la guerre du maquis dans cet espace.

Concernant les dépôts d'archives, nous avons principalement mis l'accent sur les archives de la préfecture du département du Nkam et celles de la sous-préfecture de l'arrondissement de Yingui dans lesquelles se trouve le canton Lognanga. Ces quelques archives nous ont permis d'avoir certains des actes qui déterminent les grands moments ayant marqué l'évolution du Canton Lognanga de 1963 à 2015. Des actes allant soit dans le sens du déguerpissement ou encore ceux allant dans le sens de la reconstitution.

Parlant de l'enquête de terrain, nous sommes allés dans le canton Lognanga pour observer les restes encore visibles laissés pendant la guerre du maquis, et également voir ce qui est fait dans cet espace en termes de réalisations. Pour ce qui est des sources orales, nous avons effectué une descente sur le terrain, non seulement au niveau du Canton Lognanga pour rencontrer les personnes qui s'y trouvent actuellement, mais nous sommes aussi allés à la rencontre des personnes originaires de ce village mais qui jusqu'aujourd'hui restent installés ailleurs. Ceci dans le but de savoir quelles sont les raisons de leur réticence pour un retour au village natal, et d'éventuelles perspectives pour un changement

d'opinion de leur part. Nous avons en outre rencontré des pouvoirs publics pour savoir ce qui est fait, ou ce qui est envisagé pour la reconstitution des villages déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis, le cas échéant, celui du canton Lognanga. Pour ces sources orales obtenues grâce à notre enquête sur le terrain, nous avons essentiellement utilisé un guide d'entretien semi-directif, qui nous a permis d'échanger de façon assez profonde avec chacun des acteurs que nous avons énuméré plus haut. Nous leur posions des questions, leur laissions parler et nous ne les relançons que pour les recadrer ou pour avoir un complément d'informations.

Concernant l'analyse des informations, nous avons utilisé la méthode chronologique pour retracer le processus de déguerpissement des populations du canton Lognanga pendant la période du maquis, et la même méthode a été utilisée pour présenter les actions menées dans le cadre de la reconstitution du canton après la période du maquis. Nous avons utilisé par ailleurs, la méthode thématique pour présenter les pesanteurs ou les obstacles qui freinent la reconstitution du canton, ainsi que d'éventuelles pistes de solution pour une reconstitution efficace de ce territoire.

I- Difficultés rencontrées

Au cours de notre travail nous avons fait face à de nombreuses difficultés, mais les plus marquantes sont liées à la destruction de nombreuses archives concernant le canton Lognanga, la réticence de certains acteurs à donner des informations, le problème lié à la langue d'échanges et les voies de communication.

Concernant le problème lié aux archives pour le canton Lognanga, les archives datant d'avant l'année 2000 sont inexistantes. La faute nous a dit l'agent que nous y avons rencontré, à une forte tornade qui avait arraché le toit de la sous-préfecture de Yingui et endommagé la quasi-totalité des documents inexistantes. Nous n'y avons trouvé en effet que des archives allant de l'année

2000 jusqu'à nos jours. Pour les archives antérieures à l'année 2000, nous avons dû faire recours aux archives privées de certains acteurs.

Pour ce qui est de la réticence des acteurs à donner des informations, les acteurs encore vivants de la période du maquis peinent encore à en parler pour certains à cause du choc psychologique qu'ils ont vécu, et pour d'autres la réticence à en parler est liée au rôle qu'ils ont joué dans ces événements. Certains qui maîtrisent l'histoire préfèrent en parler sans se présenter pour éviter les représailles venant des familles de certaines personnes ayant commis des exactions pendant cette guerre. Certains parmi eux qui donnaient des informations se montraient partisans, et pas toujours objectives. Pour contourner cette entrave nous avons usé sous le conseil d'un des fils du canton, des briques de vins qui ont été offerts à ces témoins retissant, pour les mettre en confiance et ils ont fini par se confier. Pour faire face à la subjectivité de certains témoignages nous avons dû confronter de plusieurs sources orales au sujet des mêmes questions.

Parlant des difficultés liées aux voies d'accès au canton Lognanga, nous avons fait face à des routes qui sont non bitumées et quasiment impraticables durant la saison de pluie, qui correspond également à la période au cours de laquelle notre enquête sur le terrain a été menée. En effet, les routes qui mènent à Lognanga, sont encore toutes en terre, et pour la plupart mal entretenues. Pour y aller, le seul moyen de transport en commun et celui d'ailleurs que nous avons emprunté est un car Hiace, inconfortable et en état de délabrement avancé. Nous nous sommes équipés de bottes et de vêtement appropriés pour effectuer ce voyage, car au niveau des bourbiers il fallait sortir du véhicule et le pousser afin qu'il puisse avancer.

Pour finir avec le problème lié à la langue des échanges, il faut noter que bon nombre des sources que nous avons rencontrés, notamment celles ayant vécu la période du maquis, ne s'exprimaient ni en français, ni en anglais qui sont pourtant nos langues de travail. Ces sources s'exprimaient soit en langue Banen,

soit en langue Bassa. Même certaines personnes capables de s'exprimer de façon approximative en langue française ne le faisaient pas. Pour faire face à cette difficulté, nous avons été obligés de faire recours à un étudiant originaire du village Lognanga au nom de Martin Youtou, qui était connu et aimé par les parents du village, et celui-ci nous a servi d'interprète.

J- Plan du travail

Notre étude est structurée avec une introduction générale qui présente de façon globale le travail, ensuite nous avons quatre chapitres, qui nous permettent à terme de répondre à notre problématique, et une conclusion.

Le premier chapitre intitulé « Le Canton Lognanga: Sur le plan géographique et historique », dans lequel, nous allons situer géographiquement le canton dans un premier temps, ensuite nous y allons présenter ses différents aspects sur le plan géographique et pour finir nous allons présenter de façon générale son évolution historique.

Le deuxième chapitre intitulé « Le maquis dans le canton Lognanga et son déguerpissement » qui met pour sa part l'accent dans un premier temps sur la naissance du maquis et l'entrée du canton Lognanga dans cette guerre, dans un deuxième temps sur les conditions ayant entraîné le départ des populations du Canton Lognanga et le déroulement de la guerre dans le canton, et dans un troisième temps, nous insistons sur les conséquences de la guerre du maquis dans le canton Lognanga.

Le troisième chapitre est dénommé « Le canton Lognanga face à la reconstitution ». Ce chapitre est destiné à montrer ce qui est fait tant par les pouvoirs publics que par les populations elles-mêmes dans le but de permettre une reconstitution rapide du canton Lognanga..

Le quatrième et dernier chapitre de notre travail est intitulé « Les freins à la reconstitution du canton Lognanga ». Dans ce chapitre, nous allons ressortir les freins à la reconstitution de Lognanga sur divers plans, notamment les freins

d'ordre infrastructurels, les freins d'ordre idéologiques et politiques, et enfin les freins d'ordre humains.

Notre travail va s'achever avec une conclusion générale, dans laquelle nous allons faire un bref résumé de notre travail avant de faire des suggestions pour une reconstitution plus rapide du canton Lognanga.

CHAPITRE I

LE CANTON LOGNANGA SUR LE PLAN GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Le canton Lognanga est une petite bourgade située aux confins du département du Nkam et dans l'arrondissement de Yingui. Ce canton qui porte administrativement le nom de « Lognanga » est appelé par les autochtones Banen « Ndiknanga ». La différence entre ses termes peut s'expliquer par ces propos du chercheur sur la culture Banen, au nom de Tomo Jean Claude, lorsqu'il dit :

Le canton Lognanga étant limitrophe à la zone bassa, l'administration l'a assimilé à un village bassa et a utilisé le préfixe « Log » pour le baptiser, ce qui signifie en langue bassa « descendants de », pour indiquer que ce peuple a pour ancêtre le nommé Nanga. Seulement la population qui s'y trouve étant plutôt Banen, n'accepte pas ce préfixe « Log » et utilise plutôt « Indik » qui signifie également « descendants de », mais en langue Tunen, la langue des Banen.¹

Lognanga pour l'administration, Ndiknanga pour les Banen, ces deux termes ne sont pas contradictoires, ils font référence au même espace géographique, ou à la même réalité. Ce canton présente sur le plan physique, un milieu assez particulier, et sur le plan humain un peuple quasiment homogène. Ce chapitre sera le lieu pour nous, d'abord de localiser sur le plan géographique le canton Lognanga, ensuite de présenter le peuple qui occupe cet espace, et enfin de mettre un accent sur des éléments importants du milieu physique qu'on y trouve.

I- LE CANTON LOGNANGA : UNE BOURGADE AUX CONFINS DE L'ARRONDISSEMENT DE YINGUI

L'étude du canton Lognanga nécessite au préalable de le localiser à travers sa position géographique. Par la suite, nous nous attarderons à présenter son organisation ou sa structure sur le plan administratif ainsi que son mode de fonctionnement.

¹Entretien réalisé avec Tomo Jean Claude, 43 ans, chercheur sur le peuple et la culture Banen, réalisé le 10 août 2018 à Douala PK12.

1- La situation géographique du canton Lognanga

Le canton Lognanga est un village camerounais, qui se situe dans le département du Nkam, région du littoral. Cette région est constituée de quatre départements qui sont notamment, le département du Wouri, le département du Moungo, le département de la Sanaga maritime et le département du Nkam. Le département du Nkam qui a pour chef-lieu Yabassi, est quant à lui subdivisé en quatre arrondissements, à savoir l'arrondissement de Yabassi, l'arrondissement de Nkondjock, l'arrondissement de Nord Makombe et l'arrondissement de Yingui. C'est dans l'arrondissement de Yingui que figure le canton Lognanga sur lequel ce travail est basé. Cet arrondissement est situé entre 4° 4' et 4° 9' de latitude nord et entre 10° 08' et 10° 55' de longitude Est. Il est situé à environ 215 km de la ville de Douala et est en effet constitué de cinq cantons. Le canton de Yingui, le canton Ndem, le canton Ndiktouna, le canton Ndikbiakat et le canton Lognanga qui occupe la plus petite superficie avec 65 km²²

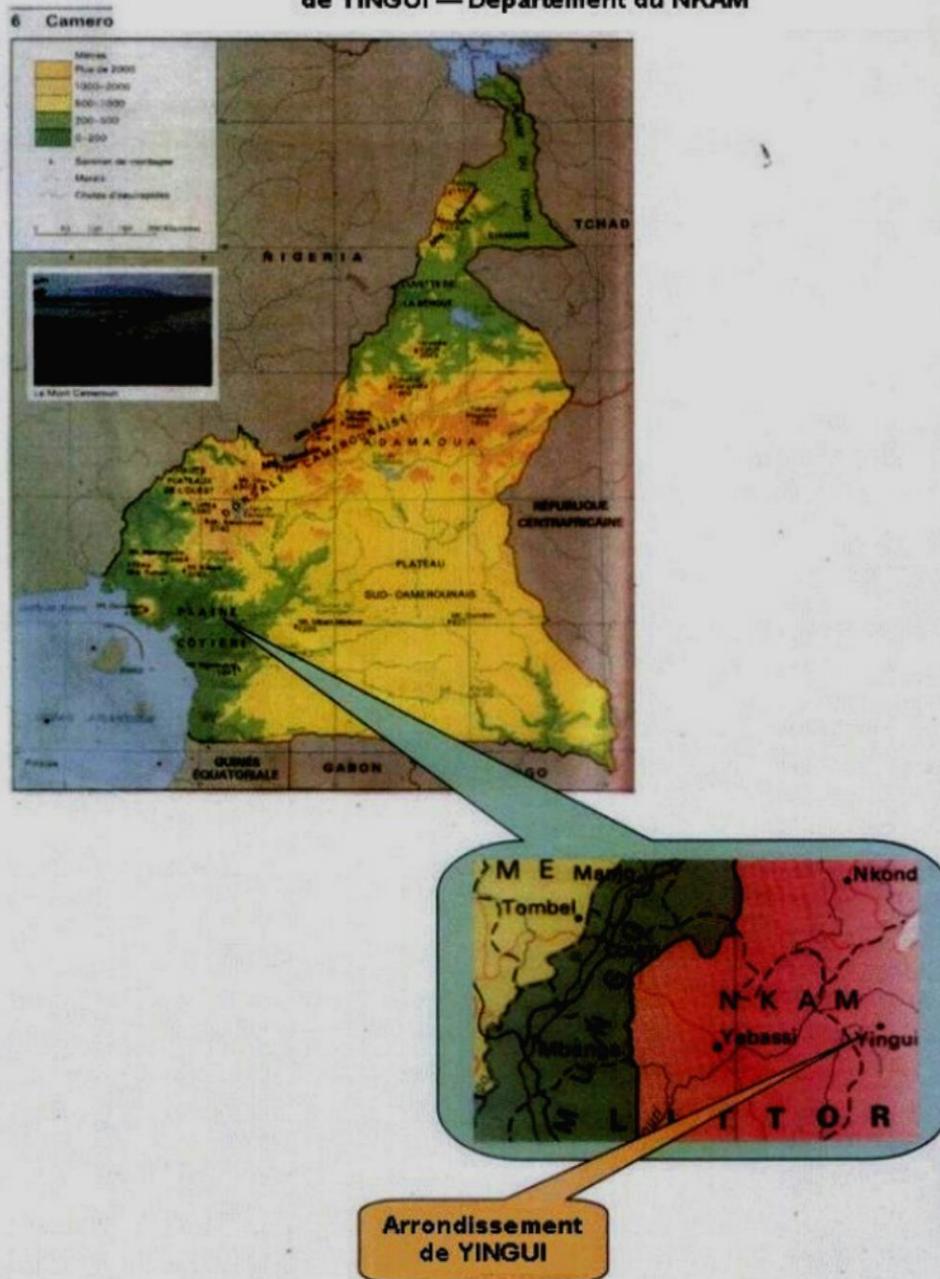
Au sein de l'arrondissement de Yingui se situe aux extrémités, le canton Lognanga. Il présente une particularité par rapport aux autres cantons de l'arrondissement de Yingui, de par sa proximité d'avec le pays bassa. Ce canton est limité au nord par le canton Inoubou Sud (arrondissement de Ndikinimeki) peuplés de banen, à l'Ouest par le canton Ndikbiakat(arrondissement de Yingui), également peuplé de banen. Ses autres frontières, il la partage avec les bassas du département de la Sanaga Maritime. Il est notamment limité au Sud par le canton Logkat (arrondissement de Massok), à l'Est et au Nord-est par l'arrondissement de Ndom. Cette proximité du canton Lognanga avec le peuple bassa aura un impact significatif sur l'histoire de ce peuple au lendemain de la proclamation de l'indépendance du Cameroun.³ La localisation du canton Lognanga sur la carte du Cameroun est mise en évidence ici à travers notre carte 1

²Dictionnaire des villages du Nkam, Centre ORSTOM de Yaoundé, Septembre 1970, 40p.

³Plan communal de développement (PCD) de Yingui, réalisé par la Nouvelle dynamique de développement local (NODDEL) et le programme national de développement participatif (PNDP), Décembre 2011.

Carte 1 : Situation géographique de l'arrondissement de YINGUI

Carte spécifiant la situation géographique de l'arrondissement
de YINGUI — Département du NKAM



- Recherche bibliographique et montage cartographique par le
secrétariat exécutif de EG-YINGUI

- Source: Edition Mac MILLAN

2- L'organisation administrative du canton Lognanga.

L'organisation et le fonctionnement des chefferies traditionnelles au Cameroun sont définis par le décret⁴ du président de la république portant organisation des chefferies traditionnelles. Selon ce décret, les collectivités traditionnelles sont organisées en chefferies. Et on distingue à cet effet, les chefferies de 1^{er} degré dont le territoire de compétence recouvre au moins celui de deux chefferies de 2^{ème} degré, et les limites territoriales n'excèdent pas en principe celles d'un département. Les chefferies de 2^{ème} degré, dont le territoire de commandement englobe au moins deux chefferies de 3^{ème} degré, et les limites territoriales n'excèdent pas en principe celles d'un arrondissement. La chefferie de 3^{ème} degré qui correspond au village en milieu rural et au quartier en Zone urbaine.

Le canton Lognanga est une chefferie de second degré avec à sa tête le chef de 2^{ème} degré, Sa Majesté Jean Paul Singha. Ce chef de canton a sous son territoire de compétence, 12 chefferies de 3^{ème} degré qui correspondent aux 12 villages du canton⁵. Ces chefferies sont récapitulées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : L'organisation territoriale du canton Lognanga

CHEFFERIE DE 2^{ème} DEGRE : CANTON LOGNANGA		
NOM DU CHEF : S.M Jean Paul Singha		
N°	Chefferies de 3^{ème} degré	Nom du chef
1	Chefferie Ndikbassogog 2	S.M Jean Dissake
2	Chefferie Ndiklen	S.M Dieudonné Heli
3	Chefferie Ndiksen	SM Joseph Mintamack
4	Chefferie Ndikndack	S.M Christian Eyoup
5	Chefferie Ndikwob	S.M Moïse Batisseg
6	Chefferie Ndikbinde	S.M Toutou Ebenezer

⁴Décret N°77/245 du 154 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, modifié et complété par les décrets N° 82/241 du 24 juin 1982 et N° 2013/332 du 13 septembre 2013.

⁵Tomo Y'embom, " les Lognanga (Indiknana)", *les rencontres de Yingui*, N°001, Avril 2018, p6.

7	Chefferie Ndikbassogog 1	S.M Victor Yetina
8	Chefferie Ndikbilig 1	S.M Bernard Misselel
9	Chefferie Ndikbilig 2	S.M Simon Bihang
10	Chefferie Ndikbanamouan	S.M Paul Diboua
11	Chefferie Ndikdoun	S.M Mala Boniface
12	Chefferie Ndiktakambang	S.M Pierre Moulem Moukam

Source : les rencontres de Yingui, N°001, Avril 2018, p6

Ce tableau présente les chefs traditionnels de 3^{ème} degré qui ont été installés en 2014 par le sous-préfet de l'arrondissement de Yingui, dans le but de faire renaître ces 12 villages qui constituent le canton et qui avaient quasiment cessé d'exister.

Le chef du canton, chef de second degré, coordonne l'action des chefs des différents villages qui sont sous sa zone de compétence. Ils travaillent tous en synergie pour le développement socio-culturel de leurs villages respectifs, mais aussi et surtout de leur canton. Ses missions sont définies par décret présidentiel⁶. Selon ce décret, le chef de canton comme les autres chefs, est la courroie de transmission entre sa population et les autorités administratives, il est par conséquent un auxiliaire de l'administration et concoure au maintien de l'ordre dans son territoire de compétence, sous le contrôle des différentes autorités.

II- LE CANTON LOGNANGA : ELEMENTS DU MILIEU PHYSIQUE

Parlant des éléments du milieu physique, on fait référence au milieu dans lequel se trouve le canton, mais aussi aux conditions naturelles auxquelles ce milieu est exposé. Il s'agit donc des éléments comme le climat qu'on y retrouve, la nature du sol, la végétation, la faune, l'hydrographie, le relief.

⁶Décret N°77/245 du 154 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, modifié et complété par les décrets N° 82/241 du 24 juin 1982 et N° 2013/332 du 13 septembre 2013.

1- Climat, végétation et sol

Le climat, la végétation et le sol sont des éléments du milieu matériel qui présentent un lien entre eux du fait de leur interdépendance. La végétation dans un milieu, dépend essentiellement du climat. C'est pareil pour les sols dont la texture dépend généralement du climat dans lequel on se trouve.

1.1- Le climat du canton Lognanga

Le climat est défini comme l'ensemble des phénomènes météorologiques qui déterminent l'état moyen de l'atmosphère dans un lieu donné. C'est en terme simple l'état des indicateurs atmosphériques comme les précipitations, les températures, les vents, la pression atmosphérique d'une région. Le climat du canton Lognanga est influencé par plusieurs facteurs qui sont : la latitude ou encore sa position à proximité de l'équateur. Nous avons également la végétation dense qui influence la température, et l'altitude qui contribue au rafraîchissement du climat, car plus on s'élève en hauteur moins il fait chaud.

Dans le canton Lognanga on a un climat équatorial de type camerounien à nuance continentale. Il est caractérisé par l'existence de deux saisons. Une longue saison de pluie qui dure sensiblement 8 mois et au cours de laquelle la température entre 18°C et 28°C, et une courte saison sèche qui ne dure que quatre mois avec une température qui varie entre 22°C et 32°C. La pluviométrie y est suffisamment élevée avec en moyenne 2600 mm de pluies par an et cette terre est balayée par la mousson. Elle a une humidité relative de 55% en moyenne. Ce climat a une forte influence sur la végétation⁷.

⁷ « Météo et Climat à département du Nkam au Cameroun », http://planificateur.a-contresens.net/afrique/Cameroun/littoral/département_du_nkam/222416, consulté le 29 août 2018.

1.2- La végétation dans le canton Lognanga

La végétation peut être définie comme l'ensemble du couvert végétal qu'on retrouve dans une région donnée. C'est en terme simple l'ensemble des plantes qu'on retrouve dans un milieu.

Le canton Lognanga fait partie de la zone agro écologique sud forestière, qui couvre les régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud et du Sud-ouest et qui englobe toute la zone dite maritime et la zone équatoriale. Elle se caractérise par sa végétation dense, et c'est une zone de contact forêt-savane. On y trouve à l'Est une savane péri-forestière et à l'Ouest la forêt hydrophile qui couvre les $\frac{3}{4}$ de la surface. Elle se présente sous deux aspects qui sont : La forêt secondaire marquée par la présence de l'homme, et la forêt primaire caractérisée par des sous bois⁸.

Ce couvert végétal est une forêt dense constituée d'essences précieuses d'arbres, telles que : le Sappelli, le Sippo, le Doussié et l'Ebène, très prisés sur le marché. Il y existe une savane péri forestière qui s'amenuise davantage du fait de la création des plantations. Cette végétation dense est difficilement pénétrable pour les autochtones et plus encore pour des allogènes ou des étrangers. Cette végétation a été d'une influence majeure pour la lutte révolutionnaire dans cette partie du pays. Cette végétation est bien verte pendant les mois de saison pluvieuse, comme nous pouvons le remarquer au niveau de la photo 1, qui en montre un aspect.

⁸Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN sur la gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée forêt d'Ebo, alternative au projet du parc national.

Photo1 : La végétation dans le canton Lognanga

Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 12/08/2018

Cette photo prise en bordure de la route qui se situe entre la chefferie du canton Lognanga et le village Ndikdoun est une illustration de la végétation qu'on trouve en général dans le canton, une végétation qui allie forêt et savane.

1.3- Le sol dans le canton Lognanga

Le sol est la couche superficielle meuble, d'épaisseur variable résultant de l'altération des roches superficielles et de l'accumulation des déchets organiques. Le sol dans le canton Lognanga est constitué en général des sols ferrallitiques argileux. La couche humifère est très mince, profonde, rouge brun et très fertile. Les deux principaux groupes de sols qu'on y trouve sont : les sols ferrallitiques rouges et les sols ferrallitiques jaunes sur les plateaux résiduels en amont des versants⁹.

⁹Plan communal de développement (PCD) de Yingui, réalisé par la Nouvelle dynamique de développement local (NODDEL) et le programme national de développement participatif (PNDP), Décembre 2011.

2- Le relief, la faune et l'hydrographie

Le relief dans le canton est généralement accidenté, mais pour ce qui est de la faune elle est liée à la végétation du milieu, et quant à l'hydrographie elle connaît l'influence du climat plus précisément de la pluviométrie.

2.1- Le relief du canton Lognanga

Le relief est l'ensemble des dénivellations à la surface de l'écorce terrestre. Il est important de relever de prime abord que le canton Lognanga est situé dans la région du Littoral dominé par des plaines. Seulement, ce canton est marqué par des particularités sur le plan du relief, car il est dominé par des plateaux d'altitude variant entre 500 mètres et 1200 mètres. Il est donc une zone de transition entre les hauts plateaux de l'Ouest et le plateau Sud-camerounais. Il est caractérisé par des collines de grandes pentes, entaillées de vallées longilignes dans sa partie Nord, Ouest et Nord-est. Dans sa partie Sud, les collines se rapetissent au fur et à mesure qu'on se rapproche de la plaine côtière.

2.2- La faune du canton Lognanga

La faune est l'ensemble des espèces animales qu'on retrouve dans une région donnée. La faune dans cette partie du pays est abondante, ce qui est favorisé par la végétation dense qui constitue ce milieu. Cette faune correspond donc à celle des écosystèmes de forêt et de savane. Les espèces identifiées sont : les buffles, les biches, les antilopes, les gazelles, les singes, les chimpanzés, les gorilles, les lièvres, les porcs-épics, les pangolins. On rencontre également une importante faune aquatique dont les principales sont : les silures, les carpes, les tilapias, les capitaines¹⁰.

¹⁰Plan communal de développement (PCD) de Yingui, réalisé par la Nouvelle dynamique de développement local (NODDEL) et le programme national de développement participatif (PNDP), Décembre 2011.

2.3- L'hydrographie

L'hydrographie est l'ensemble des cours d'eaux qu'on retrouve dans une région donnée. L'hydrographie du canton Lognanga est relativement dense, ce qui peut se justifier par sa pluviométrie. Ce canton est ceinturé par deux grandes rivières qui se jettent dans le fleuve Sanaga. Ces rivières, par ailleurs riches en espèces aquatiques sont la rivière Nibouem et la rivière Mako. Ce sont ces rivières qui alimentent les populations du canton en eau pour les tâches ménagères¹¹.

III- HISTORIQUE ET PEUPEMENT DU CANTON LOGNANGA

Le peuplement du Canton Lognanga est l'un des plus anciens du Cameroun. Ce territoire est occupé par des peuples Banen, dont l'effectif a évolué depuis leur installation en dents de scie, au gré des événements qui ont marqué son histoire.

1- Historique du canton

Comme tous les territoires du Cameroun, le canton Lognanga connaît une histoire qui lui est propre. C'est une bourgade peuplée de Banen dont les origines remonteraient à la vallée du Noun, et dont la naissance est connue à travers une légende.

1.1- L'origine des Banen du Canton Lognanga

Le peuplement de l'actuel territoire des Banen est l'aboutissement de plusieurs mouvements migratoires que ce peuple a effectué pendant une longue période. Selon Engelbert Mveng¹² (R.P.), les Banen seraient l'un des peuples les plus anciens du Cameroun, qui se sont installés autour du 6^{ème} siècle. D'après lui, leur origine serait la vallée du Noun, et c'est par le phénomène de guerres tribales qu'ils se seraient retrouvés dans la pénélaine au nord du fleuve

¹¹Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN sur la gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée forêt d'Ebo, alternative au projet du parc national.

¹² Mveng (R.P.), *Histoire du Cameroun*, tome I, Yaoundé, CEPER, p64.

Sanaga dans la région actuelle des Yambassa avant de se disloquer en deux groupes. Le premier groupe est allé vers le nord et le nord-ouest chez les Ndiki, les Nitoukou et les Yingui. Le deuxième groupe, plus minoritaire a quant à lui traversé la Sanaga en direction du sud vers Mbalmayo et Ngomedzap. Ce deuxième groupe a connu de profondes mutations et a perdu sa langue. Les Banen qui se trouvent dans le Canton Lognanga sont donc ceux issus du premier groupe, plus précisément ceux qui se sont installés dans l'arrondissement de Yingui. Le peuple Banen est entré dans l'histoire du pays grâce à un de ses fils, le nommé Manimben Yi Tombi, dit « le lion noir Banen ». Il s'est illustré par sa résistance face à la pénétration allemande au Cameroun. Le nom « Lions Indomptables » donné à l'équipe nationale ferait référence à ce héros méconnu de la lutte contre la conquête coloniale au Cameroun.

1.2- La naissance du territoire de Lognanga « Ndiknanga »

L'histoire permettant de retracer la naissance du territoire de Lognanga (Ndiknanga) est connue à travers une légende qui est transmise de génération en génération. Il est certes vrai qu'on peut distinguer de légères variations d'un conteur à un autre, mais la version qui nous a été racontée par le patriarche Lognanga Yetina François est celle qui concilie les différentes versions. Il la présente en ces termes :

Le fondateur du territoire des Ndiknanga est un monsieur qui s'appelait Boumek, il avait une femme qui a donné naissance à trois enfants. Avant cela, sa femme était stérile, et ils ont fait plusieurs années sans enfants. Boumek, inquiet de cette situation, fit appel à ses frères pour poser son problème et leur demander de lui venir en aide. Il leur a fait à manger et leur a donné du vin de palme. Son premier frère qui a cassé la cola lui a dit, comme tu as eu un bon cœur, et tu as tenu à partagé avec nous, tu auras un premier enfant et il s'appellera Nanga (c'est-à-dire propre ou encore bon cœur), le deuxième frère a cassé la cola et a dit tu auras un deuxième enfant qui s'appellera Nisbeun (qui veut dire tu as supporté), et le troisième frère a cassé la cola et lui a dit tu auras un troisième enfant qui s'appellera Nissouck. La prophétie se réalisa et le premier enfant porta le titre de Nanga, le deuxième de Nisbeun et le troisième de Nissouck. Le premier fils se maria et les deux autres se détachèrent de leur papa pour venir s'installer avec leur grand frère qui a désormais une femme. Le deuxième lui aussi se maria. Les deux

frères désormais mariés firent un grand champ, et chacune des femmes avaient une parcelle. Dans la parcelle de l'épouse de Nanga, il y'avait un arbre qui faisait tomber des chenilles. L'épouse de Nisbeun ramena du champ un jour les chenilles, au grand étonnement de l'épouse de Nanga, qui lui demanda, comment as-tu pris des chenilles dans mon champ, elle répondit que les chenilles marchent et je les ai ramassé dans le mien. Il se déclencha une lutte entre elles, et le dernier né Nisbeun s'ajouta à la lutte pour s'opposer à la femme de Nanga. A son retour, Nanga s'arma d'une machette et chassa ses deux frères. Nisbeun est parti fondé sa famille du côté des Babimbi et Nissouck est allé du côté du Nord. Nanga est donc resté chez lui avec son épouse et a fondé la famille qu'on a appelé Ndiknanga, pour dire, les descendants de Nanga. Famille qui donne désormais son nom au canton.¹³

Le canton Lognanga est donc ici l'œuvre de l'ancêtre Boumek et de son fils Nanga, qui après avoir chassé ses deux frères de la terre familiale, a fondé dans ces terres une famille qui lui est propre qu'on a appelé en langue Banen Ndiknanga. « Ndik » qui signifie « descendants de », ce qui veut dire que le peuple vivant sur ce territoire est constitué des descendants de Nanga. Mais les colons dans leur organisation du territoire national ont dénommé ce territoire « Lognanga », avec le préfixe « Log » de la langue bassa qui signifie également « descendants de ». Ce préfixe a été utilisé du fait de la proximité géographique de ce canton Banen avec les villages bassas qui le portent dans leur grande majorité. Il est à noter que les peuples Banen, dans leurs multiples regroupements revendiquent plutôt l'appellation Ndiknanga.

2- La population et ses activités

La population du canton Lognanga de la période de la colonisation jusqu'à 2015 a connu une évolution en dents de scie, du fait des événements que cette partie du pays a traversé. Cependant, les hommes qui y vivent pratiquent un certain nombre d'activités.

¹³Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, réalisé à Douala, le 20 août 2018.

2.1- Evolution de la population de la période coloniale à 2015

Le constat qui est fait de la population du canton Lognanga est qu'elle souffre d'une véritable instabilité du fait des événements historiques que ce territoire a connu. L'un des premiers décomptes de la population du canton Lognanga remonte à l'année 1938, où l'effectif de la population se chiffrait à environ 2761 personnes. Ce chiffre a été présenté dans le cadre d'un rapport de tournée effectuée de février à mars 1938 dans les groupements Banen de Ndikbiakat et Ndiknanga par Henri Relly, adjoint au chef de région du Nkam. Il était chargé de mener l'étude de faisabilité du projet de création du poste administratif de Yingui. En 1953, cette population est estimée à 1884, au vu du travail mené par Idelette Dugast¹⁴ portant sur l'inventaire tribal des tribus Banen. En 1967, la population du canton selon l'étude menée par le centre O.R.S.T.O.M.¹⁵ ne s'élève plus qu'à environ 304 habitants. Ce chiffre se réduit d'avantage et devient quasiment nul au début des années 1970, ceci se confirme par ces propos de A. Franqueville, cité par J. Champaud qui disait :

Il se dégage de cette régression généralisée la conséquence de la période de troubles qui a précédé et suivi l'indépendance(...). Une bonne partie de la population s'est regroupée dans les petites villes de Yabassi, Yingui, Ngambé et surtout à Douala(...). Le canton Lognanga n'a plus d'existence sur le terrain¹⁶

Cette assertion implique que la terre Lognanga à cette période est restée vide d'hommes. La population est donc nulle au milieu des années 1970, mais la population recommence à y faire surface au début des années 1980, pour atteindre environ 30 habitants¹⁷ en 2002 (voir en annexe 3), et ce chiffre ira croissant pour se situer à près de 121 habitants¹⁸ en 2015, soit 75 hommes et 46

¹⁴ D. Idelette, *Monographie de la tribu des Ndiki (Banen du Cameroun)*, Institut d'ethnologie, Paris, 1955.

¹⁵ O.R.S.T.O.M., *Dictionnaire des villages du Nkam*, Yaoundé, 1970.

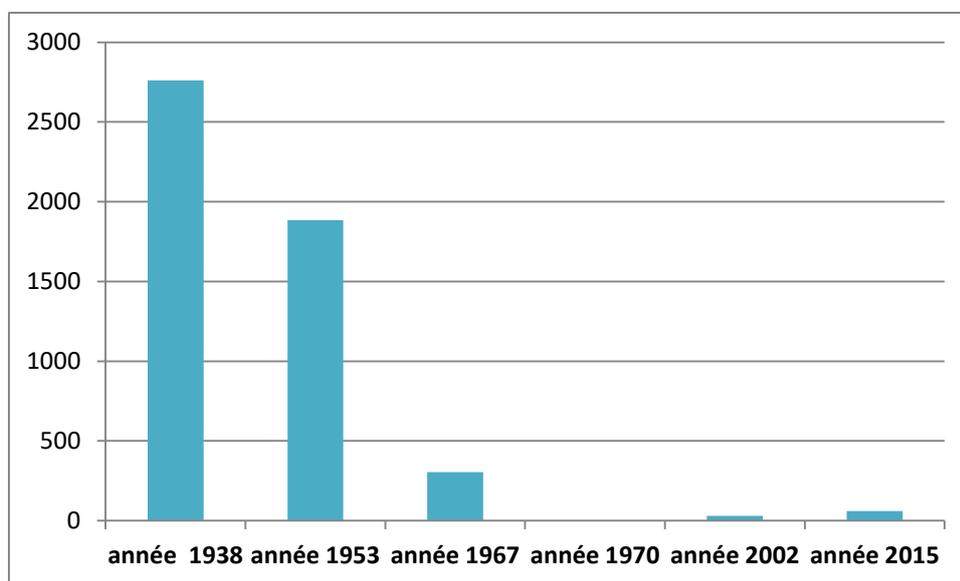
¹⁶ J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Editions de l'O.R.S.T.O.M., Paris, 1983, p. 182

¹⁷ Chiffre contenu dans une réclamation de l'UPC du 19 juillet 2002 adressée au sous préfet de Yingui à l'issue des élections municipales de 2002. Dans cette réclamation, le responsable UPC du Nkam estime la population du canton à 30 habitants, contrairement au chiffre de 189 inscrits tel que signifié par l'organe en charge des élections.

¹⁸ Troisième recensement général de la population et de l'habitat du BUCREP, en 2005.

femmes. Cette évolution en dents de scie de la population de Lognanga, peut s'observer facilement à travers notre graphique 1.

Graphique 1 : Evolution de la population du canton Lognanga de 1938 à 2015



Ce graphique marqué par une chute drastique et une légère relance, nous montre que la population de Lognanga a connu de 1938 à 1970 une baisse remarquable jusqu'à être nulle, et qu'en 2015 ce canton amorce une légère relance de son peuplement.

2.2- Les activités économiques des populations

Les activités économiques pratiquées par les populations du Canton Lognanga sont étroitement en rapport avec leur milieu de vie. Ces activités sont essentiellement paysannes, notamment la chasse, l'agriculture, la cueillette du vin de palme et le petit commerce.

La chasse est essentiellement pratiquée par les hommes et elle se fait durant toute l'année au sein de la forêt équatoriale dans laquelle ils vivent. Les animaux les plus prisés par ces chasseurs non seulement pour la consommation locale, mais aussi pour la commercialisation sont, les buffles, les biches, les antilopes, les gazelles, les singes, les chimpanzés, les gorilles, les lièvres, les

porcs-épics, les pangolins. Ils utilisent pour chasser, des armes de chasse de fabrication traditionnelle et aussi des pièges fabriqués de façon artisanale. En dehors de la part des produits de la chasse consommés au village même, l'essentiel est destiné à la commercialisation vers la ville, qui se fait par l'intermédiaire des trafiquants. Pour ce qui est de l'agriculture, elle est pratiquée à la fois par les hommes et les femmes. Les femmes cultivent essentiellement les cultures vivrières comme le plantain, le macabo, les arachides. Les hommes quant à eux cultivent les cultures de rente, en l'occurrence le cacao qui est la culture de rente la plus répandue dans le canton. La cueillette du vin de palme est ici une affaire des hommes, tandis que le petit commerce est une activité qui est davantage réservé aux femmes. Le petit commerce concerne les petits produits manufacturés comme du sel, les allumettes, les conserves¹⁹.

Au terme de ce chapitre qui a présenté de façon générale le canton Lognanga, sur le plan géographique, historique et humain, nous notons que ce canton connaît une ambiguïté sur le plan de son nom. Nous avons le nom Lognanga qui est celui donné et accepté par l'administration mais réfuté par les populations locales. Et par ailleurs, le nom Ndiknanga qui est celui reconnu et accepté par la population locale. Mais l'un ou l'autre nom fait référence à la même réalité géographique, au même espace, qui est peuplé par les Banen, et dont la population a connu une évolution atypique, plus précisément en dents de scie. Ce territoire constitué de quelques logements construits de façon éparse, est soumis à un climat équatorial, et la végétation est quant à elle constituée d'un mélange de forêt équatoriale et de savane. Cette végétation sera l'un des aspects majeurs qui influencera l'histoire coloniale et postcoloniale de ce canton, notamment à travers la guerre du maquis qui a été l'une des particularités de la zone forestière.

¹⁹Entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière (SM), 34 ans, chef du village Ndikdoun, réalisé le 22 septembre 2018 à Douala.

CHAPITRE II

LE MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA ET SON DEGUERPISSEMENT

Le maquis est entendu comme la lutte révolutionnaire que les nationalistes camerounais ont menée pour revendiquer l'indépendance dans un premier temps, et plus tard lutter contre le néocolonialisme après l'indépendance du Cameroun. Les colon français quant à eux, considèrent la guerre du maquis ou la chasse contre les « maquisards », comme la lutte qu'ils ont menée pour contrecarrer ceux qu'ils ont catalogué comme des rebelles et anarchistes communistes camerounais, hostiles à l'ordre et à la vie paisible des populations pendant la période coloniale. Au vu de la conception qui a été celle du colon français au sujet des maquisards, on aura une véritable lutte armée menée par la France contre les nationalistes camerounais avant l'indépendance, et cette lutte sera poursuivie après les indépendances par le nouveau gouvernement du Cameroun dirigé par le président Ahmadou Ahidjo.

La lutte indépendantiste à laquelle on a donné le nom du maquis, a touché une grande partie du pays, mais les zones les plus impliquées furent le pays Bamiléké et le pays Bassa, notamment la Sanaga maritime, fief de la lutte. Proche de la Sanaga maritime, nous avons le canton Lognanga, qui a vécu de plein fouet, cette crise qui y a laissé des stigmates. Il est donc question dans ce chapitre de mettre d'abord un accent sur les raisons de l'entrée en guerre du canton Lognanga dans la crise, ensuite nous insisterons sur le déroulement de la crise avec en prime le déguerpissement des populations, et enfin nous nous appesantirons sur les conséquences de la guerre du maquis sur le Canton.

I- LES ORIGINES DU MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA

Le maquis qui trouve ses origines dans la Sanaga maritime, s'est rependu un peu partout dans le pays et n'a pas exempté le canton Lognanga. Les populations de ce canton peuplé de Banen, se sont retrouvées pour certaines selon leur volonté et pour d'autres contre leur gré impliquées dans cette guerre.

1- La naissance de l'UPC et son interdiction aux origines du maquis

Pour remonter aux origines du maquis et de la guerre qui en découle, il faut chercher les origines profondes dans la naissance de l'UPC de par ses objectifs, et les origines immédiates dans l'interdiction de ce parti par l'autorité coloniale.

1.1- La naissance de l'UPC aux origines lointaines du maquis

Le décret du 07 août 1944 à l'issue de la conférence franco-africaine de Brazzaville, donne l'opportunité aux peuples des territoires français d'Afrique noire, de créer des associations comme les syndicats et les partis politiques. Jusqu'en 1947, il n'était créé au Cameroun que des syndicats qui par extension jouaient parfois le rôle des partis politiques. Il est certes vrai que le décret de 1944 autorisait les camerounais à créer des partis politiques, seulement toute initiative dans ce sens n'était pas toujours la bienvenue pour l'administration coloniale. C'est pourquoi, le premier parti politique Camerounais, l'union des populations du Cameroun (UPC) créé à cette période, précisément le 10 avril 1948, à vu le jour dans un café à Douala, en toute discrétion, au quartier Ndog Bati.

D'après Abel Eyinga¹, étaient réunis dans ce café dénommé « Chez Sierra », 12 nationalistes camerounais notamment : Jacques Ngom, Charles Assalé, Guillaume Hondt, Joseph Raymond Etoundi, Léonard Bouli, Emmanuel Yap, Jacques René Biboum, H-R Mado, Léopold Moumié Etia, Georges Yémi, Théodore Ngosso et Guillaume Bagal. Ce parti avait pour slogan principal, « indépendance et réunification ». L'UPC commence dès lors à partager son

¹A. Eyinga, *l'UPC, une révolution une révolution manquée*, Paris, Chaka, 1991, p.23-24

idéal au sein de toute la population du Cameroun, et ceci au grand désarroi du pouvoir colonial, qui va dès lors multiplier des subterfuges pour anéantir le jeune parti. Il s'ouvrira ainsi une période de tension entre les upécistes² et les autorités coloniales françaises.

La lutte contre l'UPC au cours de cette phase plante le décor des tensions entre nationalistes et administration. La bataille contre l'UPC se manifeste de différentes façons, en fonction des dirigeants français à la tête du pays.

L'historien Abwa D³., relève un certain nombre de méthodes mises en œuvre pour contrecarrer le jeune parti nationaliste. La première méthode qui a été utilisée par l'administration coloniale pour déstabiliser le parti, consistera à le fragmenter en dispersant ses différents leaders à travers des affectations disciplinaires. Cette méthode aura des résultats contraires à l'effet escompté car cela a contribué plutôt à répandre l'UPC dans presque tout le pays, car chacun des leaders à implanter l'UPC dans la zone où il a été affecté. La deuxième méthode mise en place par le haut commissaire français René Hoffer, accusé par les français d'être « celui par qui la faute est arrivée »⁴ pour avoir accepté le dépôt des statuts de l'UPC et sa légalisation en 1948, consistait à créer des partis politiques administratifs pour brouiller le message de l'UPC et contrecarrer ses actions. Le premier de ces partis est l'évolution sociale camerounaise (ESOCAM) créé en 1949, ensuite suivront Renaissance Camerounaise (Renaicam0), les indépendants du Cameroun (Indecam) et le Bloc Démocratique Camerounais (BDC). Ces méthodes utilisées n'ont pas réussi à affaiblir l'UPC ou à réduire sa côte auprès des populations camerounaises. Face à l'inefficacité des méthodes sus évoquées, le gouvernement colonial français change de cap et décide purement et simplement d'interdire l'UPC. Une interdiction qui, pour ce parti qui se définit comme nationaliste et œuvrant pour l'indépendance et la réunification sonne le glas de l'orthodoxie et de la méthode

²Ce terme a été utilisé pour qualifier les membres et adeptes de l'UPC.

³D. Abwa, Cameroun, Histoire d'un nationalisme 1884-1961, Yaoundé, Editions Clé, 2010, pp. 209-234

⁴Ibid, p213.

pacifique. L'UPC est donc dès sa création, un caillou dans la chaussure de l'administration française qui gouverne le Cameroun.

1.2- L'interdiction de l'UPC et la répression aux origines immédiates du maquis

L'administration française au Cameroun, face aux multiples tentatives infructueuses de museler l'UPC, va passer à une vitesse supérieure et va décider de l'interdire. Pour mettre en œuvre cette décision, elle va faire partir du Cameroun le haut commissaire Soucadaux, qu'elle trouve timorée et va le remplacer par un autre, le haut commissaire Roland Pré. Celui-ci est de notoriété brutale et rugueux vis-à-vis des nationalistes africains. C'est en tout cas ce que soutient D. Abwa, lorsqu'il dit :

Ce dernier en l'espace de sept mois, par des provocations savamment dosées, pousse les nationalistes de l'UPC à la faute, suscite les émeutes de mai 1955 dans lesquelles le sang de nombreux nationalistes camerounais est versé. Au lendemain de ces émeutes, il engage une campagne de répression contre les nationalistes camerounais, obligeant ses principaux leaders à quitter le Cameroun français et à se réfugier au Cameroun britannique⁵.

Ce dernier interdit toute manifestation publique ou toute rencontre entre les membres de l'UPC. Face au refus des upécistes de respecter ces limites qui lui sont fixées, on a assisté entre le 20 et le 30 mai 1955, à une série d'émeutes dans le pays, opposant les membres de l'UPC aux forces de police et aux adeptes des partis administratifs. Dans la foulée de ses émeutes et des troubles qui s'en sont suivis, l'administration française signe le 13 juillet 1955 le décret interdisant l'UPC et ses organisations annexes. Ceci est relevé dans le bulletin d'information et de documentation du Cameroun paru le 16 juillet 1955 et cité par Richard Joseph., en ces termes :

Au moment où le Cameroun va être doté des institutions politiques d'un pays majeur, le gouvernement a estimé qu'il était nécessaire de faire disparaître un mouvement qui par ses buts comme par ses méthodes, allait à l'encontre de toute idée de progrès⁶.

⁵Abwa, Cameroun, Histoire d'un nationalisme, p 227

⁶Richard, *le mouvement nationaliste au Cameroun*, P.286.

L'UPC ainsi interdite n'avait plus droit de cité et ne pouvait plus agir dans la moindre légalité. En plus, avec le changement de phase, notamment le passage du débat politique à la répression armée, les nationalistes camerounais vont ranger leur tunique politique pour engager avec la réaction armée. Ne disposant pas d'un dispositif militaire pouvant rivaliser avec celui des français, ces nationalistes vont choisir d'adopter des méthodes de Guérilla et vont replier vers la forêt d'où ils vont lancer leurs opérations⁷.

Ce repli des nationalistes camerounais pour y engager la lutte armée marque le début de la guerre du maquis au Cameroun, que ces derniers considèrent comme étant celle par laquelle le Cameroun sera libéré du colon ou de l'opresseur étranger. Comme le souligne Abwa D. : « Pour les nationalistes de l'UPC, il n'existe aucun doute qu'ils ont pris les armes pour mener une "une guerre de libération nationale" en vue de contraindre la France à reconnaître la vocation de leur pays à devenir indépendant »⁸. Les upécistes s'organisent donc au sein de la forêt et créent une véritable organisation militaire ayant une structure quasiment similaire à celle de l'armée légale du Cameroun.

Nous notons donc au bout de cette partie que la naissance de l'UPC est à la base des tensions entre les nationalistes camerounais et l'administration coloniale, et que son interdiction et la répression qui en a suivi est à l'origine directe du maquis. Si sur le plan général tel est le cas pour l'origine du maquis, il existe des particularités pour ce qui est des fondements du maquis dans le canton Lognanga.

2- Les origines du maquis dans le Canton Lognanga

Aux origines de l'UPC, le canton Lognanga n'en est pas un bastion, ce qui de prime abord ne le prédispose pas aux tensions vives et aux conflits armés qui opposent les membres de ce parti à l'administration coloniale. Seulement pour des raisons diverses, ce canton fut l'un des plus touchés par les affres de cette guerre du maquis au point d'en perdre son existence. Au rang des fondements de la guerre du maquis dans le canton Lognanga, nous pouvons nous attarder sur la

⁷T. Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, p .p 374-378

⁸Abwa, Cameroun, Histoire d'un nationalisme, p 228

réunion de Makaï, et sur la proximité de ce canton avec la Sanaga maritime, fief de l'UPC.

2.1- La conférence de Makaï (Lognanga), à la base de la lutte armée de l'UPC.

L'UPC étant interdite, n'est plus autorisée à tenir de réunion publique. Malgré cette interdiction, c'est à Makaï dans le canton Lognanga que se tiendra la rencontre entre les dignitaires de l'UPC dans le but de prendre de nouvelles orientations pour la vie et les actions du parti. Abwa D, en parle lorsqu'il dit :

Si en 1955, c'est l'administration française qui prend l'initiative de la violence afin de pousser l'UPC à la faute et en profiter pour l'interdire, l'initiative de la violence de la première guerre d'indépendance est prise par l'UPC lors de la conférence de Makaï des 2 et 3 décembre 1955⁹.

Au cours de cette rencontre nationale convoquée par Um Nyobe et qui a regroupée les nationalistes venus de tous les pays, des résolutions sont prises allant dans le sens du renforcement des liens entre les membres du parti, d'une meilleure structuration du parti, et l'une des résolutions les plus fortes a été la mise en place des bases pour la création d'une armée de libération nationale dénommée le Comité National d'Organisation (C.N.O). C'est donc cette armée qui a été utilisée par les nationalistes pour lutter contre l'administration française dans le but d'obtenir l'indépendance du pays et la réunification.

Lognanga est donc la terre qui a vu naître le C.N.O de l'UPC, même comme les fils de ce canton ne se reconnaissent pas parmi les membres ayant assisté à la conférence de ce parti et à l'issue de laquelle est né ce mouvement militaire¹⁰. Mais le simple fait pour le canton Lognanga d'avoir été l'abri de cette rencontre nationale de l'UPC a contribué à ce que certains fils du canton se frotte à l'idéologie des nationalistes et deviennent par la suite des maquisards.

⁹Abwa D., Cameroun, Histoire d'un nationalisme 1884-1961, Yaoundé, Editions Clé, 2010, p 235

¹⁰Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, réalisé à Douala, le 20 aout 2018.

2.2- La proximité avec la Sanaga maritime, fief de l'UPC

L'UPC à certes été créé à Douala, mais ces bastions où on retrouvait les membres les plus convaincus, furent les zones comme le Haut Nkam, le Moungo, la Sanaga Maritime. La base du leader charismatique de l'UPC qu'était Um Nyobe se situait à Boumnyebel dans la Sanaga maritime. L'un des « malheurs » du canton Lognanga est à coup sûr d'avoir été un canton frontalier à la Sanaga maritime. Cette proximité géographique a entraîné un effet de contagion, entre les différents peuples. C'est ainsi que quelques riverains (Banen) du Canton Lognanga, se sont laissés convaincre par leurs voisins bassas, et sont devenus des relais du phénomène de maquis dans le canton. C'est en tout cas ce que nous pouvons tirer de l'entretien que nous avons eu avec le patriarche Mboyong Salomon, lorsqu'il dit :

Dans notre village, on ne connaissait pas qu'il y'avait la guerre, mais ce sont les bassas, a qui ont vendait des palmistes qui nous disaient que si on fait la guerre, on va être libre, on va avoir les grandes choses, et aussi tout ce que les blancs ont. Mais moi j'ai refusé¹¹.

La proximité et les échanges commerciaux entre le peuple bassa en plein dans le conflit et le peuple Banen qui n'y était pas vraiment engagé, a progressivement entraîné le canton Lognanga dans une crise qui était ainsi partie pour durer près d'une décennie. Il y'a donc progressivement eu dans le canton, bon nombre de fils du terroir qui se sont engagés, ont pris la relève, et se sont chargés de recruter sur place de nouveaux adeptes pour la guerre, qui était qualifié par les upécistes comme « la guerre d'indépendance » et pour les colons, et plus tard le nouveau gouvernement camerounais, comme « une rébellion » qui devait être matée. Le canton Lognanga a également été un milieu favorable pour la guerre du maquis, en fonction son relief accidenté, de la végétation touffue de forêt équatoriale et une absence des routes y conduisant. Cet enclavement du canton a été la raison pour laquelle les

¹¹ Entretien avec Mboyong Samuel, 77 ans, patriarche Banen à Yingui, réalisé le 28/08/ 2018, à Yingui

maquisards ont choisi de s'y replier afin de donner de la peine aux soldats de l'armée républicaine qui voudraient les attaquer¹².

3- Les différents intervenants dans le maquis à Lognanga

La guerre du maquis dans le canton Lognanga a été l'œuvre de différents acteurs qui ont réagi dans différents bords, et qui défendaient dans la majorité des cas, des intérêts qui étaient divergents. Les principaux acteurs étaient, l'administration, les chefs traditionnels, les soldats de l'armée révolutionnaire à savoir celle de l'UPC et les soldats de l'armée républicaine (celle de l'autorité coloniale dans un premier temps, puis celle du nouvel Etat du Cameroun, après 1960).

3.1- La place de l'administration dans le maquis au canton Lognanga

L'administration, coloniale dans un premier temps, puis celle du nouvel Etat Camerounais a joué un rôle majeur dans le maquis pour ce qui est du Canton Lognanga. Ceci peut s'expliquer par le fait que le politique tient le militaire en haleine. La majorité des décisions qui étaient implémentées par les militaires sur le terrain étaient le fruit des décisions politiques ou administratives. Pour le cas particulier du Canton, l'un des actes administratifs les plus marquants a été l'arrêté¹³ du préfet déclarant le canton Lognanga et quelques autres cantons, comme zones interdites, et qui devaient être déguerpies. Le destin du canton Lognanga s'est donc joué à la plume de l'autorité administrative qui a appuyé le levier devant permettre aux militaires d'agir, et ceci sans aucune limite et en toute barbarie.

¹²Entretien avec Tomo Jean Claude, 43 ans, chercheur sur la culture et les peuples Banen, réalisé le 10 aout 2018 à Douala.

¹³Arrêté préfectoral N° 135/DNK du 31 juillet 1963, signé par Koungou Edima Ferdinand

3.2-La place des chefs traditionnels dans le maquis au canton Lognanga

Pendant la période de l'administration coloniale et même plus tard, les chefs traditionnels du Cameroun, de même que celui du canton Lognanga, jouaient le rôle d'auxiliaire de l'administration. Pendant la période de la guerre du maquis dans à Lognanga, le chef au pouvoir en la personne de Sa Majesté Youtou Mboyong Martin était le bras séculier de l'administration. Il s'est opposé à son niveau à l'incursion des maquisards sur ses terres. C'est en effet ce que nous pouvons retenir de l'entretien avec son petit fils Youtou Martin, lorsqu'il laisse entendre : « Au-delà de ses fonctions habituelles de collecte des taxes auprès des populations villageoises, il a formé autour de lui une garde qui se chargeait de repousser et de contrecarrer les assauts des maquisards ». Avant donc la réaction militaire, le chef traditionnel était avec sa garde rapprochée, les premiers défenseurs de la terre de Lognanga¹⁴.

3.3- La place des soldats de l'armée révolutionnaire et de l'armée républicaine

Les soldats de l'armée révolutionnaire créée par l'UPC, avaient dans le canton Lognanga, rattachés certains fils du terroir à la cause révolutionnaire. Ce sont ces soldats engagés dans cette lutte, qui ont été à l'origine de multiples exactions auprès des populations¹⁵.

Les soldats de l'armée républicaine quant à eux, avaient pour mission de rétablir l'ordre dans le canton Lognanga et de tuer toute velléité révolutionnaire. Pour cela, ils disposaient des moyens réglementaires et d'un dispositif assez important pour mettre en déroute les soldats de l'armée révolutionnaire qui s'étaient retranchés dans les brousses.

¹⁴Entretien avec Youtou Martin, 30 ans, petit fils du chef Youtou Martin, réalisé le 28 aout 2018 à Yingui.

¹⁵ Ceci ressort de l'enquête effectuée auprès de tous ceux qui ont vécu les évènements au cours de cette période dans le Canton Lognanga.

II- LA LUTTE CONTRE LA MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA ET LE DEGUERPISSEMENT DES POPULATIONS

La période du maquis dans le canton Lognanga, s'est déroulée en plusieurs étapes, que nous avons scindées en trois périodes. La première que nous avons déterminée, est celle de l'offensive des soldats de l'armée révolutionnaire, la deuxième est marquée par le déguerpissement des populations de Lognanga et la troisième est celle de la réaction punitive de l'Etat, après le départ des populations.

1- L'offensive des soldats de l'armée révolutionnaire

Les dirigeants de l'UPC, ont depuis la conférence de Makaï, pris la décision d'engager la lutte armée contre le pouvoir colonial et après l'indépendance contre le pouvoir en place. Pour mettre en œuvre cette offensive militaire, il n'existe aucun doute qu'ils ont pris les armes pour mener une « guerre de libération nationale », avec pour objectif « indépendance et réunification ». Il est à noter que l'armée révolutionnaire formée par l'UPC pour atteindre ses objectifs a connu diverses phases, ponctuées chacune par une appellation nouvelle. Nous avons eu en premier, en 1956 le comité national d'organisation (C.N.O), qui est une structure paramilitaire dont l'objectif double est d'une part, de substituer progressivement à l'administration française, un Etat clandestin reconnu par la population. Et d'autre part, obtenir par la force des armes l'indépendance du Cameroun. Par la suite, on est passé au Sinistre de Défense Nationale du Kamerun (S.D.N.K), qui est créé à l'Ouest du Cameroun le 10 octobre 1957, et pour finir l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (A.L.N.K) qui lui est créé en mai 1959. La différence entre ces différentes phases de l'armée révolutionnaire du Cameroun, se situe dans le commandement mais moins dans le déploiement stratégique¹⁶. Cette guerre menée par les upécistes dans le canton Lognanga est marquée d'une part par l'enrôlement des

¹⁶Abwa D., Cameroun, Histoire d'un nationalisme 1884-1961, Yaoundé, Editions Clé, 2010, pp.290-303

soldats pour le compte l'armée révolutionnaire et d'autre part, par les opérations de « guerre », menée par ces soldats.

1.1- L' enrôlement des soldats dans le Canton Lognanga.

Dans le canton Lognanga, le recrutement des jeunes gens comme soldats pour le compte de l'armée révolutionnaire de l'UPC, se faisait de deux différentes façons. Elle pouvait être soit pacifique, soit par la violence.

Pour ce qui est de la voix pacifique, on peut parler de l' enrôlement par l'endoctrinement. Dans le souci de rallier à eux un bon nombre de jeunes du canton Lognanga, les membres de l'UPC qui ne sont pas toujours nécessairement des soldats, procédaient par des promesses, qui aujourd'hui peuvent sembler plus ou moins fallacieuses, faites à l'endroit de ces jeunes. C'est ce que nous laisse entendre M. Yetina François¹⁷, qui a vécu cette période, lorsqu'il dit : « Ils ont trompé les jeunes, on leur disait qu'après l'indépendance, ils auront beaucoup de cadeaux, ils auront des nominations, qu'ils seront même des ministres lorsque le pays obtiendra son indépendance. Et c'est là qu'ils sont partis ». Nous voyons donc à partir de ces propos, qu'on a vendu du rêve à certains jeunes du canton, qui se sont engagés avec dévouement dans cette lutte aux allures « nationalistes ». Cette thèse est confirmée par M. Mboyong Samuel¹⁸ qui a été approché en 1962 par ces soldats de l'UPC, mais qui n'a pas adhéré et n'a eu la vie sauve que parce qu'il a pu avec l'aide de son frère aîné s'enfuir du canton. Il déclare parlant des adeptes de l'UPC que : « Ils trompaient les gens que les gens doivent venir en brousse, que Ahidjo ne doit pas être au pouvoir ». Si certains jeunes ont été convaincus et ont adhéré volontairement, d'autres par contre ne se sont pas laissés amadouer par les promesses d'un avenir meilleur, et pour ceux-là, les soldats ont utilisé la méthode forte.

¹⁷Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, réalisé à Douala, le 20 août 2018.

¹⁸ Entretien avec Mboyong Samuel, 77 ans, patriarche Banen à Yingui, réalisé le 28/08/ 2018, à Yingui.

Pour ce qui est de la deuxième méthode, celle de l'enrôlement par la force il s'agissait en fait de contraindre les personnes réticentes ou opposées au mouvement révolutionnaire à en faire partie. C'est ainsi que des jeunes étaient arrêtés et conduits sous la menace soit des armes à feu, soit des armes blanches dans la brousse pour y subir une formation militaire accélérée. De nombreux jeunes ont vécu cette réalité, parmi lesquels Belema Gaston qui laisse entendre que : « Quand Diboua Paul¹⁹ venait, il demandait aux jeunes de le suivre en brousse et ne leur donnait rien en échange. Certains ont acceptés et d'autres ont refusé. Ceux qui avaient refusé de le suivre ont été tués, mais d'autres ont réussi à s'enfuir »²⁰.

Un autre, Mbomou Francis, jeune à l'époque et qui a vécu ces événements nous raconte un peu plus en profondeur l'expérience qu'il a vécu en forêt :

C'était en 1960, et je parti de Douala où je poursuivais mes études pour Lognanga parce que mes parents y vivaient et je devais y passer mes vacances et les aider pour les travaux champêtres. J'ai été approché par ces soldats, et lorsque j'ai refusé ils m'ont conduit de force dans la forêt. Une fois dans la forêt, j'ai trouvé certains jeunes attachés, et d'autres tués. On m'a montré comment on utilise le fusil. J'ai pu être libéré parce que mon père était puissant, il a fait des choses mystiques si bien qu'après une semaine je suis sorti »²¹

On peut donc tirer de ce récit que même en pleine forêt, les personnes enrôlées qui s'avaient ne pas être fidèles étaient tuées.

Le canton Lognanga est donc entré dans la guerre avec l'enrôlement volontaire ou forcé de ses fils. Il faut cependant signaler que le nombre de soldats enrôlés pour le compte du canton Lognanga était important, que ce soit de leur gré ou par la force n'est pas très grand, ce peuple n'étant pas par nature un peuple belliqueux. Ils sont donc nombreux ceux qui se sont enfuis pour

¹⁹ Diboua Paul est un fils du canton Lognanga qui s'est engagé dans la lutte révolutionnaire de l'UPC et est connu comme l'une des personnes ayant poussé Lognanga de plein pied dans la guerre du maquis.

²⁰ Entretien réalisé avec Belema Gaston, 82 ans Fils du canton Lognanga, ancien transporteur, réalisé le 29 aout 2018 à Yingui

²¹ Entretien réalisé avec Mbomou Francis, 79 ans, Fils du canton Lognanga, ancien cheminot, réalisé le 29 aout 2018 à Yingui.

s'installer ailleurs que dans leur canton, disant par conséquent non à cette guerre dans laquelle ils avaient du mal à se reconnaître.

1.2- Les opérations de « guerre » menées par ces soldats

Les principales stratégies mises en œuvre par les soldats de l'armée révolutionnaire dans le cadre de la guerre du maquis. Elles sont au nombre de trois, notamment en premier, les attentats contre les personnes et les biens en plus des sabotages, en second les embuscades, et en troisième position, les incendies²².

Dans le canton Lognanga, les catégories de personnes qui étaient visées par les attentats et les enlèvements sont : les chefs et les particuliers qui se maintiennent dans le sillage de l'administration, et les détenteurs des armes de chasse et qui refusent de s'en dessaisir au profit de l'armée de l'UPC.

Pour ce qui est des chefs qui se maintenaient dans le sillage de l'administration, le chef du Canton Lognanga en était un. Il était un auxiliaire d'administration fidèle à l'institution avec laquelle il travaillait, à savoir le gouvernement colonial. Cette fidélité lui a valu les foudres des maquisards qui l'ont traqué et il a été obligé de s'enfuir vers la ville de Yingui. Celui-ci s'est enfui, laissant sa famille et sa chefferie. Certaines de ses femmes en paieront les frais, car celles parmi elles qui n'ont pas pu s'échapper ont été pour certaines, trainées de force dans la forêt, fief des soldats de l'armée révolutionnaire pour être la proie sexuelle des soldats qui s'y étaient retranchés. D'autres plus réticentes, ont résisté à se rendre dans la forêt pour être utilisées, et elles se sont vues couper une oreille et parfois obligée de la manger. Ce constat s'est fait à partir du témoignage à nous accorder par Mboyong Samuel, fils du chef de canton Lognanga en cette période, en ces termes :

Eux (soldats de l'armée révolutionnaire) ils pensaient que le père (chef de canton) était à la maison. Arrivés, ils ont trouvé qu'il n'y avait pas le père. C'est là qu'ils ont arrêté les femmes et ont même amené d'autres en brousse, parmi lesquelles

²² Abwa D., Cameroun, Histoire d'un nationalisme 1884-1961, Yaoundé, Editions Clé, 2010, p 260

Koubitekel, l'une de ses jeunes femmes. Ma mère avait fui par la fenêtre et ils ont arrêté les autres et leur ont coupé les oreilles²³.

Le chef du canton Lognanga, Youtou Martin, pour sa sollicitude vis-à-vis de l'administration dont il était auxiliaire s'est vu obligé de fuir son village et a perdu certaines de ses femmes et de ses enfants.

Outre les personnes rattachées à l'administration, les maquisards étaient également sans pitié pour les personnes qui disposaient des armes de chasse et ne les remettait pas aux soldats de l'armée révolutionnaire. Cette méthode qui consiste à collecter toutes les armes avaient un double enjeu pour l'UPC. Premièrement équiper son armée qui ne disposait pas d'assez d'armes pour faire front à l'armée républicaine et en second s'assurer que les populations ne gardent pas chez elles des armes qu'elles pourraient à un moment ou à un autre utiliser contre les maquisards. Ceux qui disposaient d'armes et qui ne voulaient pas le leur remettre, étaient tués, mutilés et parfois leurs cases étaient brûlées. Cette analyse découle du récit d'Isaac Djeng dont le père a souffert du fait de son refus de donner son arme aux maquisards. Il dit :

Ils ont voulu demander le père le fusil, que le père doit leur donner son fusil. Il a refusé et a dit qu'il ne peut donner son fusil que pour tuer les gibiers et non pas pour amener à la guerre. Et c'est là qu'ils ont fait la politique pour attaquer le père. La nuit ils sont venus pour le tuer et il avait déjà fui, et ils ont brûlé notre maison. Nous aussi nous nous sommes enfuis²⁴.

C'est donc ce traitement qui était réservé à toutes les personnes qui osaient tenir tête à l'armée révolutionnaire des maquisards. Il était en effet question de créer un climat de terreur qui devait conduire à une soumission sans faille des populations aux maquisards.

Pour ce qui est des embuscades dans le canton Lognanga, il s'agit en effet des raptés menés par les maquisards sur les membres de l'administration qui travaillait dans le canton. Un des fils du canton, en la personne de Diboua Paul. Toutes les personnes rencontrées et qui ont vécu cette période, confirment qu'il

²³ Entretien avec Mboyong Samuel, 77 ans, patriarche Banen à Yingui, réalisé le 28/08/ 2018, à Yingui

²⁴ Entretien avec Djeng Isaac, 74 ans, Fils du canton Lognanga et ancien instituteur, réalisé le 28/08/ 2018, à Yingui

s'est particulièrement illustré dans ce type d'exercice. Il a été selon eux à l'origine de nombreuses exactions.

Les populations pour finir, ce sont retrouvés coincés entre deux feux. D'une part, le feu des maquisards qui leur avait intimé l'ordre d'abandonner leurs habitations pour se réfugier en brousse, toute personne qui aurait le courage de refuser, verrait sa maison incendier. D'autre part, le feu de l'armée républicaine, qui exterminait de façon systématique toutes les personnes qui étaient retrouvées dans la brousse. Ses populations qui se retrouvaient dès lors dans l'embarras étaient obligées de s'enfuir et de quitter le canton²⁵.

2- Le déguerpissement du canton Lognanga

Le déguerpissement du canton Lognanga est le départ des populations du canton vers d'autres lieux. Deux tendances transparaissent parlant du déguerpissement des populations du canton Lognanga. La première estime que l'acte signé par le préfet désignant le canton Lognanga comme zone interdite intervient au moment où le canton était déjà vidé des non combattants. La deuxième tendance estime que c'est suite à la déclaration du canton Lognanga comme zone interdite que la population a été contrainte d'aller s'installer ailleurs.

2.1- Lognanga, déclarée zone interdite en 1963

Au fort de la guerre du maquis au Cameroun et dans le canton Lognanga, l'administration prends un certain nombre de dispositions dans le but de venir à bout de cette crise. Elle décide donc de déclarer certaines zones fortement affectées par la guerre « zone interdite ». C'est dans ce cadre que par l'arrêté préfectoral N° 135/DNK du 31 juillet 1963²⁶, signé par Koungou Edima Ferdinand qui était alors préfet du département du Nkam.

Par cet arrêté, il demandait au sous-préfet de Yabassi, aux chefs de districts de Nkondjock et Yingui, aux commandants de la 1^{ère} et 4^{ème} compagnie de

²⁵Entretien avec Jean Raymond Dissake (SM), 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé le 18 septembre 2018 à Douala

²⁶Arrêté préfectoral N° 135/DNK du 31 juillet 1963, signé par Koungou Edima Ferdinand

l'armée camerounaise à Yabassi et Tongo, aux commandants de brigade de gendarmerie de Yabassi et Nkondjock, de s'assurer chacun en ce qui le concerne, qu'il n'ait plus âme qui vive dans ces zones dites interdites à compter du 1^{er} septembre 1963. C'est donc cet arrêté qui vient marquer le déguerpissement officiel du canton Lognanga.

2.2- Le déguerpissement des populations du canton Lognanga.

D'aucun pensent que le Canton Lognanga a connu sa grande exode au lendemain de l'arrêté le déclarant Zone interdite, tandis que pour d'autres cet arrêté vient en quelque sorte entériné la situation qui existait déjà, c'est-à-dire celle de la population déjà totalement exilée.

Pour les tenants de la première thèse, le chef du canton Lognanga, sous la pression des maquisards, n'a pas pu tenir et a dû s'enfuir pour se réfugier à Yingui, en laissant derrière lui les membres de sa famille et l'essentiel de sa population. Face à cet aveu d'incapacité de sa part à maîtriser la situation, il aurait fait recours à l'administration coloniale pour ramener de l'ordre dans son canton. Seulement l'administration au lieu de garder la population sur place et traquer les maquisards, a opter pour une stratégie qui consiste à retirer le bon grain et à brûler l'ivraie. Ce serait donc dans ce cadre que le préfet aurait pris sa décision de déclarer Lognanga zone interdite, ce qui entraîna le départ massif des populations du canton. Nous pouvons tirer cette thèse des propos de Mboyong Samuel, fils du chef Youtou Martin qui dirigeait le canton à cette époque. Il déclare :

Mon père, le chef Youtou Martin, avait refusé de donner son arme aux maquisards, et ils ont décidé de le tuer. Quelques jours plus tard, alors qu'il s'est rendu à Yabassi pour verser les impôts qu'il avait collectés, il est informé que les maquisards ont brûlé sa résidence et chassé ses femmes ainsi que ses enfants. A ce moment, il n'est plus rentré à Lognanga, il a informé l'administration que son village est entre les mains des bandits du maquis et qu'il ne pouvait plus y retourner. C'est à ce moment que l'administration lui donne des terres à Yingui pour qu'il s'y installe avec ses populations. C'est donc au cours de ces

événements que Lognanga est déclarée zone interdite, et nous sommes tous allés nous installer à Yingui où je vis jusqu'aujourd'hui²⁷.

Sur cette base, on pourrait donc être d'accord avec ceux qui imputent la faute du déguerpissement du canton Lognanga à l'Etat. Car pour eux, l'Etat aurait dû au lieu de faire partir les populations, résoudre le problème en les gardant sur place.

Pour les tenants de la deuxième thèse, au moment de la prise l'arrêté préfectoral déclarant le canton Lognanga zone interdite, ce territoire était déjà vide d'hommes. Ou du moins, vide de populations civiles. En effet, suite aux exactions des maquisards et leurs abus au sein des populations, ces derniers se sont enfuis pour aller s'installer un peu partout dans le pays. Le plus important pour eux étaient de se retrouver dans une zone en paix. Dans le canton Lognanga, il ne restait donc que les maquisards qui étaient réfugiés en brousse et qui n'avaient pourtant pas le droit de cité. C'est donc à l'effet de chasser définitivement ces soldats révolutionnaires qui sont aux yeux du jeune gouvernement camerounais des bandits et des hors la loi, et seuls occupants du canton, que le préfet décide de déclarer Lognanga zone interdite. Nous pouvons percevoir aisément ce point de vue des propos du patriarche Banen Yetina François, qui laisse entendre :

Certains fils de Lognanga se sont ralliés avec les maquisards pour tuer leurs propres frères. Ils ont tué des gens, brûlé des maisons, mutilé les autres, au point où tout le monde s'est enfui et le village s'est vidé. Lorsque le préfet a dit Lognanga était interdit, il n'y avait presque plus personne. Un oiseau ne chantait plus, même un coq²⁸.

Au vu de cette thèse, le déguerpissement des populations n'est pas le fruit de l'arrêté préfectoral prohibant le canton, mais la conséquence des multiples exactions des maquisards qui ont traumatisé la population.

Que ce soit une thèse ou l'autre, la population avant de se déplacer a souffert des affres des maquisards qui les ont exposés à divers types de traitements inhumains. Face à ces dérives, l'armée républicaine va mettre en place des stratégies pour endiguer cette guerre.

²⁷ Entretien avec Mboyong Samuel, 77 ans, patriarche Banen à Yingui, réalisé le 28/08/ 2018, à Yingui

²⁸ Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, réalisé à Douala, le 20 aout 2018.

3- La contre offensive de l'armée républicaine

Pour faire face à l'offensive des maquisards, l'armée républicaine du jeune Etat du Cameroun va utiliser certaines méthodes héritées de la colonisation, notamment la doctrine de la guerre révolutionnaire (DGR), dont l'objectif est comme le dit Deltombe T²⁹. et als, « de couper les insurgés de la population, en contrôlant une partie de celle-ci dans des camps de regroupement ». Il s'agit donc de faire une distinction franche entre les populations « contaminées », et les populations « saines », ce qui va permettre de justifier l'élimination des premières et l'endoctrinement des secondes. La réaction militaire pour venir à bout de la guerre du maquis va donc se baser sur la création des zones de pacification, la guerre du renseignement et la répression.

3.1- Lognanga, devient une zone de pacification (ZOPAC)

Selon Delthombe T. et als La zone de pacification avait pour objectif :« De soustraire la masse de la population aux pressions physiques et morales des chefs de l'organisation rebelle, isoler les forces paramilitaires de la rébellion, et favoriser le processus de leur désagrégation pour aboutir à leur élimination »³⁰. C'est ainsi qu'à partir de 1963, Lognanga est déclarée zone interdite, ce qui correspond à une zone de pacification. C'est une zone dans laquelle les forces de l'ordre sont autorisées à considérer tout contrevenant comme hors la loi et à le traiter comme tel au cours de différentes opérations. Dans la majorité de cas, les personnes qui y sont trouvées sont simplement tuées sans toute forme de procès ou garder pour exploitation par les services de renseignement.

La création d'une ZOPAC, suppose une zone de regroupement où seront casées les populations « saines », afin de pouvoir être endoctrinées. Pour le cas du canton Lognanga, la zone de regroupement où seront logées les populations exfiltrées du canton, sera située à Yingui, non loin du quartier administratif. Une parcelle de terre y a été remise au chef su canton Lognanga à son arrivée à

²⁹Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, P.250

³⁰ Ibid, p258

Yingui pour qu'il s'y installe avec sa population. Il constituera en quelque sorte une copie de sa chefferie à l'extérieur. Les populations de Lognanga se sont installés à Yingui et dès lors, l'administration commença une véritable campagne d'endoctrinement dans le but de rejeter loin de ces populations les idées émises par l'UPC. Ces populations éprises de paix construisaient à Yingui (Voir Photo N° 2), et y plantaient un arbre connu par eux comme l'arbre de la paix, pour célébrer la paix retrouvée. Le chef du canton Lognanga a vécu dans cette zone de regroupement jusqu'à sa mort, et sa dépouille s'y trouve jusqu'aujourd'hui.

Photo 2 :Maison à la zone de regroupement Lognanga à Yingui



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 29/08/2018

Cette petite case est l'une des premières maisons construites dans la zone regroupement des Lognanga à Yingui, après que ceux-ci aient fui leurs terres pour venir s'y installer. Elle était recouverte de paille au départ, et les tôles viennent d'y être posées.

3.2- Le renseignement et la répression

Après avoir séparé les rebelles des populations « saines », les forces armées camerounaises se sont engagées dans une nouvelle phase qui est celle du renseignement et de la répression.

Pour obtenir du renseignement, les forces de police ou les militaires procédaient à l'infiltration des maquis, au retournement des adversaires, mais aussi à des séances d'interrogatoires approfondies et même musclées sur les prisonniers. Ceux-ci n'hésitaient pas à faire usage de la torture pour recueillir des informations, car l'information est indispensable pour toute stratégie ou prise de décision. Une fois l'information prise, c'était le passage à une nouvelle phase, la répression.

Concernant la phase de répression, l'administration considère que puisque toute la population civile (non intégrée dans la lutte révolutionnaire) est déjà extraite et rassemblée dans des zones de regroupement, il ne reste en brousse plus que « la bête féroce et l'homme criminel », et les militaires peuvent dorénavant aller à la chasse. Les militaires, aidés par des autochtones transformés en chien de chasse, progressent et s'enfoncent dans la brousse à coups de machettes. Ceux-ci sont parfois aidés par des compagnies forestières qui maîtrisent la brousse. Les militaires tuent les rebelles qu'ils rencontrent, brûlent des cases disséminées en brousse. En appui à cette action terrestre, il y a eu des frappes aériennes³¹. Avec toutes ces actions on abouti au début des années 1970 à la fin du maquis, et désormais c'est l'heure de l'évaluation des conséquences.

³¹Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, pp.392-413.

III- LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE DU MAQUIS POUR LE CANTON LOGNANGA

Comme toute guerre, la guerre du maquis au Cameroun a laissé de nombreuses conséquences, et ce fut le cas pour le canton Lognanga qui a été l'un des véritables théâtres des opérations. Ces conséquences se sont ressenties sur le plan politico-administratif, sur le plan économique et sur le plan socio-culturel.

1- Les conséquences politico-administratives du maquis dans le canton Lognanga

La guerre du maquis a eu une influence majeure sur le canton Lognanga, tant sur le plan de sa gestion par l'autorité locale, que sur le plan administratif à travers sa disparition.

1.1- La délocalisation du commandement traditionnel Lognanga

Sur le plan de la gestion politique, on peut relever la délocalisation du « trône » du chef du canton Lognanga, puis l'effritement et la perte du pouvoir de ce chef. En effet, le canton Lognanga est déclaré zone interdite à partir de 1963, et les populations sont déplacées vers des zones de regroupement à Yingui. Désormais le chef et l'essentiel de sa population s'y trouvent, et c'est maintenant depuis la zone de regroupement de Yingui, que le chef du canton Lognanga Youtou Martin dirige la partie de ses populations sur lesquelles il a encore un pouvoir (ceux qui l'ont suivi à Yingui). Leur zone de regroupement se situant à Yingui, qui lui aussi est déjà placée sous l'autorité d'un chef, le chef du canton Lognanga perd progressivement son pouvoir au profit du chef de Yingui³². Il n'a plus aucun contrôle sur les populations du canton Lognanga qui se sont installés ailleurs qu'à Yingui. Il termine ses jours à Yingui, où il finit par mourir dans un certain anonymat et sa tombe reste aujourd'hui dans l'indifférence des ressortissants de Lognanga (Voir photo n°3). Nous pouvons

³²Entretien avec Youtou Martin, 30 ans, petit fils du chef Youtou Martin, réalisé le 28 aout 2018 à Yingui.

aisément le conclure à partir des propos de son petit fils Youtou Martin qui a par ailleurs hérité de son nom, et qui occupe sa résidence aujourd'hui, lorsqu'il dit :

C'est moi qui ai sorti la résidence de mon grand père le chef Youtou Martin du délabrement, et c'est également moi, dans l'indifférence de la communauté, qui coupe les herbes autour de sa tombe pour empêcher qu'elle ne se retrouve dans la brousse³³.

Le pouvoir du chef s'est ainsi vu complètement anéanti, et il a finalement été considéré par ses sujets comme un citoyen ordinaire, soumis aux mêmes obligations et aux mêmes droits qu'eux.

Photo 3 : La tombe du chef de canton Lognanga, Youtou Martin à Yingui



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 29/08/2018

La tombe du chef de canton Lognanga, Youtou Martin, qui se trouve derrière sa maison dans la zone de regroupement à Yingui, et qui était considérée comme la chefferie des Lognanga à Yingui. Malheureusement cette tombe n'est plus entretenue aujourd'hui par les Lognanga vivant à Yingui.

³³Entretien avec Youtou Martin, 30 ans, petit fils du chef Youtou Martin, réalisé le 28 août 2018 à Yingui.

1.2- Sur le plan administratif

Au sortir de la guerre du maquis au début des années 1970, la principale conséquence de cette guerre sur le plan administratif est que le canton Lognanga n'a plus d'existence sur le terrain. On ne compte plus désormais dans les différentes divisions du Cameroun, le canton Lognanga. On peut dire qu'au-delà de l'interdiction légale d'exister, le canton Lognanga n'avait plus d'existence réelle, car il n'y avait âme qui vive à la fin des années 1960³⁴. Ce peuple, n'avait plus de village, et était obligé de se greffer ailleurs dans leurs différentes terres d'accueil.

2- Les conséquences économiques

Sur le plan économique, le maquis dans le canton Lognanga a été à l'origine de nombreux dégâts, notamment sur plan matériel, et sur le plan des activités économiques qui étaient pratiquées par les populations du canton avant la guerre.

2.1- Sur le plan matériel

Les conséquences d'ordre matérielles pour le canton Lognanga, se situe principalement au niveau des habitations qui ont été brûlées et détruites, de même que les infrastructures. Au terme de la guerre dans le canton Lognanga, on dénombre des centaines de maison qui sont détruites de même que les routes qui sont endommagées et les ponts cassés pour la plupart. Ces habitations et infrastructures ont été détruites par les maquisards mais aussi par l'administration. Il était question de couper les vivres aux maquisards pour leur empêcher de se loger, de se vêtir, de s'alimenter, ceci en brûlant tous les logements disponibles, en brûlant les plantations, en détruisant les marchés,

³⁴Entretien avec Tomo Jean Claude, 43 ans, chercheur sur le peuple et la culture Banen, réalisé le 10 aout 2018 à Douala.

ainsi que les pistes qui étaient praticables et qui pouvaient être utilisés par les maquisards³⁵.

2.2- La destruction totale du tissu économique

Il est à noter qu'avant la crise, les populations pratiquaient comme activité économique dans le canton Lognanga, la chasse, l'élevage, la pêche, l'agriculture et le commerce. Avec le déguerpissement du canton suite à la guerre, le canton s'est complètement vidé, entraînant du même coup l'arrêt des activités économiques et l'appauvrissement des personnes ayant perdu leurs plantations ou leurs animaux. Partis dans la précipitation, ceux-ci n'ont pas eu le temps de faire leurs récoltes, et ceux qui avaient des élevages étaient sous une pression si forte qu'ils n'ont même pas pu emporter le produit de leur travail³⁶. On peut relever simplement que la déclaration du canton comme zone interdite à entraîné le départ total des populations et la fin de l'activité économique, parce qu'elle est pratiquée par les hommes.

3- Les conséquences sur le plan social et culturel.

La guerre du maquis a eu des conséquences néfastes sur le canton Lognanga, pour ce qui est du volet socio-démographique non seulement, mais également en ce qui concerne l'aspect culturel.

3.1- Les conséquences socio-démographiques

La guerre du maquis dans le canton Lognanga a affecté l'Homme, et y a laissé des conséquences. Ces conséquences sont perceptibles au niveau humain, au niveau infrastructuels à vocation sociale, et au niveau démographique.

Sur le plan humain, la guerre du maquis a fait de nombreux morts dans le canton Lognanga. Des morts qui se recrutent soit du côté des civils qui ont été tués par des soldats maquisards de l'armée révolutionnaire, soit du côté des maquisards qui ont été tués par les forces de maintien de l'ordre et l'armée républicaine. Des chiffres exacts sur le nombre de morts enregistrés dans le

³⁵ Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, pp.418-420

³⁶ Entretien avec Mboyong Samuel, 77 ans, patriarche Banen à Yingui, réalisé le 28 aout 2018, à Yingui

canton Lognanga n'ont pas été trouvés, mais des témoignages concordants des personnes y ayant vécu à cette période font état de plusieurs centaines de morts et des milliers de déplacés qui ont fui les atrocités de la guerre.

On note également le traumatisme psychologique³⁷ lié à cette guerre. De nombreuses personnes sont restées pendant de nombreuses décennies, affectées par les affres qu'elles ont vécues au cours de la guerre. Ce traumatisme se manifeste par une peur atroce de retourner dans le canton, malgré le fait que les hostilités se soient arrêtées, et le fait que ces personnes paniquent au moindre bruit d'arme ou tout bruit sourd. C'est la situation que vit le fils du canton, Benim Alexandre qui dans l'entretien qu'il nous a accordé, confie :

Je ne pourrais jamais retourner dans ce village, mes enfants peut-être, mais moi non. On a tué mes parents devant moi, j'ai grandi avec ma sœur qui avait une oreille coupée. Dès qu'on parle de Lognanga, ça me fait peur, le moindre bruit fort me fait peur³⁸.

Cette guerre du maquis a marqué de façon indélébile toute une génération, et continue à sa simple évocation de causer de la panique auprès de ceux qui l'ont vécu dans le canton.

Pour ce qui est des conséquences sur le plan des infrastructures sociales, à défaut d'être détruites, ces infrastructures étaient fermées par l'autorité administrative. Ce fut le cas pour l'école rurale de Makaï qui a été fermée avec pour motif le terrorisme, puis détruite. Nous pouvons le confirmer à travers les propos de Yetina François, qui fut conseiller municipal à la commune de Yingui. Il dit « quand je me suis rendu à Yabassi pour négocier la réouverture de l'école, on m'a montré un document disant qu'elle avait été fermée pour terrorisme »³⁹.

Parlant du volet démographique, on note un dépeuplement du canton Lognanga, avec une chute drastique de l'effectif de la population de ce canton, d'environ 2761 personnes à environ 0 habitant en 1970. Il existe également un

³⁷Deltombe et al, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, p.423

³⁸ Entretien avec Benim Alexandre, 76 ans, ancien transporteur et fils de Lognanga, réalisé le 28 août 2018, à Yingui.

³⁹Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, Douala, 20 août 2018.

problème de repeuplement difficile, car depuis les premières tentatives de retour des populations au début des années 1980 jusqu'à 2015, la population se situe encore à environ 120 habitants.

3.2- Les conséquences sur le plan culturel

Le volet culturel est l'un des aspects majeurs où le canton Lognanga a été affecté par la guerre du maquis. Au cours de cette guerre, l'entièreté des populations du canton s'est enfuie vers d'autres terres notamment le Cameroun anglophone, la zone du Moungo, la zone de regroupement à Yingui, une bonne partie s'est installée à Douala, et le reste un peu partout au Cameroun. Ces populations qui se sont déplacées n'ont pas pu garder avec eux leur culture pour l'imposer aux autres. Ils ont simplement perdu leur culture au profit de celle de leur terre d'accueil. C'est le triste constat que fait l'ancien sénateur suppléant et président de la section RDPC⁴⁰, Dieudonné Moth, lorsqu'il écrit:

Que reste t-il aujourd'hui de nos langues (le Tunen et le Ndemli avec leurs multiples variantes) ? Que sont devenus nos noms, nos danses nos coutumes ? Pas grand-chose en réalité, parce que nous préférons communiquer avec les langues de nos frères d'à côté. Nous changeons nos noms pour qu'ils aient une résonance Douala, Bafia ou bassa. Nos danses bien que de très hautes tenues artistiques ne trouvent plus d'adeptes. Quant aux coutumes, franchement il fallait être téméraire pour voyager avec ses gris gris. Mais comme nous ne sommes pas téméraires, nous avons jeté à Iboti, Nébo, Inoubou, Mako, Nibouem et ce, même avant d'atteindre le Mbam, le Nkam, la Sanaga ou le Wouri, tout ce qui pouvait nous permettre de communiquer avec nos ancêtres. Nous avons tout jeté à l'eau et tout le monde était content en se disant que c'était mieux ainsi⁴¹.

Cette peinture de son peuple par cette élite est certes noire, mais elle est sincère. Bon nombre de Banen aujourd'hui s'identifient aux Doualas ou encore aux Bassas, nombreux sont ils qui préfèrent parler Bassa plutôt que Tunen. Cette guerre du maquis a été vraiment préjudiciable pour le peuple du canton Lognanga, parce que c'est aujourd'hui un peuple sans âme, un peuple au

⁴⁰ Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, c'est le parti au pouvoir au Cameroun.

⁴¹ Moth Dieudonné S., "Tous fermement derrière ceux qui prennent des initiatives" in *les rencontres de Yingui*, Magazine évènementiel N°001, Avril 2018.

carrefour de plusieurs cultures, mais qui n'es possède pas ou plus, une culture qui lui est propre.

Au terme de ce chapitre, nous pouvons noter que la guerre du maquis a touché le Canton Lognanga, non seulement du fait de sa proximité avec la Sanaga maritime, l'un des bastions de l'UPC, et du fait que la conférence au cours de laquelle l'UPC décide s'engager dans la lutte armée ce soit tenue à Makai en plein Lognanga. Au cours de cette guerre, certains jeunes du canton se sont fait enrôler du côté des forces révolutionnaires, soit de leur gré, soit par la force. Ceux qui refusaient d'y aller étaient tués ou mutilés. L'armée républicaine a intervenu pour mettre fin à ce chaos, en adoptant la doctrine de la guerre révolutionnaire qui s'est matérialisée par la création des ZOPAC et l'endoctrinement des peuples, le développement du renseignement, et la répression vis-à-vis des soldats de l'armée révolutionnaire de l'UPC. Au finish, cette guerre a marqué le canton Lognanga par ses conséquences, notamment la disparition du canton Lognanga, les nombreuses pertes en vies humaines, l'éparpillement de la population du canton Lognanga sur l'étendue du territoire national, et la disparition des éléments du patrimoine culturel du peuple Banen de Lognanga. Face à ce désastre, il a paru indispensable, d'arpenter le chemin de la reconstitution du canton.

CHAPITRE III

LE CANTON LOGNANGA FACE A LA RECONSTITUTION

Après environ deux décennies de guerre liée au maquis, le canton Lognanga se trouve profondément affecté. Il a perdu des milliers d'hommes (certains ont été tués et le reste s'est déplacé à l'intérieur du pays), les infrastructures sociales et économiques ont été complètement détruites, la structure sociale et culturelle s'est complètement désagrégée avec la division des familles et l'éparpillement de la population dans le pays. Plus grave encore, la disparition du canton de la carte du Cameroun, car elle avait été déclarée zone interdite et elle était restée vide d'hommes. C'est dans ce contexte que les populations ressortissantes de ce canton, où qu'elles furent, décident au milieu des années 1970s de se mettre la pression à elles mêmes et à l'Etat, afin d'engager le processus de reconstitution de leur Canton. Nous ne parlons pas de reconstruction, mais de reconstitution ici, parce qu'au-delà de la reconstruction matérielle des édifices et autres infrastructures, le grand défi est de réussir le pari de faire retourner dans leur village, ces populations qui s'étaient enfui et dont certains gardent encore en mémoire, le triste souvenir de la guerre.

La question que nous nous posons ici, est celle de savoir : Quelles sont les actions entreprises tant par les pouvoirs publics, par l'élite du canton, que par les autorités traditionnelles, dans le but de favoriser la reconstitution du canton Lognanga ? Pour répondre à cette question qui constitue la ligne directrice de ce chapitre, nous insisterons dans la première partie sur les actions entreprises par les pouvoirs publics, dans la deuxième partie, il sera question pour nous de nous interroger sur les initiatives de reconstitution menées par l'élite du canton. Dans

la troisième partie, nous présenterons les actions entreprises par les autorités traditionnelles.

I- LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR LA RECONSTITUTION DU CANTON

Au lendemain de la lutte contre le maquis au début des années 1970s, les pouvoirs publics notamment le gouvernement et les élus locaux, engagent une série d'initiatives dans le but de reconstituer le canton Lognanga qui se trouve complètement détruit et même inexistant. Ces initiatives vont de l'action politique, aux actions sur le plan économique et social.

1- Les actions entreprises sur le plan politique

Parmi les actions entreprises par les pouvoirs publics pour entamer la reconstitution du canton Lognanga, deux principales décisions fortes ont marqué l'histoire du canton. La première décision est celle de la réhabilitation du canton, et pour la deuxième, il s'agit de l'installation des différents chefs de village qui constituent le canton, suivi de l'installation d'un chef de canton.

1.1- La réhabilitation du canton Lognanga

Le canton Lognanga est déclaré interdit en 1963, et il n'était plus possible pour les populations de rentrer s'y installer même au terme de la guerre vers la fin des années 1960s. L'autorité administrative qui avait proscrit cette zone devait avant toute implantation humaine, la réhabiliter sur le plan administratif. Cette opération de réhabilitation s'est faite sous l'impulsion de quelques fils du canton Lognanga en 1968. Selon l'ancien conseiller municipal à la mairie de Yabassi puis de Yingui, Yetina François¹, les négociations pour cette réhabilitation ont été conduites par une commission de 07 personnes, dont le

¹Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, Douala, 20 août 2018.

président Toutou Ebenezer, le secrétaire général Yetina François et 05 autres membres².

Cette commission pour la réhabilitation du canton Lognanga est allée en 1968, rencontrer l'inspecteur fédéral d'administration (I.F.A)³ en la personne Félix Sabal Lecco, pour plaider en la faveur de la réhabilitation du canton. Ces négociations aboutirent avant la fin de l'année 1968 à la réhabilitation du canton, et désormais les populations déguerpies avaient le droit de rentrer s'y installer sans la crainte d'une quelconque répression. Cette autorisation du retour au pays natal des peuples du canton Lognanga, marque le début d'une nouvelle ère, le début d'un nouveau défi, celui de convaincre les populations du canton éparpillées à travers le pays, à retourner chez eux occuper leur espace.

1.2- L'installation des chefs traditionnels du canton

Après la réhabilitation du canton, l'autorité administrative pousse davantage sa volonté de voir rentrer le peuple de Lognanga, et d'organiser ce territoire. A cet effet, elle va procéder à l'installation des chefs traditionnels qui doivent encadrer les populations.

Le premier chef qui a été intronisé après cette réhabilitation du canton, était un chef de 3^{ème} degré, Sa Majesté Dissiombi Mboyong Samuel. Il a été installé par le sous préfet de Yingui en 1984. C'est en effet, le fils du défunt chef de canton Youtou Martin, qui s'était enfui sous la pression des maquisards pour s'installer dans la zone de regroupement à Yingui. Alors que les Lognangas étaient réticents à rentrer s'installer sur leur terre, celui-ci s'est armé de courage et de détermination pour rentrer s'installer au village et faire renaître le canton⁴.

² Selon Yetina François il y'avait dix membres en dehors du président et du secrétaire général, mais l'IFA a trouvé l'effectif des membres pléthorique et à demander de réduire de moitié. C'est pourquoi ils se sont retrouvés à 5 membres.

³ L'inspecteur fédéral d'administration (I.F.A) était à la tête d'une inspection fédérale. L'inspection fédérale est ce que nous avons aujourd'hui comme région, et l'inspecteur fédéral en était le gouverneur.

⁴Entretien avec Jean Raymond Dissake (SM), 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé le 18 septembre 2018 à Douala

Son installation marque une étape vers la reconstitution du canton Lognanga avec un acte fort de l'administration, celui de l'intronisation du chef traditionnel de Lognanga.

Le second moment fort et l'un des plus importants concernant l'installation des chefs traditionnels dans le canton Lognanga a été vécu en 2015, année au cours de laquelle, le canton Lognanga n'est plus seulement une chefferie de 3^{ème} degré, mais devient une chefferie de 2nd degré. Ce vent fort de l'installation des 12 chefs de 3^{ème} degré que compte le canton Lognanga est lié à la volonté manifeste du sous préfet de l'arrondissement de Yingui, Michael Nkenemo Atteh, Administrateur civil principal, de voir renaître l'administration locale dans le canton Lognanga. Il procède donc le 05 avril 2014 avec l'assistance de Joël Bot Kound secrétaire des juridictions traditionnelles de Yingui, remplissant la fonction de secrétaire de séance, à une série de réunions consacrées aux consultations d'usage en vue de la désignation des chefs traditionnels⁵.

Ces réunions de consultations⁶ (confer annexe 4) pour toutes les 12 chefferies du canton, ont eu lieu le 05 avril, à l'école publique de Makaï-Lognanga, et ont permis de désigner les 12 chefs des villages qui constituent le canton Lognanga. Avaient donc été désignés à cet effet, Paul Diboua pour le village Ndikbanamouan, Ebenezer Toutou pour le village Ndikbinde, Boniface Mala pour le village Ndikdoun, Moulem Moukam pour le village Ndiktakambang, Yetina Victor pour le village Ndikbassogog I, Singha Jean Paul pour le village Ndikbiliki I, Eyoup Christian pour le village Ndikndack, Batisseg Moïse pour le village Ndikwob, Disake Jean pour le village Ndikbassogog II, Bihang Simon pour le village Ndikbiliki II, Mintamack Joseph pour le village Ndiksen, et Dieudonné Heli pour le village Ndikyén.

⁵ Procès verbaux des réunions consacrées aux consultations en vue de la désignation des chefs traditionnels du canton Lognanga.

⁶ Voir en annexe 4, quelques procès verbaux de réunions consacrées aux consultations en vue de la désignation des chefs traditionnels de 3^{ème} degré du canton Lognanga.

Les chefs de village ainsi désignés par la population, ont été tous installés dans leur fonction par le sous préfet de l'arrondissement de Yingui, Nkenemo Michael Atteh, au cours d'une grande cérémonie (voir le programme en annexe) qui s'est tenue le samedi 14 mars 2015 à l'école publique de Makai-Lognanga⁷. Dans son discours d'installation, le sous préfet leur a confié en dehors de leur mission de base, la mission de ramener au village les populations du canton qui se retrouvent dans tous les coins de la république, et qui sont réticents à effectuer le retour au village.

Les 12 chefs de villages de 3^{ème} degré du canton Lognanga ainsi installés, le canton Lognanga devient quant à lui, une chefferie de 2nd degré et il fallait y installer un chef. Cette installation a connu un léger Tumulte, car les descendants du chef Youtou Martin notamment la famille Mboyong à Yingui, estimait qu'un des leurs devait indiscutablement remplacer leur fils (voir en annexe la lettre adressée par la famille Mboyong au sous préfet de Yingui cet effet), le chef précédent, Dissiombi Mboyong Samuel, décédé le 02 aout 2014⁸ (voir annexe 5). Seulement au vu des enjeux liés à la fonction du chef du canton Lognanga, l'administration a décidé d'organiser une consultation auprès des chefs des villages du canton Lognanga, afin qu'ils désignent parmi eux, celui qui sera capable de faire revivre le canton. C'est au bout de cette consultation que sera désigné le chef du village Ndikbiliki I, Sa Majesté Singha Jean Paul comme chef du canton Lognanga.

Sa Majesté Singha Jean Paul a été officiellement présenté à la communauté de Lognanga et installé dans ses fonctions de chef de 2nd degré, chef du canton Lognanga, le 07 mai 2015 à Lognanga par le préfet du Nkam, M. Bilonougou Félix, Administrateur civil Principal. C'est ce que nous avons pu tirer du procès verbal des consultations préliminaires en vue de la désignation du chef de

⁷ Tomo Y'embom, "Les Lognanga (Indiknana)", in *Les rencontres de Yingui*, N°001, Avril 2018, p.6

⁸ Courrier du 02 novembre 2014, envoyé par la famille Mboyong au sous préfet de Yingui, avec pour objet le choix du chef de canton Lognanga en remplacement de Sa Majesté Dissiombi Mboyong Samuel, décédé (voir copie en annexe5).

village Ndikdoun (voir Annexe 6). Il lui a été confié la même mission que celle qui lui avait été confié aux chefs de 3^{ème} degré, notamment de ramener au village les populations éparpillées dans l'ensemble du territoire national et qui ont du mal à retourner au village. Ce choix de Sa Majesté Singha comme chef de canton a créé de la frustration auprès de la famille Mboyong, mais cette frustration s'est vite gérée en interne grâce à la médiation de tous les chefs de villages du canton⁹.

Sur le plan politique, les pouvoirs publics ont manifesté leur volonté de voir revivre le canton Lognanga et de le reconstituer. Ceci s'est matérialisé à travers la réhabilitation du Canton Lognanga qui avait pendant la guerre du maquis déclarée zone interdite, et l'installation des chefs qui ont reçu de la part de l'administration, la mission de ramener au village, les populations qui sont disséminées dans tout le pays. Mais au-delà du terrain politique, l'action des pouvoirs publics s'est étendue sur le champ économique.

2- Sur le plan économique : une pléthore de projets, peu de réalisations effectives

Concernant le volet économique, les pouvoirs publics ont engagé un nombre importants de projets, bien qu'ils tardent tous à connaître leur aboutissement. Ces actions entreprises sur le plan économique, ne sont pas très nombreuses, bien qu'il en existe. On note des réalisations concernant les voies de communication, et la mise en place d'un organisme de gestion des ressources forestières.

2.1- Des efforts pour l'aménagement des voies de communication

A la fin de la guerre du maquis, les quelques pistes qui reliaient les villages du canton et celles qui reliaient les différents cantons entre eux sont toutes

⁹ Voir procès verbal des consultations préliminaires en vue de la désignation du chef de village Ndikdoun, du 14 mai 2016.

bloquées et ne sont plus praticables à cause du départ des populations. Des projets seront donc engagés dans ce sens.

a- Le projet de la route Mossè-Ndokbassaben

C'est à la fin des années 1990 et au début de l'année 2000 que l'Etat reprend de manière concrète les efforts pour l'aménagement des voies de communication notamment les routes. Cet aménagement se matérialise dans un premier temps par le projet de construction de la route Mossè-Ndokbassaben, tronçon de la route Yingui-Ndikiniméki (voir carte en annexe...), projet qui avait commencé depuis 1961 par la société Razel Frères, mais interrompus à cause de la guerre du maquis. Cette route était classée depuis lors comme route provinciale N°16. Le budget qui avait été alors alloué à ce projet variait entre 110 et 300 millions de francs, ce qui n'intéressait pas du tout les professionnels des travaux publics. C'est pourquoi ce projet sera confié à des sociétés forestières telles que Biziou, qui du fait de son mauvais équipement ratera le tracé officiel de la route¹⁰. Après 5 ans et près de 900 millions de francs injectés dans le projet en 2004, la route n'est pas encore parvenue à son terme. C'est en 2006, que le véritable tracé a été identifié avec le concours des populations locales et jusqu'en 2015 la construction de cette route n'était pas encore effective.

b- Le projet d'ouverture du tronçon Iboti-Lognanga

Ce projet du tronçon Iboti-Lognanga voit le jour en 2004 et est confié à l'entreprise STS. Mais jusqu'en 2015, les travaux ne sont pas très avancés à cause des moyens limités de cette entreprise, mais aussi ceux alloués par le gouvernement. Actuellement, l'accès à Lognanga dépend de l'état de la piste

¹⁰Groupe de travail WWF-COSAVRYN, Arguments soutenant la proposition de la COSAVRYN consignée dans le document intitulé « Gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée Forêt d'EBO : Alternative au projet du parc national », Novembre 2006.

carrefour Ngambé-Isondje dans l'arrondissement de Ngambé. Cette route qui est actuellement en très mauvais état, avec de nombreux ponts cassés¹¹.

Ces travaux sur les routes peuvent se résumer dans le tableau 2, qui met en exergue les tronçons engagés et leur issue.

Tableau 2 : les chantiers routiers pour le désenclavement du canton Lognanga

Tronçon de route engagé	Année de lancement du chantier	Budget alloué	Opérateur chargé de la réalisation	Résultat obtenu	Raison
Mossé-Ndokbassaben	1961	300 millions	Sté forestière BIZIOU	Echec du tracé et abandon des travaux	Raté du tracé, à cause de l'inexpertise de la société.
Mossé-Ndokbassaben	2004-2015	900 millions	Sté BTP JOE CORNER WATER	Travaux en cours. Lente évolution	Raté du tracé et réussite après collaboration avec les populations locales.
Iboti-Lognanga	2004-2015	600 millions	Sté BTP STS	Travaux en cours. Très Lente évolution	Moyens limités de STS pour préfinancer les travaux

Source : Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN

¹¹ Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN, sur Gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée Forêt d'EBO : Alternative au projet du parc national, Novembre 2006.

Ce tableau nous montre que des chantiers ont été entrepris par l'Etat pour désenclaver le canton Lognanga en termes de routes. Seulement, jusqu'en 2015 aucun de ces chantiers, pour diverses raisons, n'a connu un dénouement heureux.

c- La construction d'un pont sur l'Elonnolonno

Le pont sur l'Elonnolonno est construit en 2015, grâce au financement du budget d'investissement public (BIP) 2014. Ce pont en image sur la photo 4, est construit en matériaux définitifs et permet de contribuer l'amélioration de la route conduisant au canton Lognanga. C'est en effet un pont construit sur la rivière Elonnolonno, qui divise les deux départements de la Sanaga-Maritime et du Nkam¹².

Photo 4 : Le pont sur le cours d'eau Elonnolonno



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 07/09/2018

¹²Entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière (SM), 34 ans, chef du village Ndikdoun, réalisé le 22 septembre 2018 à Douala.

Ce pont sur le fleuve Elonnolonno est construit sur la rivière dont il porte le nom. Il permet de relier le département de la Sanaga-Maritime et celui du Nkam.

Outre ces ouvrages routiers, on note également sur le plan économique, la construction d'un hangar pour le marché du canton en 2012, par les soins de la commune de Yingui dans laquelle se situe le canton Lognanga. Marché qui aujourd'hui est en ruine à cause de l'absence de fréquentation, liée à la faiblesse de la population.

2.2- La création d'un organisme de gestion des ressources forestières.

Sur le plan économique, au-delà de la construction des infrastructures telles que les voies de communication, on note la création d'un comité de gestion des revenus provenant de l'exploitation forestière¹³ et destinés à la communauté villageoise du canton Lognanga dans l'arrondissement de Yingui. Ce comité créé à Yabassi, est piloté par des vaillants fils du canton Lognanga. Il a pour objectif de gérer l'argent qui est reversé au canton par les sociétés forestières qui y exploitent du bois. Cet argent permet de réaliser des projets qui sont définis à l'avance par le comité qui se réunit avec la population afin de déterminer les projets prioritaires¹⁴ (confer annexe 7).

3- Les réalisations sociales des pouvoirs publics

Sur le plan social, la plus grande réalisation a été la réouverture de l'école publique de Makaï, suivie de la construction de l'école en matériaux définitifs, auxquels nous ajoutons la création d'un forage.

¹³Décision préfectorale N° 143/DP/C.17/BAPP du 06 novembre 2008

¹⁴Procès verbal de la réunion du comité de gestion des revenus provenant de l'exploitation forestière et destinés à la communauté villageoise du canton Lognanga dans l'arrondissement de Yingui, le 14 mars à Douala (voir annexe 7)

3.1- La réouverture de l'école publique de Makaï

Au plus fort de la guerre du maquis, l'école rurale de Makaï sera fermée en 1960 avec pour cause le terrorisme, et sera par la suite détruite. C'est par un concours de circonstance et le dynamisme d'un fils Lognanga, au Yetina François, que l'Etat accordera à l'école publique de Makaï d'exister à nouveau à partir de l'année 1982. Le récit du parcours ayant mené à cette réouverture en ressort de son témoignage :

Au début de l'année 1982, un ami qui travaillait à la délégation départementale de l'enseignement primaire, m'a appelé pour me dire qu'il y'avait dans leurs documents, les dossiers de l'école primaire rurale de Makaï et qu'il y était écrit qu'elle a été fermée pour terrorisme. J'entretenais de bonnes relations avec le délégué départemental de l'enseignement primaire, et lorsque je lui ai posé le problème de la réouverture de l'école, il a immédiatement dressé un rapport favorable qu'il a adressé au préfet qui s'appelait Kanga Victor. Celui-ci a également donné son accord et moi-même j'ai fait conduire le dossier au gouverneur qui a parafé et a envoyé au ministère à Yaoundé. Pour que ça aille plus vite j'ai fait suivre par un de mes frères à Yaoundé. C'est ainsi que le ministre a donné son accord et l'école a été réouverte pour l'année scolaire 1982/1983, et un directeur y a directement été nommé¹⁵.

Malgré le fait qu'un fils du canton Lognanga se soit battu pour la réouverture de l'école publique de Makaï, cet acte des pouvoirs publics a marqué en ce temps la volonté du gouvernement de revoir vivre le canton Lognanga et de le reconstruire à partir de l'éducation.

3.2- la construction de l'école publique de Makaï en matériaux définitifs et d'un forage.

Après l'autorisation de réouverture de l'école, il n'existe pas de bâtiments, car ceux-ci ont été complètement détruits pendant la période de la guerre du maquis. La construction de l'école en matériaux définitifs sera l'œuvre des pouvoirs publics à travers le financement du BIP 2012¹⁶. Ce sont ces bâtiments

¹⁵Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, Douala, 20 août 2018.

¹⁶ Journal des projets BIP 2012-MINEDUB

qui abritent aujourd'hui les enfants de l'école publique de Makaï et que nous pouvons observer sur la photo 5.

Photo 5 : Bâtiments de l'école publique de Makaï



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 07/09/2018

Ces bâtiments abritent l'école publique de Makaï à cycle complet, et bien entretenu par les populations locales. Cette école comporte 7 salles de classe et un bureau pour le directeur et une salle pour les enseignants.

La création du forage a été faite en 2012, et c'est l'un des projets issus du comité de gestion des revenus provenant de l'exploitation forestière et destinés à la communauté villageoise du canton Lognanga dans l'arrondissement de Yingui. A l'issue de la réunion que ce comité a tenue à Douala, le 14 mars 2009¹⁷, des projets prioritaires sont arrêtés, parmi lesquels la création de quatre forages afin d'éviter aux populations de s'alimenter en eau dans les marigots et permettre à ces derniers d'avoir accès de l'eau potable. Seulement, aujourd'hui ce forage ne produit pas une eau de bonne qualité du fait de sa faible utilisation.

¹⁷Procès verbal de la réunion du comité de gestion des revenus provenant de l'exploitation forestière et destinés à la communauté villageoise du canton Lognanga dans l'arrondissement de Yingui, le 14 mars à Douala

En dépit des efforts pas toujours fructueux réalisés par l'Etat en vue de la reconstitution du canton Lognanga, d'autres acteurs ont contribué d'une façon ou d'une autre à cette initiative.

II- ACTIONS ENTREPRISES PAR LES ELITES ET AUTRES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT

De façon individuelle ou collective, des acteurs du développement pour le canton Lognanga, notamment les élites Lognanga, les comités de développement, les organisations non-gouvernementales, et les entreprises privées ont engagés un certain nombre d'initiatives tendant à améliorer le cadre de vie des populations du canton, et du même fait favoriser le retour des populations au village.

1- L'action des élites du canton Lognanga

Aujourd'hui, le canton Lognanga compte parmi ses fils qui se sont installés partout dans le Cameroun, un nombre important d'élites. Parmi ceux-ci, certains se sont distingués par leur œuvre sur différents plans. Nous ne pouvons les présenter de façon exhaustive, mais ceux dont l'œuvre fait tâche d'huile sont notamment :

1.1- L'octroi des panneaux solaires pour l'électrification par Millol Bedel

En 2014, un jeune homme d'affaire et fils du village Lognanga au nom de Millol Bedel, offre un dispositif d'éclairage grâce à l'énergie solaire. Ce dispositif est installé sur le toit de l'un des bâtiments de l'école publique de Makaï, et permet d'électrifier non seulement l'école, mais aussi l'habitation des principaux responsables de cette école. Cette initiative a pour but de maintenir sur place les enseignants de l'école à travers l'amélioration de leurs conditions de vie, et permettre ainsi à ceux qui ont décidé de rentrer vivre dans le canton, d'inscrire leurs enfants sans aucune inquiétude¹⁸.

¹⁸ Entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière (SM), 34 ans, chef du village Ndikdoun, réalisé le 22 septembre 2018 à Douala.

Photo 6: Panneau photovoltaïque offert par Millol Bedel et installé sur le toit de l'école



Source :Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 07/09/2018

Ce panneau offert par Millol Bedel et installé sur le toit de l'école publique de Makaï, est une véritable alternative pour pallier à l'absence d'électrification par l'entreprise nationale en charge de l'électrification. Ceci permet au directeur d'avoir dans son bureau un ordinateur, une imprimante et une machine à photocopier.

1.2- La création des plantations par M. Boumssong Emile et M. Banimb Nicolas

Par la création des plantations, ceux-ci veulent relancer le développement économique du canton Lognanga et permettre aux populations de rentrer dans leur canton et de trouver un emploi. Pour ce qui est de Boumssong A, c'est un haut fonctionnaire du corps judiciaire, résidant dans la capitale politique du pays, à Yaoundé. Il a décidé au début des années 2000 d'exercer une activité économique dans son canton. Il a donc créé une vaste plantation de palmier à huile, dans laquelle quelques familles travaillent aujourd'hui. Parlant de M. Banimb Nicolas, il est rentré s'installer à Lognanga depuis 2007 et a décidé de ne pas rester les bras croisés. Celui-ci y a créé une plantation de cacao d'environ 10 hectares, et avec quelques jeunes retournés au village progressivement, il s'assure d'une bonne production¹⁹.

1.3- L'appui de M. Eyoup pour l'électrification du canton par ENEO

Grâce aux relations personnelles de cette élite du canton Lognanga, le canton se voit progressivement rapproché de son désir de voir le village entier électrifié par la société en charge de le faire sur l'étendue du territoire national, Eneo. C'est ainsi qu'aujourd'hui, quelques poteaux devant servir à conduire les fils sont déjà disponibles, de même que deux transformateurs qui en ce moment se trouvent chez le chef de canton. Seulement, les travaux n'avancent pas rapidement²⁰. Ce projet d'électrification est donc un moyen d'améliorer les conditions de vie des personnes qui se trouvent déjà au canton, et susciter l'engouement d'un retour pour ceux qui sont encore ailleurs.

¹⁹Entretien avec Jean Raymond Dissake (SM), 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé le 18 septembre 2018 à Douala

²⁰ Entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière (SM), 34 ans, chef du village Ndikdoun, réalisé le 22 septembre 2018 à Douala.

2- Les actions menées par les associations et les comités de développement

A la fin de la guerre du maquis, plus précisément à la fin des années 1960s, le président Ahmadou Ahidjo lance la politique de développement autocentré des différentes communautés. Le peuple de Lognanga à ce moment crée successivement le comité de développement auto centré de Lognanga (CODAL), et le (comité national de développement du canton Lognanga (CONADEL), mais aussi une association comme l'association des jeunes Lognanga de douala (AJEUND). Ces groupes ont contribué chacun en ce qui le concerne au retour des populations à leur terre et du même coup à la reconstitution du canton.

2.1- La contribution du CODAL à la reconstitution du canton

Le CODAL naît dans un contexte où le Cameroun sort d'une longue période de guerre au Cameroun, et à une interdiction pour les populations de s'installer dans le canton Lognanga. Ce comité de développement a œuvré à son niveau au repeuplement du canton à travers des réalisations.

a- La naissance du CODAL

Le CODAL voit le jour à Douala en 1968 sous l'impulsion de Toutou Ebénézer et d'autres grands dignitaires Lognanga. Ils profitent de l'ouverture d'une piste de débardage du bois d'Isondje à Nieng dans le canton Lognanga par un exploitant forestier venu couper frauduleusement du bois dans le village vide, pour encourager les populations du canton à retourner au village. Ce comité avait pour objectif majeur de rassembler les populations Lognanga pour un éventuel retour au terroir²¹. Cette initiative obtient l'adhésion de plusieurs fils du canton, et certains ont immédiatement recommencé à rentrer sur leur terre,

²¹ Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN, sur Gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée Forêt d'EBO : Alternative au projet du parc national, Novembre 2006, p.30

notamment quatre téméraires ressortissants à savoir Manimben François, Sokmak Mbotto Oscar, Wombel Simon et Yetna Amos.

b- L'œuvre du CODAL

L'essentiel de la mission du CODAL était centré sur le retour des populations installées à l'extérieur du terroir. Ainsi, l'œuvre réalisée pour atteindre cet objectif, tel que nous le décrit un ancien membre Yetina François, se situe à deux niveaux²² :

- L'entretien et l'aménagement de la piste forestière conduisant à Nieng. En effet, pendant le maquis, la route qui menait dans le canton Lognanga a été entièrement fermée du fait de sa non utilisation. Après l'ouverture de la piste à nouveau par un exploitant forestier, cette piste est restée très mal entretenue et il a fallu l'appui du CODAL pour la défricher et continuer à la rendre praticable pour les véhicules de transport des personnes.
- La construction de la case communautaire de Nieng. Pendant le maquis, les cases qui étaient construites et qui abritaient les populations du canton ont été détruites et le village est resté vide d'hommes, et sans habitations. Il se posait donc un problème d'abris pouvant héberger pendant un certain temps les personnes qui rentraient au village. C'est ainsi que le CODAL a décidé de construire en 1976, la case communautaire de Nieng. Cette case a servi de point d'appui pour les premières personnes rentrées au village en attendant qu'ils trouvent où s'installer.

Selon Dissake Raymond²³, le CODAL existe et fonctionne, mais connaîtra sa chute à cause des mésententes entre ses membres et des problèmes entre ces derniers, liés à la gestion des fonds reversés par un exploitant forestier qui exploitait du bois dans le canton et reversait une partie pour le développement

²²Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingué et patriarche Lognanga, Douala, 20 août 2018.

²³Entretien avec Jean Raymond Dissake (SM), 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé le 18 septembre 2018 à Douala

du village. Cette mésentente entre les membres a eu pour impact la dissolution du CODAL et la naissance d'un nouveau comité de développement, notamment le CONADEL.

2.2- Les actions du CONADEL pour la reconstitution du canton Lognanga

Après plusieurs années d'existence, le CODAL arrêtera d'exister en 2004 et sera remplacé par le CONADEL. Ce nouveau comité, va continuer l'œuvre engagée par le CODAL et mettre en place de nouvelles réalisations.

a- La naissance du CONADEL

L'une des différences majeures entre le CODAL et le CONADEL est que le premier n'avait pas d'existence légale, alors que le deuxième avait fait l'objet d'une déclaration la légalisant. La réunion ayant abouti à la naissance du CONADEL s'est tenue le 14 août 2004 à Edéa, et la légalisation²⁴ de ce comité s'est faite par le préfet du Nkam en la personne D'Haman Dahirou (voir annexe 8), le 21 mars 2005. Au moment de sa déclaration, ce comité avait pour président Baho Henock Legrand et pour secrétaire général Dissake Jean Raymond. Les objectifs assignés au CONADEL étaient de regrouper les ressortissants du canton Lognanga afin de susciter en eux l'intérêt pour leur canton dans un esprit d'épanouissement et de citoyenneté responsable, favoriser les liens de solidarité et de fraternité entre les membres, inventorier et mettre en valeur les potentialités de développement du canton sur le triple plan économique, social et culturel, défendre les intérêts du canton Lognanga, favoriser la réalisation des projets d'intérêt commun et ou sectoriels pouvant promouvoir le développement des villages du canton, favoriser l'installation de tous ceux qui veulent rentrer dans le canton²⁵ (confer annexe 9).

²⁴Récépissé de déclaration d'association N°028/EDEA/C17/BAPP du préfet par intérim du Nkam, le 21 mars 2005

²⁵ Objectifs contenus dans les statuts et règlement intérieur du CONADEL, voir annexe 9

Le CONADEL fonctionne grâce aux ressources provenant de l'exploitation forestière, mais aussi de la cotisation et des contributions diverses de ses différents membres. Avec les ressources disponibles, ce comité a mis en œuvre un certain nombre de réalisations.

b- Les réalisations du CONADEL

Dans la continuité des œuvres réalisées par le CODAL, le CONADEL a lui aussi œuvré pour le développement du canton Lognanga et le retour au village. D'après notre entretien avec le secrétaire général du CONADEL, Sa Majesté Jean Raymond Dissake²⁶, les principales réalisations sont :

- La construction d'un bout de route dans les villages Ndikdoun et Ndikbanamouan dans une logique d'amélioration progressive de l'état des routes dans les différents villages du canton Lognanga. Cette initiative a essentiellement pour objectif de motiver les populations de Lognanga à retourner sur leurs terres.
- Le terrassement d'environ 10 hectares de terrain entre 2008 et 2012 pour la pratique de l'agriculture, et l'achat des milliers de plans de palmiers. Ceci avait pour objectif de relancer le tissu économique dans le canton Lognanga, et faire en sorte que ceux qui rentrent au village puissent y être employés. Seulement, cette initiative ne va pas perdurer à cause du fait que les populations ne soient pas rentrées et cette plantation est tombée en ruine.
- Le soutien apporté à l'école publique de Makaï, avec le logement du directeur et de certains enseignants, et l'achat des matériels scolaires pour tous les élèves de cette école.

²⁶Entretien avec Jean Raymond Dissake (SM), 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé le 18 septembre 2018 à Douala

- En partenariat avec la commune de Yingui, le CONADEL a financé à hauteur de 650.000 francs CFA, des études géophysiques destinées à la création de quatre forages dans le canton.
- La conception en 2007, d'un plan de repeuplement rapide du canton Lognanga.

Ce projet devrait commencer par l'aération de l'entrée du canton des deux côtés de la route principale reliant Betembatemb à Nieng en y installant des maisons d'habitations et certaines infrastructures servant aux populations. Les personnes désirant se construire devaient être installées au fur et à mesure qu'elles devaient arriver, sans distinction de village, d'origine, de sexe ou de toute autre considération. Dans le cadre de ce projet les lots devraient être identiques, soit 1200 mètres carré et distribués gratuitement aux personnes souhaitant y construire leur maison²⁷ (voir annexe 10). Ce vaste projet s'est fait sous la présidence de Muyenga Elie, deuxième président du CONADEL, qui a par ailleurs multiplier les voyages à Lognanga afin de démystifier Lognanga, qui dans l'esprit de certains se trouvait à l'autre bout de la terre. Dommage, ce plan de repeuplement n'a pas non plus eu un effet particulier, car il n'a pas eu l'assentiment des populations de Lognanga qui tardent encore à revenir.

- La sauvegarde de l'existence du canton Lognanga, face à la déclaration de son espace notamment celui couvert par la forêt d'Ebo comme étant d'utilité publique²⁸ (confer annexe 11).

En effet, en déclarant d'utilité publique la forêt d'Ebo qui couvre en grande partie le canton Lognanga, les habitants du canton seraient à nouveau obligés de s'en aller de leurs terres, qui restera au profit de la communauté nationale. L'élan engagé pour le repeuplement du canton par le CODAL puis le CONADEL, se serait donc vu complètement anéanti. C'est dans ce contexte que

²⁷Voir en annexe 10, le plan de repeuplement rapide du canton Lognanga

²⁸ Courrier du CONADEL au préfet du Nkam, le 28 aout 2006, avec pour objet l'opposition à la proposition gouvernementale de déclarer d'utilité publique une partie de la forêt d'Ebo (voir annexe 11).

le CONADEL a joué un rôle de premier plan, en écrivant une lettre au préfet du Nkam le 28 août 2006, pour marquer leur opposition à cette initiative. Le CONADEL relève qu'il est certes important de protéger la faune et la flore, mais souligne par ailleurs qu'on ne peut pas préserver la vie des animaux au détriment de celle des hommes et de la survie de leur culture. A ce sujet, le CONADEL propose donc que le parc national d'Ebo qui sera créé soit un « parc national à enclave humaine » et non un « parc national d'un seul tenant ». Un parc qui devrait être suivi d'un ensemble de réalisations concernant les voies de communication, l'éducation, la santé et l'encadrement des populations sur la gestion d'un tel projet. Au terme des discussions, les propositions du CONADEL seront entendues et les populations du canton Lognanga auront la latitude de rentrer s'installer chez elles, au cas où elles en éprouveraient le besoin²⁹.

Le CONADEL a connu lui aussi à partir de 2015, et ceci jusqu'aujourd'hui, une perte de vitesse suite à l'installation des chefs de différents villages du canton. C'est ainsi que de nombreuses missions qui étaient dévolues au CONADEL se verront remplies par ces chefs traditionnels. Pour sa survie, le CONADEL doit donc revoir ses missions et ses moyens d'action.

2.3- La contribution de l'AJEUND

L'AJEUND (Association des Jeunes Lognanga de Douala), est une association créée par les jeunes ressortissants de Lognanga résidant à Douala autour l'année 1996. Le but était de créer de l'engouement auprès des jeunes, afin que même si ceux-ci ne rentrent pas s'installer définitivement au village, qu'ils y aillent de temps en temps au moins pour le connaître. C'est ainsi que cette association a organisé plusieurs voyages des jeunes ressortissants de Lognanga vers leur canton où, faute de cases pour les loger, ils construisaient

²⁹ Courrier du CONADEL au préfet du Nkam, le 28 août 2006, avec pour objet l'opposition à la proposition gouvernementale de déclarer d'utilité publique une partie de la forêt d'Ebo.

des tentes qui leur servaient d'abri pour quelques jours. Cette initiative de l'AJEUND a permis à de nombreux jeunes d'avoir un intérêt pour leur terre d'origine, le canton Lognanga³⁰.

3- Les actions menées par les organisations et les sociétés forestières

Pour la survie et le repeuplement du canton Lognanga, les organisations nationales et internationales ainsi que les sociétés forestières, ont contribué à travers des œuvres relevant de l'encadrement des populations et l'aménagement des voies d'accès³¹.

3.1- Les actions menées par la COSAVRYN et WWF : la défense des intérêts humains dans le cadre du projet PNE

Par un avis du ministre de la forêt et de la faune du 03 mai 2006³² (voir l'annexe 12), le MINFOF (ministre de la forêt et de la faune) portait à la connaissance des populations concernées la proposition du gouvernement de déclarer d'utilité publique une partie de la forêt d'Ebo en vue de l'utiliser comme parc national. Ce projet du parc nation d'Ebo (PNE), couvrait la majeure partie du canton Lognanga, ce qui a levé le courroux des populations de Lognanga qui se reconstituait à peine après une longue période de guerre.

En réaction à cet avis, les populations concernées se sont opposées, et se sont organisés afin de se doter d'un organe dénommé « Commission de Suivi de l'Affectation et de la Valorisation des Ressources Naturelles des Arrondissements de Yingui et de Ndikiniméki » en abrégé COSAVRYN, qui a élaboré et soumis au MINFOF une proposition de projet conciliant leurs préoccupations de retour massif dans leur terroir, à celles de la préservation de la biodiversité et du développement durable dans le même espace. Pour soutenir

³⁰Entretien avec Jean Raymond Dissake (SM), 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé le 18 septembre 2018 à Douala

³¹ Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN, sur Gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée Forêt d'EBO : Alternative au projet du parc national, Novembre 2006

³²Avis au public N° 0219/AP/MINFOF/SG/DFAP du 03 mai 2006, par le MINFOF Elvis Ngolle Ngolle (voir annexe 12).

ce projet de la COSAVRYN, en 2006 l'ONG internationale (World Wide Found for Nature) WWF, conseiller auprès du MINFOF a apporté son appui à ces populations en apportant des arguments pour appuyer leur projet³³. Cet appui ne sera pas vain car le projet final PNE intègre les populations.

3.2- Les actions des sociétés forestières

Les sociétés forestières ont pour l'essentiel contribué à la création et à l'aménagement des voies de communication. C'est le cas de l'ouverture à la fin des années 1960 de piste reliant Isondje à Nieng dans le canton Lognanga par un exploitant forestier. C'est en effet cette piste qui sort le canton Lognanga de l'enclavement total dans lequel il est plongé depuis la période de la guerre du maquis et le départ des populations. Cette piste est l'un des facteurs qui donne un coup favorable au retour des populations vers le canton Lognanga.

En dehors de cette première piste forestière, on aura des pistes construites ou aménagées par des sociétés forestières comme les sociétés AZIM et SFIM qui ont construit une route dans les plaines du canton Lognanga à la rive droite de la rivière Nibouem, la société BIZIOU qui a été désignée par les pouvoirs publics pour la construction de la route provinciale N°16 allant de Yingui à Ndikiniméki³⁴.

III- LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES AUTORITES TRADITIONNELLES

Les chefs traditionnels du canton Lognanga, désignés depuis 2014 et installés dans leurs fonctions en 2015, ont œuvré et continuent à le faire soit de façon individuelle, soit de façon collective, pour le retour de leurs sujets au village et la reconstitution du canton.

³³ Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN, sur Gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée Forêt d'EBO : Alternative au projet du parc national, Novembre 2006

³⁴ Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN, sur Gestion durable de la biodiversité dans l'aire baptisée Forêt d'EBO : Alternative au projet du parc national, Novembre 2006

1- Les actions individuelles de certains chefs traditionnels

Certains chefs traditionnels du canton Lognanga se sont illustrés par des réalisations pouvant susciter l'engouement des autres ressortissants du canton pour un éventuel retour. Au-delà des rencontres avec les originaires de Lognanga vivant hors du terroir, pour leur donner le bien fondé du retour, on a noté les constructions des grandes villas comme chefferies, tel qu'on peut le voir sur les photos 7 et 8. Deux chefs se sont imposés dans ce canton presque désert par leur grandes habitations. Il s'agit du chef de canton Sa Majesté Singha Jean Paul et le chef du village Ndikdoun, Sa Majesté Mala Boniface. L'œuvre de ces chefs n'est pas anodine, car elle est destinée à montrer à tous ceux qui ont encore des réticences à rentrer s'installer au village qu'on peut y investir sans aucune crainte³⁵.

Photo 7 : Résidence du chef de Canton Lognanga dans son canton



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 07/09/2018

Villa construite en 2015 par le chef de canton, Sa Majesté Singha Jean Paul, et qui est actuellement considérée comme la chefferie du canton. Elle

³⁵Entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière (SM), 34 ans, chef du village Ndikdoun, réalisé le 22 septembre 2018 à Douala.

abrite les évènements majeurs dans le canton, et héberge même certaines autorités en visite, et qui doivent passer la nuit dans le canton.

Photo 8 : Résidence du chef de village Ndikdoun à Lognanga



Source : Photo réalisée par Kuenbou Giverain le 07/09/2018

Villa construite par Sa Majesté Mala Boniface en 2014, et qui abrite la chefferie Ndikdoun dont il à la charge. A sa mort ses enfants, notamment son successeur au trône, s’occupe de l’entretien de cette villa.

2- Les actions collectives des autorités traditionnelles

Les chefs traditionnels dès leur installation en 2015, ont pris le relais des actions du CONADEL et ont créé le Conseil des Chefs Traditionnels de Lognanga (CCTL). Ces chefs dans le cadre de ce conseil, sensibilisent les populations ressortissantes de Lognanga et vivant dans différentes villes pays pour le retour au canton. Elles ont travaillé depuis 2015 à donner un visage beaucoup plus plaisant du canton Lognanga, tant dans la perception ou l’image qu’on s’en fait, que dans le bien être des populations. Ces autorités

traditionnelles s'investissent également dans la bonne gestion des ressources provenant de l'exploitation des ressources forestières³⁶.

Les chefs installés juste en 2015, œuvrent autant qu'elles peuvent dans la sensibilisation pour le retour des populations au village. Au-delà de la sensibilisation, certains chefs se sont illustrés à travers des opérations de charme pour attirer les populations, avec la construction de grandes villas comme chefferies traditionnelles.

Au terme de ce chapitre, fort est de relever qu'après des années de guerre du maquis, ayant conduit au dépeuplement total du canton Lognanga et sa destruction matérielle, des efforts ont été consentis pour sa reconstitution. Ces efforts sont notamment ceux des pouvoirs publics, des élites du canton Lognanga, des organismes privés et des autorités traditionnelles. Les pouvoirs publics ont joué un rôle de premier plan dans ce processus de reconstitution, d'abord à travers la réhabilitation du canton en autorisant les populations déguerpies à rentrer s'installer dans le canton, ensuite l'installation des chefs traditionnels de chacun des 12 villages du canton et du chef de canton, enfin la réouverture de l'école publique de Makaï qui avait été fermé en 1960 pour cause de terrorisme et la construction des bâtiments. Pour ce qui est des élites, elles ont œuvré tant de façon individuelle à travers des dons et des activités économiques comme les plantations, que de façon collective avec les comités de développement comme le CODAL et le CONADEL qui ont contribué à la motivation des ressortissants Lognanga à retourner au village. Les organismes nationaux et internationaux comme la WWF et la COSAVRYN ont en ce qui les concerne aidé au maintien du canton Lognanga comme collectivité humaine face au projet du parc national d'Ebo. Pour finir, les autorités traditionnelles elles aussi ont aidé au retour des populations dans leur village. Malgré tout ce qui est

³⁶Entretien avec Jean Raymond Dissake (SM), 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé le 18 septembre 2018 à Douala

fait, les populations peinent encore à retourner au canton Lognanga et à la reconstituer. On se pose dès lors la question de savoir : quels sont les freins à la reconstitution du canton Lognanga ?

CHAPITRE IV

LES FREINS A LA RECONSTITUTION DU CANTON LOGNANGA

L'accession à l'indépendance du Cameroun s'est faite avec le déguerpissement de nombreux villages, consécutivement à la lutte contre le maquis. Ce fut le cas pour le canton Lognanga qui a perdu, comme le soutient J. Champaud¹²², au cours de cette période la totalité de sa population. Ce climat d'insécurité et d'instabilité a connu une certaine accalmie au début des années 1970, et les populations du canton réparties un peu partout dans le territoire national ont engagé de nombreuses initiatives tendant à sa reconstitution. Ces initiatives pour la reconstitution du canton Lognanga mises en œuvre par les populations ressortissantes du canton, les autorités traditionnelles et les pouvoirs publics n'ont connu qu'une piètre moisson, car le 5^{ème} recensement général de la population et de l'Habitat au Cameroun de 2005, crédite le canton Lognanga de seulement 30 habitants¹²³.

Ceci, reste un chiffre très insatisfaisant du fait du fait du nombre important de ressortissants du canton installés ailleurs que dans leur village et qui vivent dans des conditions parfois précaires. Cette inefficacité dans les initiatives mises en œuvre pour la reconstitution de Lognanga est tributaire à certains freins ou limites de divers ordres. La question que nous nous posons dans ce chapitre, est celle de savoir : quels sont les freins ou les pesanteurs à la reconstitution effective du canton Lognanga ? Pour répondre à cette question, notre travail s'articulera autour de trois parties. La première mettra un point d'honneur sur les freins d'ordre infrastructurels, la deuxième quant à elle, s'appesantira sur les

¹²²J. Champaud, *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Editions de l'O.R.S.T.O.M., Paris, 1983, P.

¹²³Rapport du 5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat au Cameroun, 2005.

freins d'ordre idéologiques et politiques, et pour finir, la troisième partie sera consacrée aux freins d'ordre humains.

I- LES FREINS D'ORDRE INFRASTRUCTURELS

Parlant des freins d'ordre infrastructurels, il s'agit de l'influence des aspects relevant d'installations et d'équipements nécessaire à la collectivité, sur la reconstitution du canton. L'aspect infrastructurel est non négligeable en ce qui concerne toute procédure de peuplement ou de repeuplement. Nous relèverons ici, l'impact du déficit infrastructurel sur l'échec de la reconstitution du canton Lognanga, en mettant l'accent sur la précarité des voies d'accès au canton, l'inexistence des infrastructures sociales et l'absence des infrastructures économiques.

1- La précarité des voies d'accès au canton

Les populations ressortissantes du canton Lognanga se retrouvent aujourd'hui un peu partout dans le pays, et le retour temporaire ou définitif de ceux-ci se heurte à une dure réalité, celui des voies pour y accéder. La voie d'accès pour le chef lieu de région à savoir Douala ne souffre d'aucune difficulté, le problème se pose au niveau du déplacement entre Douala et Lognanga. Cette distance d'environ 215 Km, peut être parcourue par deux itinéraires différents. Le premier axe est celui de : Douala- Bonépoupa- Yingui- Iboti- Lognanga, et le second axe est celui de : Douala- Pouma- Som Bengué- Massock- Isondje (Logkat)- Lognanga¹²⁴. Que ce soit le premier itinéraire ou le second, l'état des routes est totalement délabré.

Pour ce qui est de l'axe Douala- Bonépoupa- Yingui- Iboti- Lognanga, la route n'est bitumée que jusqu'au niveau de Bonépoupa, et le reste du trajet est constitué de routes en terre qui sont non aménagées et on y trouve a de nombreux niveaux des borbiers qui rendent ces routes quasiment impraticables.

¹²⁴ Itinéraires obtenus de l'entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière, 34 ans, le chef du village Ndikdoun de Lognanga, réalisé le 15 septembre 2019 à Douala.

Ces bourniers sont davantage agrandis du fait de la forte fréquentation des camions qui transportent les billes de bois qui sont exploités dans la zone. Pour ce qui est du second itinéraire, l'axe Douala- Pouma- Som Bengué- Massock- Isondje (Logkat)- Lognanga, la route est bitumée jusqu'au niveau de Som Bengué, le reste du trajet est constitué de routes en terres, qui sont quasiment impraticables en toute saison, ce qui est dû à La poussière abondante en saison sèche et l'apparition de grands bourniers en saison pluvieuse¹²⁵.

Cet état des routes décourage les populations qui auraient un certain intérêt à retourner temporairement ou définitivement au canton Lognanga. Ce désintérêt pour le retour des populations vers leur village fait en sorte que les véhicules qui desservent le canton, n'y vont pas régulièrement, et quand bien même la voiture s'y rend, elle n'arrive pas jusqu'à Lognanga, elle s'arrête à Logkat. C'est ce que soutient Koubitekel Marianne, ressortissante Lognanga vivant à Douala, qui affirme que :

Il m'arrive très souvent de vouloir aller au village (canton Lognanga), mais mon dernier voyage ne m'y encourage pas. Pour commencer, mon voyage avait été reporté d'un jour parce que j'avais raté l'unique voyage de la journée. Le lendemain j'ai pu enfin y aller, mais à cause de l'état de la route qui était délabrée nous avons passé une journée entière dans la voiture, mais je n'étais pas au bout de mes souffrances. La voiture m'a laissé à Logkat et j'ai fait le reste du trajet à pieds. Ce voyage n'est pas pour moi une expérience à renouveler de si tôt¹²⁶

La situation en termes d'accès est donc une des difficultés majeures à la reconstitution du canton, car les ressortissants estiment que s'il est difficile de se rendre au village pour un évènement, il devient quasiment inenvisageable de rentrer s'y installer définitivement, ce qui s'apparenterait à se couper volontairement du monde. Nous pouvons au finish noter que la précarité des voies d'accès au canton Lognanga, freine considérablement les initiatives engagées en vue de reconstituer le canton Lognanga.

¹²⁵ Entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière, 34 ans, le chef du village Ndikdoun de Lognanga, réalisé le 15 septembre 2019 à Douala

¹²⁶ Entretien avec Koubitekel Marianne, 42 ans, fille de Lognanga et vendeuse de fruits, réalisé le 15 septembre 2018 à Douala.

2- Les infrastructures sociales inexistantes

Les infrastructures sociales sont les différentes constructions identifiées sur le terrain dont la finalité vise à l'amélioration des conditions de vie des populations du canton. Ce sont des installations nécessaires et utiles pour le milieu et qui contribuent à l'épanouissement des populations. Les infrastructures sociales primordiales pour l'épanouissement d'une population donnée sont les écoles et les hôpitaux.

Pour ce qui est du canton Lognanga il n'existe pas de structure sanitaire pouvant prendre en charge ou accorder des premiers secours à des personnes malades ou accidentées. Les personnes qui y habitent et qui éprouvent des problèmes de santé, sont obligées de se déplacer sur des kilomètres pour aller se faire soigner. La structure sanitaire qui existait dans le canton Lognanga était un dispensaire, qui a été fermé pendant la période du maquis et jusqu'aujourd'hui n'a pas été réouvert. Les personnes atteintes de maladies pas très graves se déplacent pour se faire prendre en charge à ... les personnes souffrant de maladies graves qui nécessitent un plateau technique plus élevées doivent aller plus loin, jusqu'au niveau d'Edéa, afin de bénéficier des soins.

Les personnes malades et qui se trouvent dans le canton sont donc obligés malgré l'absence des véhicules et le mauvais état des routes d'aller se faire soigner hors du canton, au péril de leur vie. Cette situation non seulement décourage d'éventuels ressortissants du canton qui voudraient rentrer s'installer au village, mais pire encore entraîne l'exode des rares personnes qui avaient pris le courage de rentrer s'installer au village. C'est le cas du patriarche Yetina François dont nous avons recueilli le témoignage qui suit :

Après ma retraite en tant que conseiller municipal à la commune de Yingui, j'ai décidé de rentrer m'installer au village (canton Lognanga). J'ai vécu la bas, mais avec la vieillesse, j'étais tout le temps malade et il n'y avait pas de centre de santé pour me soigner. Mes enfants ont décidé que je devais quitter le village, et m'ont

construit une maison ici à Douala, pour que je puisse me soigner facilement. C'est comme ça que j'ai définitivement quitté le village¹²⁷.

L'absence des hôpitaux ou plus simplement des centres de santé est l'un des freins majeurs au repeuplement du canton, et joue même en faveur de son dépeuplement.

En dehors du frein lié à l'absence des structures sanitaires, l'insuffisance des structures scolaires se pose comme l'une des limites au repeuplement du canton Lognanga. L'infrastructure scolaire qui y existe est une école primaire, l'école publique de Makaï, réouverte en 1982, et dont les nouveaux locaux ont été construits par l'Etat en 2012. Cette école primaire souffre aujourd'hui d'un problème de manque d'enseignants, car ceux qui y sont affectés n'y restent pas longtemps à cause des conditions de vie pas très favorables. Au-delà du manque d'enseignants, les enfants qui vont à l'école à Lognanga, sont obligés de se lancer dans l'exode après l'obtention de leur certificat d'études primaires (CEP). L'insuffisance des structures scolaires présente aussi un handicap majeur pour le repeuplement du canton, car les parents dont les enfants sont scolarisés ne peuvent pas y retourner. Cette réalité est pour certains un vrai problème, qui conditionne leur retour. Nous pouvons d'ailleurs le soutenir à travers les propos de Mayam Josué, patriarche de Lognanga vivant à Yingui :

Je vis ici à Yingui depuis que mon père est arrivé pendant la guerre du maquis. Depuis là je ne suis plus jamais rentré à Lognanga, mais je ne pense plus y rentrer parce que c'est trop loin et je suis vieux pour aller rester la bas seul. Je vis avec mon petit fils qui fait la classe 4^{ème}, si je pouvais rentrer avec lui, j'allais le faire. Mais on m'a dit qu'il n'y a pas l'école pour qu'il fréquente la bas. On va seulement rester ici¹²⁸

L'absence ou la limite des infrastructures scolaires dans le canton Lognanga ne facilite pas le retour des populations vers leur terre d'origine.

¹²⁷Entretien avec Yetina François, 78 ans, ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarche Lognanga, Douala, 20 aout 2018.

¹²⁸Entretien avec Mayam Josué, 68 ans, commerçant, réalisé le 23 aout 2018 à Yingui

C'est ainsi que certaines personnes qui désirent y retourner, se trouvent obligés de renoncer à ce souhait.

3- L'absence des infrastructures économiques

Les infrastructures économiques sont des structures créées dans le but de favoriser la production des biens ou des services. Parmi les infrastructures économiques, nous pouvons mentionner, les industries, les plantations, les entreprises de service. Dans le canton Lognanga, l'activité économique est essentiellement basée sur l'agriculture. C'est une agriculture de rente pour certains, et de subsistance pour d'autres. L'activité agricole à elle seule, ne peut pas suffire pour employer toutes les personnes qui viendraient éventuellement de la ville pour s'installer au village. Les personnes originaires du canton, effectuent des activités un peu partout dans le pays et estiment qu'elles ne sont pas à mesure d'abandonner leurs activités économiques pour aller résider au village où, elles ne peuvent pas avoir l'équivalent. Cette absence d'infrastructures économiques dans le canton, a un impact sur les échanges, car il n'y existe quasiment pas de marché formel. Les producteurs qui s'y essaient sont obligés d'aller en ville pour vendre leurs produits, ou de les vendre sur place à des intermédiaires qui achètent à des prix dérisoires. Cette situation est décourageante pour le processus de repeuplement du canton. Cette idée se confirme de par cet entretien obtenu avec Mme Penda Jeanne, qui affirme que :

Je ne m'en sors pas avec la vente des fruits que je fais ici à Yaoundé, mais ne pensez pas que je n'ai jamais pensé à aller essayer dans mon village. J'ai pensé à ça, et j'ai demandé conseil à ma grande sœur qui vit à Yinguï pas loin de là. Elle m'a fortement découragé et m'a dit qu'il n'existe pas d'entreprises qui peuvent m'employer au village, pas vrai marché pour faire du commerce¹²⁹

Nous pouvons donc remarquer les conditions économiques sont des facteurs qui ne contribuent favorablement à porter les initiatives dans le sens de la reconstitution du canton Lognanga.

¹²⁹Entretien réalisé avec Mme Penda Jeanne, 56 ans, institutrice, réalisé le 22 septembre 2018 à Yaoundé.

II- LES FREINS D'ORDRE IDEOLOGIQUES ET POLITIQUES

Parlant des freins d'ordre idéologiques, il s'agit en effet des freins liés à l'absence d'une vision unique dans la stratégie à mettre en œuvre pour la procédure de reconstitution du canton. Les freins politiques pour leur part sont des freins qui relèvent de l'action ou de l'inaction des pouvoirs publics.

1- Une absence de réelle politique de reconstitution du canton, mise en œuvre par l'Etat.

La reconstitution du canton Lognanga est un projet qui en dépit de l'effort consenti par les élites et autres acteurs originaires du canton, devrait faire l'objet d'une politique pensée et mise en œuvre par le gouvernement. Seulement le constat qui est fait sur le terrain, nous montre que l'Etat agit certes, mais cette réaction se limite à des actions sporadiques dans un ou plusieurs domaines, sans qu'il n'y ait forcément une cohérence entre ces différentes actions. C'est ainsi que l'Etat à travers le BIP 2012, a construit des bâtiments pour l'école publique de Makai¹³⁰. Il a également installé en 2014 les chefs traditionnels des villages du canton. L'Etat devrait développer une stratégie concertée de développement pour le canton victime des affres de la guerre du maquis. A défaut de politique pensée par l'Etat, certains acteurs estiment que la lenteur dans la mise en œuvre du processus de décentralisation pourraient elle aussi justifier le fait que les objectifs de reconstitution du canton n'ait pas jusqu'en 2015 porter des fruits. Pour ceux-ci, à défaut de penser une politique de reconstitution du canton Lognanga, l'Etat aurait pu à travers l'accélération du processus de décentralisation permis aux populations originaires de ce canton, d'avoir les moyens nécessaires pour implémenter la politique de reconstitution tels qu'ils l'ont pensé. Cette position est soutenue par Raymond Dissake qui estime que l'Etat n'a aucune vision réelle pour le développement du canton, et que la voie

¹³⁰ Journal des projets BIP 2012-MINEDUB

pour la reconstitution du canton pourrait passer assurément par une décentralisation dans la gestion des ressources¹³¹

2- Une divergence idéologique pour la reconstitution

Quand on parle de la reconstitution du canton Lognanga nous faisons référence à deux aspects majeurs, le repeuplement d'une part et la reconstruction d'autre part. Il s'agit donc d'un grand ensemble qui prend en compte à la fois le retour des populations au canton et la construction des infrastructures sociales, politiques et économiques devant leur permettre d'y vivre. La divergence idéologique se présente au niveau de la préséance. Faut-il que les populations rentrent au canton avant qu'on ne leur construise les infrastructures pour leur quotidien ? Ou alors, faut-il construire les infrastructures avant que les populations ne rentrent s'y installer ?

2.1- La tendance repeuplement puis reconstruction

Pour les tenants de cette tendance, il n'est pas normal d'envisager que l'Etat ou autres acteurs privés viennent construire des infrastructures comme les routes, les hôpitaux et centre de santé, les écoles, les industries et les marchés, sans qu'il n'y ait au préalable une population pour en bénéficier. Cette tendance est celle qu'épouse sans faille le sous préfet de l'arrondissement de Yingui, Charles Aurélien Eyobo Mbonjo, qui affirme :

Je comprends que les ressortissants du canton Lognanga demandent d'avoir des infrastructures routières, scolaires, sanitaires et de l'énergie. Mais il faut d'abord qu'ils aillent s'installer sur cette terre, parce que l'Etat ne peut pas construire une école où il n'y a pas d'élèves ou des centres de santé où il n'y a pas d'habitants, alors qu'ailleurs il y'a une population qui existe et manque des infrastructures. Les infrastructures se construisent à travers des ratios de population¹³²

¹³¹Entretien avec Jean Raymond Dissake, 66 ans, Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2, réalisé 16 septembre 2018, à Douala.

¹³²Entretien avec Charles Aurélien Eyobo Mbonjo, 42 ans, sous-préfet de Yingui, réalisé le 28 aout 2018 à Yingui

C'est donc dire que la population ne devrait pas attendre d'avoir des facilités avant de rentrer s'installer, mais que ces derniers devraient plutôt aller s'installer et le développement les suivra. Le chef du canton Lognanga Sa Majesté Singha Jean Paul le soutient également quand il interpelle les personnes qui s'y trouvent déjà à faciliter ou à accepter le retour de ceux qui vivent encore ailleurs. Il écrit d'ailleurs :

Aucune personne ne peut oublier sa terre d'origine, même si pour des raisons d'opportunisme pratique, certains tentent de le faire. « Home is home » ! Que ceux qui y sont déjà installés ne rejettent ou n'intimident les autres qui veulent y venir ! Ce groupe auquel notre écrasante majorité appartient doit être encouragé car sans population, pour qui ou pour quel motif ou intérêt l'Etat y apporterait le développement tout court ? Une seule personne peut-elle faire foule ou être entendue¹³³ ?

Pour lui, c'est la force du nombre qui impose à l'Etat de penser au développement et pas autre chose. Qu'on ne peut pas être entendu si l'on n'est pas assez nombreux. Cette tendance incite donc les populations du canton à faire un sacrifice pour le développement de leur terre en faisant le premier pas et en laissant le soin à ou les autres structures de développement à faire le second.

2.2- La tendance reconstruction puis repeuplement

Cette tendance, contrairement à la première pensée qu'il est nécessaire avant l'installation des populations, d'avoir des commodités de base. Pour les tenants de ce courant, on ne peut pas aisément demander à un homme d'aller s'installer dans un lieu si on ne lui offre pas le confort minimum pour son épanouissement ou sa santé. Pour ceux-ci, les populations du canton ne pourraient jamais rentrer au village que ce soit de façon temporaire ou définitive si des conditions ne sont pas réunies pour leur installation et leur survie. Cette tendance est d'ailleurs soutenue par le CONADEL qui dans ses actions a entrepris des actions visant à donner goût aux populations de rentrer chez eux, et d'avoir une certaine assurance pour leur installation. C'est

¹³³Jean Paul Singha (SM), "Simplement des usfruitiers" *les rencontres de Yingui*, N°001, avril 2018, P.3

pourquoi, cette association a mis en place un plan de repeuplement du canton, garantissant à ceux qui rentreront au village qu'ils pourront avoir un espace pour se construire¹³⁴.

Les tenants de cette tendance estiment en outre que c'est par ce moyen qu'on peut avoir un repeuplement rapide du canton. Car les infrastructures vont jouer le rôle de moyen d'attraction qui vont inciter les indécis à rentrer s'installer dans leur village. Ils pensent également que la situation du canton Lognanga est particulière au vu de son histoire politique, et que la gestion de sa reconstitution ne devait pas faire l'objet d'une analyse généralisée du fait de sa spécificité notamment liée au maquis. Me Simh Emmanuel, fils du canton le relève d'ailleurs quand il soutient que l'Etat doit prendre des dispositions pour permettre au canton Lognanga de se reconstituer en vertu de son implication dans le déguerpissement et la destruction de ce territoire pendant la guerre du maquis¹³⁵

Cette tendance s'oppose donc à la première et il tarde à jaillir auprès des populations ressortissantes de cette ère géographique, un consensus clair sur le cap à prendre dans le processus de reconstitution du canton. C'est donc là un des freins même aux différentes initiatives qui sont entreprises par les différents acteurs impliqués dans cette volonté de reconstitution du canton.

¹³⁴Voir en annexe le plan de repeuplement rapide du canton Lognanga

¹³⁵Entretien accordé par Me Simh Emmanuel à Serges Alain Ottou dans le programme télévisé « Dimanche avec vous » du 19 mars 2018, sur Equinoxe Télévision.

3- Une mésentente autour de la légitimité du chef de canton

La guerre du maquis et le déguerpissement du canton Lognanga ont joué un rôle décisif dans l'histoire de la chefferie du canton. En effet, avant le déguerpissement de ce territoire, Lognanga était une chefferie de second degré, avec des chefferies de troisième degré¹³⁶. Après son déguerpissement, tous les villages qui constituaient le canton ont disparu, car il n'y existait plus ni hommes ni activités. Ce n'est qu'en 1985, que Dissiombi Mboyong Samuel, un des fils du chef du canton Lognanga, Youtou Martin qui s'était exilé après le maquis, revient à Lognanga et est installé cette fois par le sous préfet comme chef de 3^{ème} degré et non plus comme chef de second degré parce que toutes les chefferies de 3^{ème} degré avaient disparu¹³⁷. En 2014, avec la réhabilitation des chefferies de 3^{ème} degré le canton Lognanga redevient une chefferie de second degré, et le successeur du chef, Sa Majesté Dissiombi Mboyong Samuel, le nommé Mboyong Joseph prétendait à devenir légitimement le chef de second degré¹³⁸. Seulement la réalité a été contraire, parce qu'après la désignation des chefs de 3^{ème} degré il leur a été demandé de choisir parmi eux, celui qui devait être placé à leur tête et occupé la place de chef de second degré, mais le successeur Mboyong Joseph ne faisait pas partie des candidats, car il n'était pas chef de 3^{ème} degré. Celui-ci avait décliné cette offre, car il était quasiment sûr de garder sa place de chef de second degré du canton Lognanga.

Après le conclave des chefs de 3^{ème} degré du canton Lognanga, un nouveau chef de canton est désigné, en la personne de Sa Majesté Singha Jean Paul, précédemment chef du village Ndikbilik 1¹³⁹. Cette situation

¹³⁶Ceci ressort du procès verbal des différentes réunions consacrées aux consultations en vue de la désignation des chefs traditionnels de troisième degré qui constituent le canton Lognanga (voir en annexe)

¹³⁷Ceci ressort de l'entretien avec Yetina François, conseiller municipal de la commune de Yingui en retraite, réalisé le 20 août 2018 à Douala

¹³⁸Confer le courrier du 02 novembre 2014, envoyé par la famille Mboyong au sous préfet de Yingui, avec pour objet le choix du chef de canton Lognanga en remplacement de Sa Majesté Dissiombi Mboyong Samuel, décédé.

¹³⁹Cette information est mentionnée dans le procès verbal des consultations préliminaires en vue de la désignation du village Ndikdoun, du 14 mai 2016. (voir copie en annexe)

d'incompréhension ou de mésentente a poussé la famille de Youtou Martin, le chef du canton au déguerpissement en 1963, à se désolidariser pour un temps de la grande initiative de reconstitution du canton Lognanga, ce qui pendant un moment a été un frein pour une partie des Lognanga attachés à cette famille. Cette incompréhension a été stoppée par le préfet du Nkam le 07 mai 2015 en déclarant officiellement Sa Majesté Singha Jean Paul comme le chef de second degré du canton Lognanga.

III- LES FREINS D'ORDRE HUMAINS

Les problèmes d'ordre humains ici sont des problèmes liés à l'homme, dans son comportement ou dans son ressentiment. Ces problèmes ne sont pas du tout négligeable, car elles influencent directement l'implantation ou non des ressortissants dans le canton. Nous allons insister ici sur le traumatisme psychologique lié à la guerre du maquis, une faible présence humaine dans le canton, et pour finir l'individualisme de certains fils du canton.

1- Le traumatisme psychologique lié à la guerre

Pendant la guerre du maquis, les personnes vivant dans le canton Lognanga ont été soit victimes, soit témoins de nombreuses atrocités. C'est par exemple le témoignage que nous fait une matriarche Lognanga Koudikang Esther, sur les atrocités qu'elle a vécu :

Quand la guerre avait commencé, mon père avait fui et il nous a laissé avec notre mère, les soldats de l'UPC sont venus et ont obligé ma mère et moi d'entrer pour rester avec eux dans la forêt, ma mère a réussi à s'enfuir et on m'a amené. Lorsque moi j'ai voulu fuir la première fois ils ont coupé mon oreille, et c'est la deuxième fois que je me suis enfuie. Je ne voudrais plus jamais de ma vie retourné à Lognanga, même comme on dit que la guerre est fine¹⁴⁰

Cette femme de 81 ans, dont l'une des oreilles est visiblement tranchée, est marquée par les atrocités dont elle a été victime pendant la guerre. Ce traumatisme qu'elle a vécu ainsi que certains de ces proches constitue un frein

¹⁴⁰Entretien avec Koudikang Esther, 85 ans, ancienne cultivatrice, réalisé le 21 août 2018 à Yingui

majeur à leur retour au canton. C'est un choc qui connaîtra peut être son terme avec le changement de génération, notamment avec l'arrivée de la nouvelle génération née ailleurs et qui n'a pas connu la guerre.

Ce traumatisme n'a pas seulement été celui des victimes à proprement parlé, car certains jeunes fils du canton à qui l'histoire a seulement été racontée en sont traumatisés et ne caressent pas l'espoir d'aller s'installer dans ce village qui a vu tant souffrir leurs parents. C'est le cas du jeune Mbom Ghislain, qui en parle avec beaucoup d'émotions. Il déclare :

C'est vrai que de nombreuses personnes désirent travailler pour faire évoluer leur village, veulent y avoir une maison où ils peuvent passer des congés avec leurs enfants et même s'y installer définitivement pourquoi pas ? Mais moi, je ne pourrais pas aller vivre à Lognanga, au vu des atrocités que mes grands-parents et mon père ont enduré. Mes grands-parents ont été tués par leurs propres frères du village, parce qu'ils n'avaient pas la même conviction qu'eux. Mon père a été maltraité et n'a eu la vie sauve que parce qu'il a pu s'enfuir. Peut-être mes enfants y retourneront un jour, mais moi, non¹⁴¹

Il est resté marqué par l'histoire que ses parents lui ont raconté, et a nourrit une haine même inconsciente vis-à-vis de sa communauté, et de sa terre d'origine. Ce traumatisme psychologique est donc l'un des freins au processus de reconstruction mis en place pour le canton Lognanga.

2- L'individualisme de certains fils du canton

Certains enfants originaires du canton, par leur esprit individualiste ou égoïste ne favorisent pas, ou à la limite même freinent le processus de reconstitution enclenché. Il s'agit d'une part des personnes qui s'approprient des terres et ne veulent pas en céder aux autres, et d'autre part des personnes qui privilégient des actions individuelles au détriment des actions collectives.

Concernant ceux qui s'approprient des terres et ne veulent pas en céder aux autres, il est important de situer le contexte. En effet, le canton Lognanga

¹⁴¹Entretien avec Mbom Ghislain, 26 ans, étudiant, réalisé le 25 septembre 2018 à Yaoundé.

étant relativement grand, le CONADEL dans sa stratégie de repeuplement rapide du canton, a viabiliser une partie de l'espace, notamment l'entrée du canton, des deux côtés de la route principale reliant Betembateng à Nieng, qui devait être attribué à tous les fils du canton indépendamment de leur village d'origine, question de créer un pôle humain, qui devait être aussi un pôle de développement économique¹⁴². Seulement, comme nous l'explique un des chefs traditionnels du canton, Sa Majesté Tjeck Mala Simon Lumière¹⁴³, certains fils de la zone qui a été aménagée sont réticents à accepter que les ressortissants des autres villages s'y installent, leur demandant d'aller s'installer dans leur propre village. Pour empêcher à ceux-là qu'ils considèrent comme étrangers de s'installer, ils sont allés au-delà de l'espace qui leur a été attribué pour y planter des cultures pérennes confisquant ainsi ces terrains pour du long terme. Cette confiscation des espaces aménagées par certains, empêche aux autres qui voudraient bien rentrer s'implanter dans le canton de le faire.

Parlant de ceux qui privilégient l'action individuelle au détriment de l'action collective, il s'agit de certains fils du canton qui préfèrent s'illustrer par des actions individuelles et ne s'impliquent pas nécessairement dans des actions collectives. A ce sujet Sa Majesté Jean Raymond Dissake¹⁴⁴ nous confie que, si toutes les élites s'impliquaient dans les actions collectives les réalisations dans le sens de la reconstruction seraient un peu plus rapides. Il prend d'ailleurs à titre d'exemple, le cas d'un projet initié par le CONADEL pour relancer le tissu économique du canton et qui devait consister à créer une grande plantation de cacao. Ce projet a peine commencé s'est arrêté à cause la non implication de certaines élites, qui ont pourtant créées des plantations à titre individuel. Cet

¹⁴²Voir procès-verbal portant sur la mise en exécution du projet de repeuplement rapide du canton Lognanga, du 08 Décembre 2007.

¹⁴³Entretien avec Tjeck Mala Simon Lumière (SM), 34 ans, chef du village Ndikdoun, réalisé le 15 septembre 2018 à Douala.

¹⁴⁴Entretien réalisé avec Jean Raymond Dissake, 66 ans, Secrétaire général du CONADEL, réalisé le 21 aout 2018 à Douala

esprit individualiste dans la réalisation des projets permet certes de développer le canton, mais ne permet pas une reconstruction rapide.

3- Une faible présence humaine

Le développement d'un territoire est essentiellement adossé sur des ressources humaines. C'est l'homme qui est la principale ressource pour tout développement ou pour toute reconstruction. C'est lui qui produit, c'est lui qui consomme. Le canton Lognanga aujourd'hui manque de façon criarde des hommes sur le terrain pouvant impulser le développement. Avec une population qui se chiffre en 2015 à moins de 100 habitants, le canton Lognanga n'attire pas. Il n'attire pas les producteurs parce qu'il n'y a ni une main d'œuvre assez importante pour travailler, ni un marché de consommation assez important. Il n'attire pas non plus les consommateurs, parce qu'il n'y existe ni marché pour consommer, ni entreprise pouvant offrir emploi et produits.

CONCLUSION GENERALE

Le travail que nous achevons ici est une tentative de mise en lumière de la gestion de la reconstruction des zones après des conflits, et à ce sujet nous avons choisi pour thème de recherche « la problématique de la reconstitution des villages déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis au Cameroun : Cas du canton Lognanga dans le département du Nkam, région du littoral, de 1963 à 2015 ». Cette recherche, s'est articulée autour d'une question centrale qui est celle de savoir : Quelles sont les actions menées et les pesanteurs pour la reconstitution des villages du canton Lognanga déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis au Cameroun, de 1963 jusqu'en 2015 ? A cette question principale, nous avons rattaché des questions secondaires, notamment celles de savoir : Quel est le processus ayant conduit au déguerpissement ou à l'exode massif des populations du canton Lognanga pendant la guerre du maquis ? Quels sont les efforts consentis par les différents acteurs (Etat, Elite, autorités traditionnelles) pour une reconstitution réelle du Canton Lognanga de 1963 à 2015 ? Quelles sont les pesanteurs qui freinent le retour des populations du canton Lognanga à leur terre natale ? A travers la recherche documentaire et l'enquête sur le terrain, nous avons pu élaborer notre recherche en 4 chapitres.

Le premier chapitre nous a permis de présenter le canton Lognanga sur le plan géographique et historique. Il s'agit en effet d'un village situé en plein cœur de la forêt équatoriale. C'est une bourgade située aux confins de l'arrondissement de Yingui, dans le département du Nkam et la région du littoral, elle est une chefferie de 2^{ème} degré constituée de 12 chefferies de 3^{ème} degré. On y trouve une population constituée uniquement des Banen, dont le chiffre a connu une évolution en dents de scie marquée par une chute drastique liée au déguerpissement pendant la période de la lutte contre le maquis. Cette

population vit essentiellement des activités agricoles, de l'élevage et du petit commerce.

Pour ce qui est du deuxième chapitre, il nous a permis de retracer les évènements ayant conduit au déguerpissement du canton Lognanga. Il en est sorti que pour les causes du maquis de manière générale, nous pouvons relever la naissance de l'UPC puis son interdiction qui a suscité le courroux des nationalistes camerounais qui sont entrés en clandestinité, et la répression violente de l'armée coloniale française face à ce mouvement nationaliste, qui a poussé ces nationalistes à créer une force armée pour faire front. Concernant les causes de l'extension du maquis pour atteindre le canton Lognanga, nous avons noté le fait que la conférence qui était à la base de la lutte armée de l'UPC se soit tenue à Makaï (Lognanga), impliquant directement certains fils du canton dans ce combat qui ne leur était pas vraiment familier. Nous avons en outre la proximité entre la Sanaga Maritime, fief de l'UPC avec le canton Lognanga qui leur servait de base arrière pour le repli face à la pénétration de l'ennemi, ce qui contribué à l'implantation du maquis dans le canton. La population du canton s'est donc vue dans un premier temps forcée à la fuite face aux exactions des soldats de l'UPC qui leurs imposaient l'enrôlement pour aller combattre. Dans un second temps, ces populations ont été officiellement sommées de quitter leur terre par un acte administratif faisant du canton Lognanga une zone interdite en 1963. Cette guerre s'est donc soldée avec des conséquences comme le déguerpissement du canton Lognanga, la délocalisation du commandement traditionnel Lognanga, la perte des valeurs culturelles et la destruction du tissu économique du canton.

Le chapitre 3 quant à lui a été le lieu pour nous de faire ressortir les actions entreprises à différents niveaux pour la reconstitution du canton Lognanga. Concernant des efforts de reconstitution du canton, nous avons noté du côté des pouvoirs publics la réhabilitation du canton Lognanga après son

interdiction en 1963, l'installation des chefs traditionnels du canton qui ont reçu la mission de mettre tout en œuvre pour le retour au village des ressortissants vivant à l'extérieur, des efforts pour l'aménagement des voies de communication, la réouverture de l'école publique de Makäi, la construction de l'école publique en matériaux définitifs. Les élites ressortissantes du canton quant à elles, pour la reconstitution du canton ont sur le plan individuel posé des actes comme les dons pour le canton, la création des plantations et le soutien aux projets de développement. Ces élites de façon collective ont réagi à travers des associations comme le CODAL et le CONADEL, qui ont motivé les populations à rentrer au village et créé un plan de repeuplement du canton. Les autorités traditionnelles pour leur part œuvrent par des actions individuelles, à l'instar des constructions de chefferies dignes d'attirer les personnes qui hésitent encore à rentrer au village.

Le quatrième chapitre pour sa part, nous a permis de relever les freins aux multiples initiatives engagées de part et d'autre pour la reconstitution du canton. Nous avons noté que ces freins sont de divers ordres: infrastructurels, idéologiques et politiques, et enfin humains. Sur le plan infrastructurel, les principaux freins au repeuplement ou à la reconstitution du canton Lognanga sont notamment, la précarité des voies d'accès au canton et des voies de communication en interne, les structures sociales comme les hôpitaux et les écoles inexistantes ou limitées, l'absence des structures économiques pouvant employer les populations ou produire le nécessaire pour les personnes y résidant. Pour ce qui des freins d'ordre idéologiques et politiques, nous avons relevé une absence réelle de politique de reconstitution du canton mise en œuvre par l'Etat, une mésentente autour de la légitimité du chef de canton, et une divergence idéologique au sujet de la reconstitution du canton entre les tenants d'une tendance selon laquelle il faut que les populations rentrent s'installer dans leur canton avant de prétendre au développement et à la création des infrastructures

et les tenants de l'autre tendance selon laquelle, au vue de la particularité du canton liée aux différentes souffrances et exactions vécues par les populations pendant la période du maquis, il est nécessaire avant de demander aux populations de rentrer s'y installer il faut avoir un certain nombre de facilités et d'infrastructures. Parlant des freins d'ordre humains, il en est sort que la reconstitution du canton Lognanga est freinée sur ce plan par le traumatisme psychologique liées aux exactions vécues pendant la guerre et qui empêche à de nombreuses personnes d'y retourner, l'individualisme de certains films du canton qui préfèrent engager des initiatives individuelles au détriment des initiatives collectives, et enfin la faible présence humaine dans le canton.

Il en ressort donc que les initiatives entreprises n'ont pas porté beaucoup de fruits, à causes de certaines pesanteurs. Cependant pour sortir de cette situation de difficile reconstitution du canton Lognanga, des pistes de solutions peuvent être envisagées. Il s'agit entre autre :

Pour les pouvoirs publics, d'accélérer le processus de décentralisation devant permettre aux autorités locales de Lognanga de définir leurs priorités et disposer davantage de ressources pour réaliser leurs projets, mettre en priorité le canton Lognanga en fonction de sa spécificité, prioritaire pour l'accès à divers financements, la construction des voies de communication liant le canton Lognanga à son chef-lieu d'arrondissement, à son chef-lieu de département et à son chef-lieu de région. Les élus locaux quant à eux doivent nouer des partenariats avec des structures de développement nationales ou internationales afin de susciter l'investissement dans le canton.

Pour les ressortissants du canton, il est nécessaire d'avoir une véritable prise de conscience que la reconstitution du canton est une affaire de tous, qu'ils se donnent une véritable vision et une stratégie consensuelle de reconstitution, et mettre en priorité, au-delà de l'action individuelle, les actions collectives. A court terme, il est important pour l'élite du canton Lognanga, de mettre à la

disposition de ceux qui veulent s'y rendre souvent, une agence de transport qui non seulement pourra effectuer au moins deux voyages au quotidien, mais qui laissera les passagers jusqu'au canton Lognanga.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES PRIMAIRES

1- Sources orales

Noms et prénoms	Age	Fonction	Date et lieu de l'entretien
Belema Gaston	82 ans	Fils du canton Lognanga, ancien transporteur	29 aout 2018 à Yingui
Benim Alexandre	76 ans	ancien transporteur et fils de Lognanga	28 aout 2018, à Yingui
Charles Aurélien Eyobo Mbonjo	42 ans	sous-préfet de Yingui	28 aout 2018 à Yingui
Djeng Isaac	74 ans	Fils du canton Lognanga et ancien instituteur	28 aout 2018, à Yingui
Jean Raymond Dissake (SM)	66 ans	Secrétaire général du CONADEL et chef du village Ndikbassogog 2,	18 septembre 2018 à Douala
Koubitekel Marianne	42 ans	filie de Lognanga et vendeuse de fruits,	15 septembre 2018 à Douala
Koudikang Esther	85 ans	ancienne cultivatrice	21 aout 2018 à Yingui
Mayam Josué	68 ans	Commerçant	23 aout 2018 à Yingui
Mbom Ghislain	26 ans	Etudiant	25 septembre 2018 à Yaoundé
Mbomou Francis	79 ans	Fils du canton Lognanga, ancien cheminot	29 aout 2018 à Yingui
Mboyong Samuel	77 ans	patriarche Banen à Yingui	28/08/ 2018, à Yingui
Penda Jeanne	56 ans	Institutrice	22 septembre 2018 à Yaoundé
Tjeck Mala Simon	34 ans	chef du village	22 septembre 2018 à

Lumière (SM)		Ndikdoun	Douala
Tomo Jean Claude	43 ans	chercheur su le peuple et la culture Banen	10 aout 2018 à Douala PK12
Yetina François	78 ans	ancien conseiller municipal de la commune de Yingui et patriarce Lognanga	Douala, le 20 aout 2018
Youtou Martin	30 ans	petit fils du chef Youtou Martin	28 aout 2018 à Yingui

2- Mémoires et rapports

- Bang Mbang Kingue Jean, « le maquis dans le Nkam : 1956-1973 », mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.
- Ngo Biboum Régine Léocaldie, “la vie quotidienne dans la région de Ngambé pendant le maquis (1955-1971)”, Mémoire de DIPES II en histoire, ENS de Yaoundé, 2003
- Ongbanack Embom Christiane, “Evolution des unités administratives du pays Banen (1911-1966)”, Mémoire de Maitrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2004.
- Rapport du groupe de travail WWF-COSAVRYN sur la gestion durable de la biodiversité dans l’aire baptisée forêt d’Ebo, alternative au projet du parc national.
- Rapport du troisième recensement général de la population et de l’habitat du BUCREP, en 2005.

3- Sources d’archives

- Archives de la sous-préfecture de Yingui
- Archives de la mairie de Yingui

- Archives du CONADEL, consultées chez le Secrétaire général Jean Raymond Dissake.

II- LES SOURCES SECONDAIRES

4- Les ouvrages

- Abwa Daniel, *Cameroun, histoire d'un nationalisme (1884-1961)*, Yaoundé, éditions Clé, 2010.
- Abwa Daniel, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun. Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUY, et PUCAC, 2000, deuxième édition.
- Champaud Joseph, *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Paris, Editions de l'O.R.S.T.O.M., 1983.
- Chatain Joseph, *Kamerun, l'indépendance piégée*, Paris, Editions L'Harmattan, 2011.
- Dictionnaire des villages du Nkam, Centre ORSTOM de Yaoundé, Septembre 1970.
- Emile Durkheim, *Eléments d'une théorie sociale*, Paris, Editions de minuit, 1975.
- Eyinga Abel, *L'UPC, une révolution maquée ?*, Paris, Editions Chaka, 1991.
- Idelette Denise, *Monographie de la tribu des Ndiki (Banen du Cameroun)*, Paris, Institut d'ethnologie, 1955.
- Kanguelieu Tchouake Maxime, *la rébellion armée à l'ouest Cameroun (1955-1971)*, Yaoundé, Imprimerie Saint Siro 2010.
- Mbembe Achille, *la naissance du maquis dans le sud Cameroun (1920-1960)* Paris, Karthala, 1996.
- Mongo Béti, *Main basse sur le Cameroun*, Paris, Editions La Découverte, 2003.
- Morton Robert King, *Rébellion, Révolution du Zaïre*, Paris, Editions l'Harmattan, 1965.

- Mveng Engelbert (R.P.), *Histoire du Cameroun*, tome I, Yaoundé, CEPER, 1984.
- Mveng Engelbert, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, 1985, tome 2.
- Ngoh Victor Julius, *Cameroun, 1884-1985, cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990.
- Noumbissie Tchouake Maxime, *Bamiléké! La naissance du maquis dans l'ouest Cameroun*, Yaoundé, édition Ifrikiya, 2015.
- O.R.S.T.O.M., *Dictionnaire des villages du Nkam*, Yaoundé, 1970.
- Prévitali Stéphane, *Je me souviens de Ruben*, Paris, Editions Karthala, 1999.
- Richard Joseph, *le mouvement nationaliste au Cameroun*, Cameroun, Editions Karthala, 1986.
- Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, *KAMERUN ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, Editions la découverte, 2011.

5- Articles de revues et de journaux

- Guilleux Christophe, « écrire l'histoire des maquis et des luttes clandestines au Cameroun », *Intel 'Actuel*, Revue de Lettres et de sciences humaines-université de Dschang, publié le mercredi 24 janvier 2018
- Jean Paul Singha (SM), “Simplement des usufruitiers”, *les rencontres de Yingui*, N°001, avril 2018.
- Moth Dieudonné S., “Tous fermement derrière ceux qui prennent des initiatives”, *les rencontres de Yingui*, N°001, Avril 2018.
- Tomo Y'embom, “ les Lognanga (Indiknana)”, *les rencontres de Yingui*, N°001, Avril 2018.

III- SOURCES ELECTRONIQUES

- « Météo et Climat à département du Nkam au Cameroun », http://planificateur.a-contresens.net/afrique/Cameroun/littoral/d%C3%A9partement_du_nkam/222416, consulté le 29 août 2018.
- http://fr.m.wikipedia.org/wiki/reconstitution_historique, consultée le 05 septembre 2018
- www.Larousse.fr/dictionnaires/guerre/38516 , site consulté le 15 septembre 2018

IV- SOURCE ALTERNATIVE

- Programme télévisé « Dimanche avec vous » du 19 mars 2018, sur Equinoxe Télévision, Entretien accordé par Me Simh Emmanuel à Serges Alain Ottou.

ANNEXES

ANNEXE I : GUIDE D'ENTRETIEN

GUIDE D'ENTRETIEN

Introduction

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de DIPES II, portant sur le thème « **la problématique de la reconstitution des villages déguerpis dans le cadre de la lutte contre le maquis au Cameroun : Cas du canton Lognanga, département du Nkam, région du Littoral, de 1963 à 2015** ». Il vise à collecter le maximum d'informations afin d'assurer la crédibilité de notre travail. Tout en vous remerciant d'avance des réponses que vous nous apporterez, nous vous assurons que ces informations seront utilisées uniquement à des fins scientifiques.

A) Identification de l'informateur

Nom et prénom.....

Fonction ou statut.....

Age

Date et lieu de l'interview.....

B) Thèmes abordés

• Le peuplement du canton Lognanga

- 1- Quelle est l'origine du Lognanga ?
- 2- Pourquoi les Banen préfèrent-ils utiliser le nom « Ndiknanga », plutôt que « Lognanga » ?
- 3- Quelles sont les différentes populations vivant dans le canton Lognanga ?
- 4- Quelle est leur origine et le processus ayant conduit à leur installation ?

- **Le maquis dans le canton Lognanga**

- 1- Quelles sont les raisons ayant poussé les peuples du canton Lognanga à s'engager dans la guerre du maquis ?
- 2- Quelles sont les principaux acteurs ou personnalités du canton impliqués dans le maquis ?
- 3- Quelles sont les actions de guerre ou de guérilla menées par les peuples du canton Lognanga pendant la guerre du maquis ?
- 4- Comment s'est passé le déguerpissement des populations du canton Lognanga après l'arrêté préfectoral de 1963 instruisant le déplacement des populations ?
- 5- Quel a été le rôle des acteurs locaux (autorités administratives et traditionnelles) dans la lutte contre le maquis ?
- 6- Quel a été l'impact économique de la guerre du maquis pour le canton Lognanga ?
 - a) Agriculture
 - b) Elevage
 - c) Commerce
 - d) Transport
- 7- Quel a été l'impact social et culturel de la guerre du maquis sur le canton Lognanga ?
 - a) Ecoles
 - b) Hôpitaux
 - c) Psychologie des populations
 - d) Démographie
 - e) Culture

- **La problématique de la reconstitution du canton Lognanga**

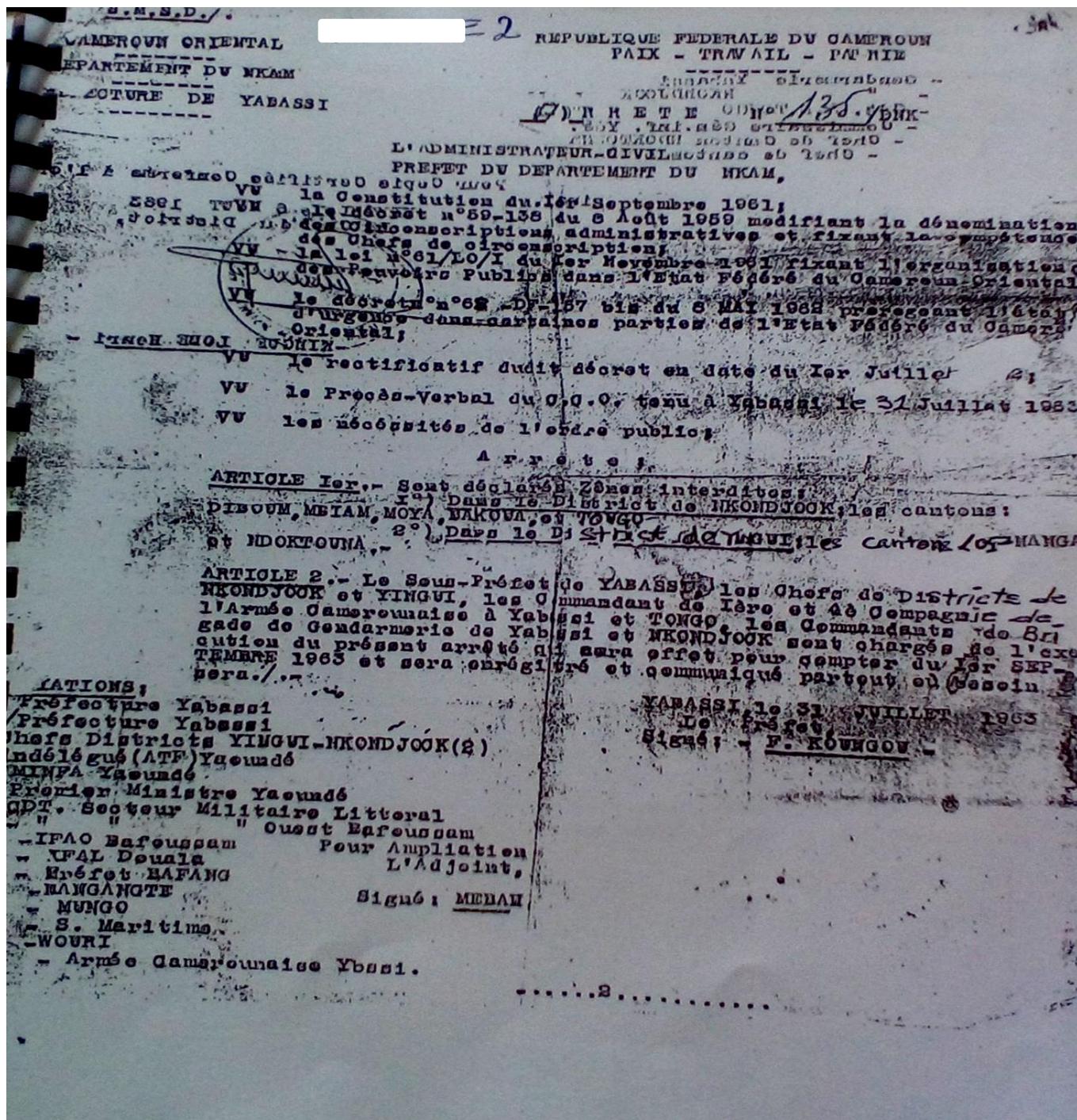
- 1- Quelles sont les principales élites du canton Lognanga sur les plans politique et économique.
- 2- Quelles sont les actions réalisées par ceux-ci (de façon individuelle ou de façon collective), pour encourager le retour des populations vers la terre natale ?
 - a) Sur le plan économique
 - b) Sur le plan social
 - c) Sur le plan culturel
- 3- Quelles sont les actions menées par les autorités traditionnelles en vue d'encourager le retour des populations du canton Lognanga ?
 - a) Sur le plan économique
 - b) Sur le plan social
 - c) Sur le plan culturel
- 4- Quelles sont les actions mises en œuvre par l'Etat visant à la reconstitution du canton Lognanga ?
- 5- Quelles sont les actions entreprises par les sociétés forestières dans le but de viabiliser ou de désenclaver le canton Lognanga ?

- **Les freins à la reconstitution du canton**

- 1- Quels sont les freins politiques à une reconstitution effective du canton Lognanga ?
- 2- Quelles sont les pesanteurs d'ordre infrastructurels qui ralentissent la reconstitution du canton Lognanga ?
- 3- Quelles sont les limites d'ordre humaines et idéologiques à la reconstitution du canton Lognanga ?

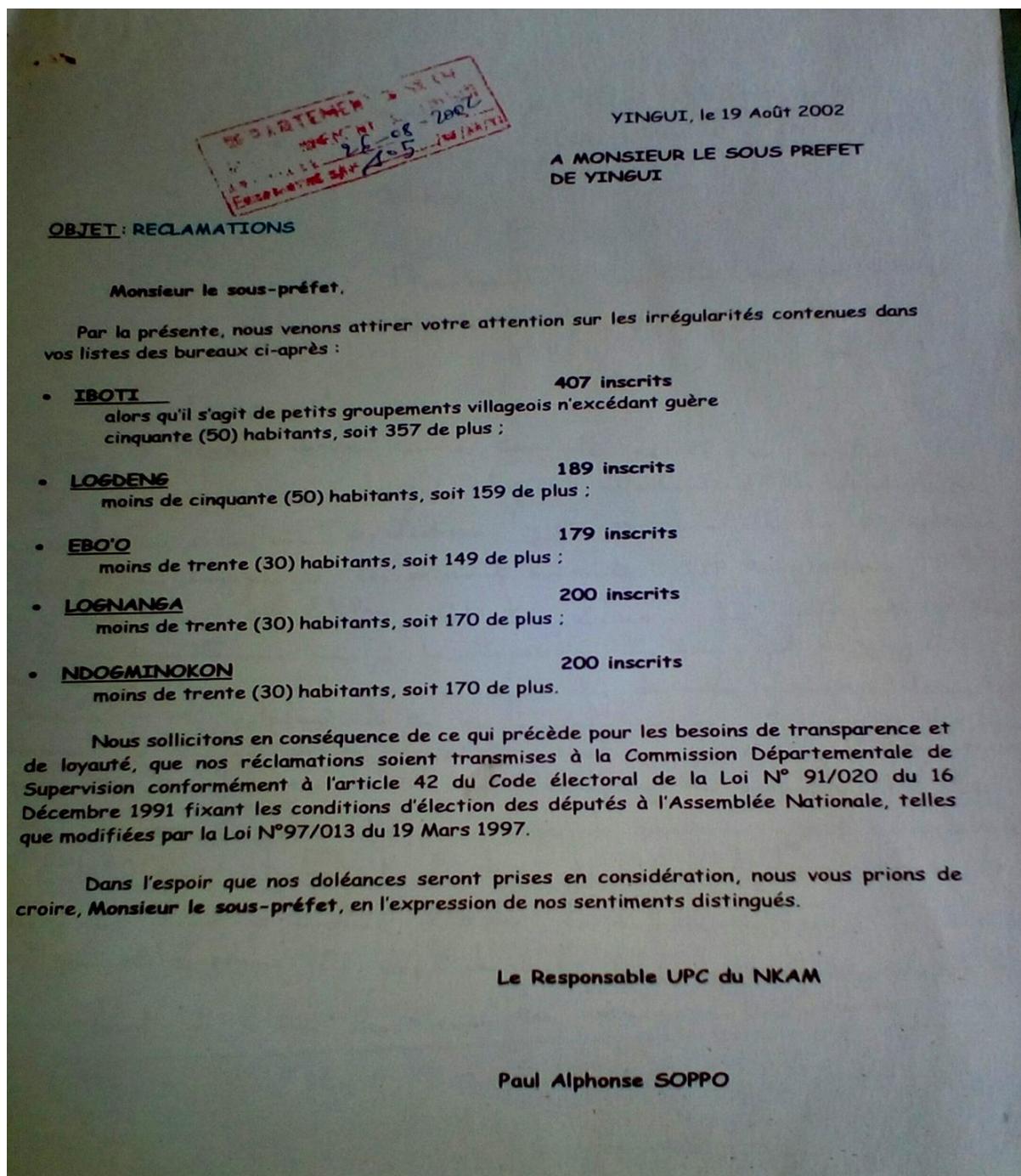
Merci d'avoir accepté de répondre à nos questions

ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL DECLARANT LOGNANGA ZONE INTERDITE



SOURCE : Archives de la sous préfecture de Yingui, consultées le 29 aout 2018

**ANNEXE 3 : Requête mettant en exergue
la population de Lognanga en 2002**



SOURCE : Archives de la sous préfecture de
Yingui, consultées le 29 aout 2018

**ANNEXE 4 : PROCES VERBAUX DE QUELQUES REUNIONS
DE DESIGNATION DES CHEFS DE 3^{ème} DEGRE DU CANTON
LOGNANGA**

REGION DU LITTORAL
.....
DEPARTEMENT DU NKAM
.....
ARRONDISSEMENT DE YINGUI
.....
SOUS-PREFECTURE DE YINGUI
.....
SECRETARIAT PARTICULIER
.....
N° 5/L/C17.03/SP

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONSACREE AUX
CONSULTATIONS NECESSAIRES, EN VUE DE LA DESIGNATION DU
CHEF TRADITIONNEL DE 3^{ème} DEGRE DU VILLAGE NDIKNDOUN
(MAKAÏ)**

L'an deux mille quatorze et le 05 du mois d'avril, nous, NKENEMO Michael ATTEH, Administrateur Civil, sous-préfet de l'Arrondissement de Yingui, assisté de BOT KOUND Joël, secrétaire des juridictions traditionnelles de Yingui, remplissant la fonction de secrétaire de séance, avons procédé à l'Ecole Publique de Makai-Lognanga, dans le canton Lognanga, à la tenue d'une réunion, sous notre présidence, consacrée aux consultations d'usage, en vue de la désignation du chef traditionnel de 3^{ème} degré du village NDIKNDOUN, pour pouvoir à la vacance à la tête de cette unité de commandement traditionnel, suite au décès du Sieur YOUTOU MBOYONG Martin, ex chef de ce village, en présence des populations, notabilités coutumières compétentes, élites et autres forces vives de cette communauté villageoise.

Etaient également présents :

Messieurs :

- MBAPPE Emmanuel, 2^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Yingui
- EVENGUE NSOMOTO Daniel, Adjudant-chef, commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Yingui ;
- LIKENG VI Ruben, Officier de Police Principal, Chef du Poste de Sécurité Publique de Yingui ;
- YOUTOU MBOYONG Samuel, chef officieux du canton LOGNANGA, reconnu comme tel par l'immense majorité des populations de cette ancienne chefferie de 2^{ème} degré.

ANNEXE 4 (Suite)

REGION DU LITTORAL

 DEPARTEMENT DU NKAM

 ARRONDISSEMENT DE YINGUI

 SOUS-PREFECTURE DE YINGUI

 SECRETARIAT PARTICULIER

 N°12/L/C17.03/SP

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONSACREE AUX
 CONSULTATIONS NECESSAIRES, EN VUE DE LA DESIGNATION DU
 CHEF TRADITIONNEL DE 3^{ème} DEGRE DU VILLAGE NDIKWOB
 (NDIKILOB)**

L'an deux mille quatorze et le 05 du mois d'avril, nous, NKENEMO Michael ATTEH, Administrateur Civil, sous-préfet de l'Arrondissement de Yingui, assisté de BOT KOUND Joël, secrétaire des juridictions traditionnelles de Yingui, remplissant la fonction de secrétaire de séance, avons procédé à l'Ecole Publique de Makai-Lognanga, dans le canton Lognanga, à la tenue d'une réunion, sous notre présidence, consacrée aux consultations d'usage, en vue de la désignation du chef traditionnel de 3^{ème} degré du village NDIKWOB(NDIKILOB), pour pouvoir à la vacance à la tête de cette unité de commandement traditionnel, suite au décès du sieur KOMOL Mathieu, ex-chef de ce village, en présence des populations, notabilités coutumières compétentes, élites et autres forces vives de cette communauté villageoise.

Etaient également présents :

Messieurs :

- MBAPPE Emmanuel, 2^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Yingui
- EVENGUE NSOMOTO Daniel, Adjudant-chef, commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Yingui ;
- LIKENG VI Ruben, Officier de Police Principal, Chef du Poste de Sécurité Publique de Yingui ;
- YOUTOU MBOYONG Samuel, chef officieux du canton LOGNANGA, reconnu comme tel par l'immense majorité des populations de cette ancienne chefferie de 2^{ème} degré.

ANNEXE 4 (Suite)

La fiche de présence des notabilités coutumières compétentes et la fiche de présence générale sont jointes en annexe.

Après avoir exposé à l'assistance l'objet de la réunion, en mettant l'accent sur les dispositions pertinentes du Décret N° 77/245 du 15 Janvier 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, nous avons demandé aux candidats de se manifester.

Un seul candidat se présente :

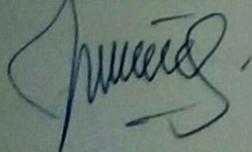
Monsieur BATISEG Moïse, né le 09 septembre 1945 à Ndokwob, de FOMBO Jean et de KOUBOUNACK.

Consultées, comme l'exige le texte susvisé, les notabilités coutumières dont les noms et les signatures sont portés en annexe de ce procès-verbal, se sont toutes prononcées en faveur du candidat unique et leur unanimité a reçu l'acclamation des populations.

Il a été demandé au candidat ainsi désigné de compléter rapidement le dossier préliminaire de candidature déposé dans les services de la Sous-préfecture de Yingui, pour acheminement au Préfet du Nkam, aux fins d'homologation.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit. /

LE SECRETAIRE



BOT KOUND Joël

LE PRESIDENT



Akenemo Mianan
ADMINISTRATEUR ADJ

ANNEXE 4 (Suite)

REGION DU LITTORAL

 DEPARTEMENT DU NKAM

 ARRONDISSEMENT DE YINGUI

 SOUS-PREFECTURE DE YINGUI

 SECRETARIAT PARTICULIER

 N° 11/L/C17.03/SP

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONSACREE AUX
 CONSULTATIONS NECESSAIRES, EN VUE DE LA DESIGNATION DU
 CHEF TRADITIONNEL DE 3^{ème} DEGRE DU VILLAGE NDIKBILIK I**

L'an deux mille quatorze et le 05 du mois d'avril, nous, NKENEMO Michael ATTEH, Administrateur Civil, sous-préfet de l'Arrondissement de Yingui, assisté de BOT KOUND Joël, secrétaire des juridictions traditionnelles de Yingui, remplissant la fonction de secrétaire de séance, avons procédé à l'Ecole Publique de Makai-Lognanga, dans le canton Lognanga, à la tenue d'une réunion, sous notre présidence, consacrée aux consultations d'usage, en vue de la désignation du chef traditionnel de 3^{ème} degré du village NDIKBILIK I, pour pouvoir à la vacance à la tête de cette unité de commandement traditionnel, suite au décès du sieur KOMOK Luc, ex-chef de ce village, en présence des populations, notabilités coutumières compétentes, élites et autres forces vives de cette communauté villageoise.

Etaient également présents :

Messieurs :

- MBAPPE Emmanuel, 2^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Yingui
- EVENGUE NSOMOTO Daniel, Adjudant-chef, commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Yingui ;
- LIKENG VI Ruben, Officier de Police Principal, Chef du Poste de Sécurité Publique de Yingui ;
- YOUTOU MBOYONG Samuel, chef officieux du canton LOGNANGA, reconnu comme tel par l'immense majorité des populations de cette ancienne chefferie de 2^{ème} degré.

ANNEXE 4 (Fin)

La fiche de présence des notabilités coutumières compétentes et la fiche de présence générale sont jointes en annexe.

Après avoir exposé à l'assistance l'objet de la réunion, en mettant l'accent sur les dispositions pertinentes du Décret N° 77/245 du 15 janvier 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, nous avons demandé aux candidats de se manifester.

Un seul candidat se présente :

Monsieur SINGHA Jean-Paul, né le 17 juillet 1960 à Douala, de BITTI Paul et de SEN Marie.

Consultées, comme l'exige le texte susvisé, les notabilités coutumières dont les noms et les signatures sont portés en annexe de ce procès-verbal, se sont toutes prononcées en faveur du candidat unique et leur unanimité a reçu l'acclamation des populations.

Il a été demandé au candidat ainsi désigné de compléter rapidement le dossier préliminaire de candidature déposé dans les services de la Sous-préfecture de Yingui, pour acheminement au Préfet du Nkam, aux fins d'homologation.

En foi de quoi le présent procès-verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit /

LE SECRETAIRE

BOT KOUND Joël



LE PRESIDENT

Akenemo Mikan
ADMINISTRATEUR

SOURCE : Archives de la sous préfecture de Yingui, consultées le 29 aout 2018

**ANNEXE 5 : LETTRE DE LA FAMILLE DE YOUTOU
MARTIN ADRESSEE AU SOUS PREFET DE YINGUI POUR
LA DESIGNATION DU CHEF DE CANTON LOGNANGA**

Douala le 02 Novembre 2014

LEMBE Gustave

Monsieur le Sous-Préfet de YINGUI

**Chef de famille MBOYONG à YINGUI
LA LIGNE DE LA CHEFFERIE du
CANTON LOGNANGA**

**Objet : Choix du Chef du canton LOGNANGA en Remplacement
de sa Majesté DISSIOMBI MBOYONG Samuel décédé**

Excellence Mr le Sous-préfet,

En ma qualité de chef de famille MBOYONG, je viens auprès de votre haute autorité vous faire part des résolutions prises par la grande famille MBOYONG relativement à l'objet repris en marge.

Après le décès de notre regretté chef sa majesté DISSIOMBI MBOYONG Samuel survenu le 02/08/2014 et en vue d'éviter la vacance de la chefferie du canton LOGNANGA à Yingui tous les composants en la famille MBOYONG et sous ma houlette, nous nous sommes réunis le 1^{er} Novembre 2014 et à l'unanimité avons pris la résolution ci- après:

Mr MBOYONG Joseph aujourd'hui âgé de 55 ans fils du défunt chef DISSIOMBI MBOYONG Samuel a été choisi pour remplacer son père à la tête du canton LOGNANGA.

Cette décision intervient en parfaite conformité avec les dispositions légales réglementant les chefferies traditionnelles au Cameroun consacrant le caractère héréditaire de la chefferie. Il me revient de vous signaler mais surtout à titre de rappel que c'est la même famille MBOYONG qui a toujours été dépositaire du flambeau de commandement dans le canton LOGNANGA à l'instar de BIENIM MBOYONG Joseph et DISSIOMBI MBOYONG Samuel tous les deux aujourd'hui décédés.

Nous avons donc trouvé normal que c'est Mr MBOYONG Joseph rejeton du défunt chef qui le remplace car même moi qui suis frère du défunt chef ne pouvais prétendre à cette distinction alors qu'il a laissé des enfants.

En même temps que nous sollicitons que notre démarche emporte votre assentiment, nous réclavons aussi votre prompte et énergique vigilance pour décourager les

SP
Dossier
du 12-11-14

ANNEXE 5 (Fin)

éventuels fauteurs de trouble qui tenteront de surprendre votre religion en posant des candidatures fantaisistes dans le but de déstabiliser le canton LOG NANGA.

Ont assistés à la réunion du choix du nouveau chef d canton en la personne de MBOYONG Joseph les personnes ci-après :

DELANGUE Emmanuel Bosco CNI 11 18 00645 du 20/08/2011 à Douala

KOUDIKANG Epse MOUNIF Suzanne CNI 15 133209 du 23/07/2013 à Douala

MASSOMA Joseph Dieudonné CNI 11 2364241 du 06/08/2011 à Douala

DISS OMBE Jacques CNI du à

DISSIOMBI DISSIOMBI Jean Pierre CNI 10 9773459 du 18/03/2010 à Douala

BIENIM Nicolas CNI 11 3869400 du 21/09/2012 à Douala

MOUKALA Jacques CNI 11 2715948 du 02/09/2011 à Douala

MAYAM Nicolas Charles CNI 11 3226003 du 08/2011 à Douala

KOUGNOL Epse BANOKA Esther CNI 11 3312985 du 23/09/2011 à Douala

MBOUCK Josué CNI 11 2719099 du 03/09/2011 à Douala

PENDA Alexandre CNI 11 78877506 du 11/07/2014 à Douala

LEMBE Gustave CNI 10 9579717 du 04-05-2010 à Douala

Joseph

Veuillez croire excellence Monsieur le Sous-préfet en l'assurance renouvelée de notre parfaite considération.

LEMBE Gustave
Chef de famille MBOYONG

Joseph

N° TEL
671104165
690900761

Préfet du NKAM



SOURCE : Archives de la sous préfecture de
Yingui, consultées le 29 aout 2018

**ANNEXE 6 : PROCES VERBAL FAISANT REFERENCE A LA
DESIGNATION DU CHEF DU CANTON LOGNANGA**

**PROCES-VERBAL DES CONSULTATIONS PREMILIMAIRES EN VUE
DE LA DESIGNATION DU CHEF DE VILLAGE NDIKNDOUN**

L'an deux mil seize et le quatorze du mois de mai, à seize heures et vingt cinq minutes ;

En exécution des instructions écrites de Monsieur le Sous-préfet de YINGUI à Sa Majesté SINGHA Jean-Paul, Chef du Canton LOGNANGA, s'est tenue au domicile de feu LOBE André, patriarche NDIKNDOUN et LOGNANGA, sis à Mboppl Douala, la séance des consultations préliminaires finales en vue de la désignation du Chef du village NDIKNDOUN en remplacement de Sa Majesté MALA Boneface décédé.

Sous la supervision du Chef du Canton qu'accompagnait pour la circonstance par Sa Majesté DISAKE Jean, Chef du Village NDIKBASSOG II et chargé de la Coordination des Activités du Conseil des Chefs du Canton LOGNANGA, les consultations en titre ont débutées à 16 h 35 mn en présence des notabilités compétentes par une prière dont le Pasteur NDEGHA Salomon avait pris la charge.

Monsieur BOMO Samuel, Président de ADAVIN, Association pour le développement du Village NDIKNDOUN a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et présenter l'ordre du jour dont le point principal était la désignation du chef du village NDIKNDOUN.

Monsieur YETINA François l'a suivi dans ce sens tout en rappelant que Monsieur MBOYONG DISSIOMBI qui avait précédemment été pressenti aux fonctions ci-dessus l'a été par défaut et par contrainte car, le candidat profondément voulu par la famille NDIKNDOUN est Monsieur TJECK MALA Simon Lumière, fils du défunt chef MALA Boneface qui avait à un moment donné hésité à présenter sa candidature.

Le Chef de Canton est intervenu pour indiquer que cette hésitation était normale puisque les consultations n'étaient pas encore officiellement ouvertes et qu'en tout état de cause, Monsieur TJECK MALA lui a régulièrement remis son dossier de candidature depuis mi-Avril 2015.

Poursuivant son intervention, Monsieur YETINA François a conclu qu'à ce jour, l'inertie voire l'absence de Monsieur MBOYONG DISSIOMBI depuis que la famille NDIKNDOUN lui a fait précédemment confiance n'est pas encourageante pour l'avenir de cette famille au regard des enjeux actuels des chefferies du Canton LOGNANGA à l'heure du réveil où le dynamisme et les compétences sont manifestement exigés.

Monsieur MBOYONG DISSIOMBI s'est engagé à rejeter le mandat du Chef de Canton dont il conteste même la désignation à ces fonctions. A ce sujet, non seulement Messieurs YETINA François et BIGNOM BALEM Paul lui ont rappelé que la désignation de Sa Majesté SINGHA Jean-Paul comme Chef de Canton a été régulière et celle-ci est également, à une majorité écrasante,

ANNEXE 6 (Fin)

acceptée par tous les Lognanga qui s'en félicitent tous les jours au regard de l'engagement et des réalisations palpables dudit Chef. Sa Majesté DISAKE Jean quant à lui a tenu à déclarer ce qui suit : « Pour ma petite contribution, premièrement, il faut distinguer l'intérêt personnel et l'intérêt général. Deuxièmement, il faut noter que, c'est au Sous-préfet à qui le Chef de Canton transmettra le dossier requis, que revient la responsabilité de désigner le chef de 3^e degré. Troisièmement, le Préfet du NKAM est celui-là qui officiellement, a tenu la main de S.M. SINGHA Jean Paul et l'a présenté en disant à toute la population le 07 Mai 2015 à Lognanga, voici le chef du canton Lognanga après que toutes les notabilités présentes se soient mises derrière Sa Majesté SINGHA Jean Paul comme étant leur choix aux fonctions de chef de canton. Nous nous souvenons que, c'est aussi par arrêté d'un préfet du NKAM en 1963 que le canton avait été dissout. Il faut par conséquent reconnaître le pouvoir de l'Etat qui peut aussi tout nous retirer. Pour terminer, en ce qui me concerne, je me tiens du côté de la légalité et je m'y tiendrai toujours sans que je puisse changer ma position».

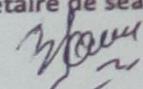
Enfin, DISSIOMBI Jacques, frère de MBOYONG DISSIOMBI, s'est exprimé pour affirmer que s'agissant de la désignation de Sa Majesté SINGHA JEAN PAUL comme chef de notre canton, il n'y a plus de discussion là-dessus puisque qu'ils étaient tous présents à Lognanga le jour où le Préfet du Nkam, à la suite des notables l'a désigné et qu'il faut arrêter toutes contestations sur ce sujet.

Revenant à l'objet du jour, et après diverses interventions des notabilités exprimant leur intention ferme de faire confiance à TJECK MALA Simon Lumière, Monsieur DISSIOMBI Jacques a demandé à son frère MBOYONG DISSIOMBI de se désister et, ce dernier, observant un moment d'hésitation est interpellé par Monsieur YETINA François qui propose le recours au vote dont les bulletins sont rendus disponibles par le Secrétaire de séance Monsieur DIKOS Gabriel.

Toutefois, avant que l'option du vote soit adoptée, Monsieur MBOYONG DISSIOMBI a expressément retiré sa candidature et à 18 h 35 mn, Monsieur TJECK MALA Simon Lumière a été désigné à l'unanimité des notabilités Chef du Village NDIKNDOUN.

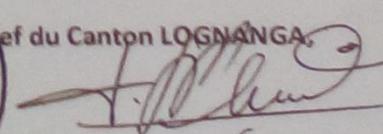
L'heureux désigné a par la suite prêté une attention particulière aux conseils qui lui ont été prodigués tant par ses parents notabilités compétentes présentes que par le Chef du Canton qui s'est immédiatement retiré.

Le Secrétaire de séance,


DIKOS Gabriel



Le Chef du Canton LOGNANGA,


S. M. SINGHA Jean-Paul

SOURCE : Archives de la sous préfecture de Yingui, consultées le 29 août 2018

ANNEXE 7 : PROJETS ENVISAGES PAR LE COMITE DE GESTION DES REVENUS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

CANTON LOGNANGA
BP. 10022 DOUALA
TEL. 77.66.89.66 / 99.8194.19

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2009 DOUALA

Vu la décision préfectorale n° 143/DP/C.17/BAPP du 06 Novembre 2008 à Yabassi portant création d'un comité de gestion des revenus provenant de l'exploitation forestière et destinés à la communauté villageoise du Canton LOGNANGA dans l'arrondissement de Yingui,

Nous, membres dudit comité avons tenu avec les populations du Canton Lognanga une séance de travail en date du 14 Mars 2009 à Douala, afin de faire une estimation des projets qui pourront être réalisés.

Les projets suivants ont été retenus :

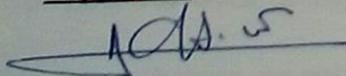
- 1)- Réalisation de 04 forages d'eau potable aux lieux ci-après :
Bètèmbatèmb – Hamba – Masèyè – Niéng,
- 2)- Electrification de **Bètèmbatèmb – Niéng** partant de Logkat.
- 3)- Construction d'une case communautaire.
- 4)- Construction d'un centre de santé.

Le projet des forages d'eau potable s'est avéré urgemment prioritaire pour des raisons de santé des populations. Nous joignons à ce procès verbal un devis d'une étude géophysique et hydrogéologique d'implantation des quatre forages.

Le rapport de cette étude est un préalable à l'obtention des devis définitifs de ces ouvrages.

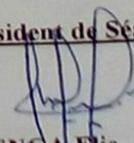
Les devis des autres projets sont en confection et seront déposés auprès de Monsieur le Maire dans les meilleurs délais.

Rapporteur



DISAKE Jean

Le Président de Séance



MUYENGA Etie

Pièces jointes

- Liste de présence
- Devis

SOURCE : Archives de la sous préfecture de
Yingui, consultées le 29 aout 2018

ANNEXE 8 : RECEPISSE DE DECLARATION DU CONADEL

<p>PROVINCE DU LITTORAL <i>LITTORAL PROVINCE</i></p> <p>.....</p> <p>DEPARTEMENT DU NKAM <i>NKAM DIVISION</i></p> <p>.....</p> <p>PREFECTURE DE YABASSI <i>YABASSI SDO'S OFFICE</i></p> <p>.....</p>	<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>REPUBLIC OF CAMEROON</i></p> <p><i>Paix - Travail - Patrie</i> <i>Peace - Work - Fatherland</i></p> <p>.....</p>
<p>RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION N° 022 /BDA/C 17/BAPP</p> <p>.....0000000.....</p>	
<p>Le Préfet par intérim du Département du Nkam,</p> <p>Soussigné,</p>	
<p>Atteste que Monsieur BAHO Henock Legrand, opérateur économique, titulaire de la carte nationale d'identité n° 100138691 du 13 Mars 1997 à Edéa et y domicilié, a déposé à la Préfecture de Yabassi, conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association, un dossier complet de déclaration de l'association dénommée COMITE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU CANTON LOG-NANGA (Tél. 981 94 19 / 985 62 65), Arrondissement de Yingui, Département du Nkam, en abrégé CONADEL et dont le but est de :</p>	
<ol style="list-style-type: none"> 1° - Regrouper les ressortissants du Canton Log-Nanga afin de susciter en eux l'intérêt pour leur canton dans un esprit de citoyenneté responsable. Cette responsabilité étant basée sur le principe de la participation de la population à son propre développement et de la lutte contre la pauvreté ; 2° - Favoriser les liens de solidarité et de fraternité entre les membres ; 3° - Inventorier et mettre en valeur les potentialités de développement du canton sur le triple plan économique, social et culturel ; 4° - Défendre les intérêts du canton Log-Nanga ; 5° - Favoriser la réalisation des projets d'intérêts communs et/ou sectoriels pouvant promouvoir le développement des villages du canton ; 6° - Favoriser l'installation de tous ceux qui veulent rentrer dans le canton ; 7° - Rechercher, conserver, diffuser la documentation sur Log-Nanga, sur le plan social, économique et culturel ; 8° - Favoriser l'auto-emploi sur les secteurs d'activités intéressant le développement de Log-Nanga, notamment l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, etc... ; 	
<p>Le siège social du CONADEL est fixé à Log-Nanga (Arr. de Yingui) ;</p>	
<p>Au moment de sa déclaration, la direction de l'association est assurée par /</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Président : BAHO Henock Legrand, tél. 985 62 54 à Edéa ; - Vice-Présidents : 1° - NDJOCK BALOCK François, tél. 734 20 54 à Yaoundé ; 2° - KOUNYEMB Madeleine, tél. 734 64 07 à Douala ; 3° - TIMB TIMB Thomas, tél. 729 38 93 à Douala ; 4° - LOBE YANGA Martin à Yaoundé ; - Secrétaire : DISSAKE Jean Raymond, tél. 981 94 19 ; - Secrétaires-Adjoints : 1° - ISSOUCK Samuel à Log-Nanga ; 2° - Madame LIGA née BISSENI, tél. 993 38 18 à Douala ; 	

ANNEXE 8 (Fin)

2

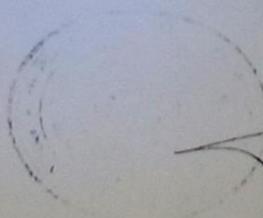
- Trésorier : TOUMEK Simon, tél. 792 54 40 à Yaoundé
- Trésoriers-Adjoints : 1° - BIKOS BAKINI Jean-Claude B. P. 1020 Edéa ;
2° - MASSEM Aron, 793 28 70 à Douala ;
- Conseillers : 1° - BOUMSONG Emile à Ebolowa
2° - MAWO François, tél. 958 15 72 à Edéa ;
3° - MOUTIBIL Emma à Yaoundé ;
4° - MBOUA Joseph à Douala ;
5° - YETINA François à Log-Nanga ;
- Délégués à la Communication : 1° - HELI Dieudonné à Douala ;
2° - DIBOUA Roger à Douala ;
- Chargés de Missions : 1° - NONGOWE Samuel, tél. 777 84 51 à Douala ;
2° - MBOUNE Jean-C. à Edéa
- Commissaires aux Comptes : 1° - MUYENGA Elike à Douala ;
2° - BOMO Samuel à Douala.

Le dossier de déclaration de cette association et son objet ayant été jugés conformes aux dispositions des articles 4 et 7 de la Loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association, le présent récépissé qui lui confère la personnalité juridique nécessaire a été délivré pour servir et valoir ce que de droit. / -

AMPLIATIONS :

- MINATD / YDE
- GPL / DLA
- PROC. REP. / TBX / YAB.
- COCOMGEND. / YAB.
- COMSPECIAL / YAB.
- SOUS-PREFET / YINGUI
- INTERESSE ✓
- DOSSIER
- CHRONO / ARCHIVES. -

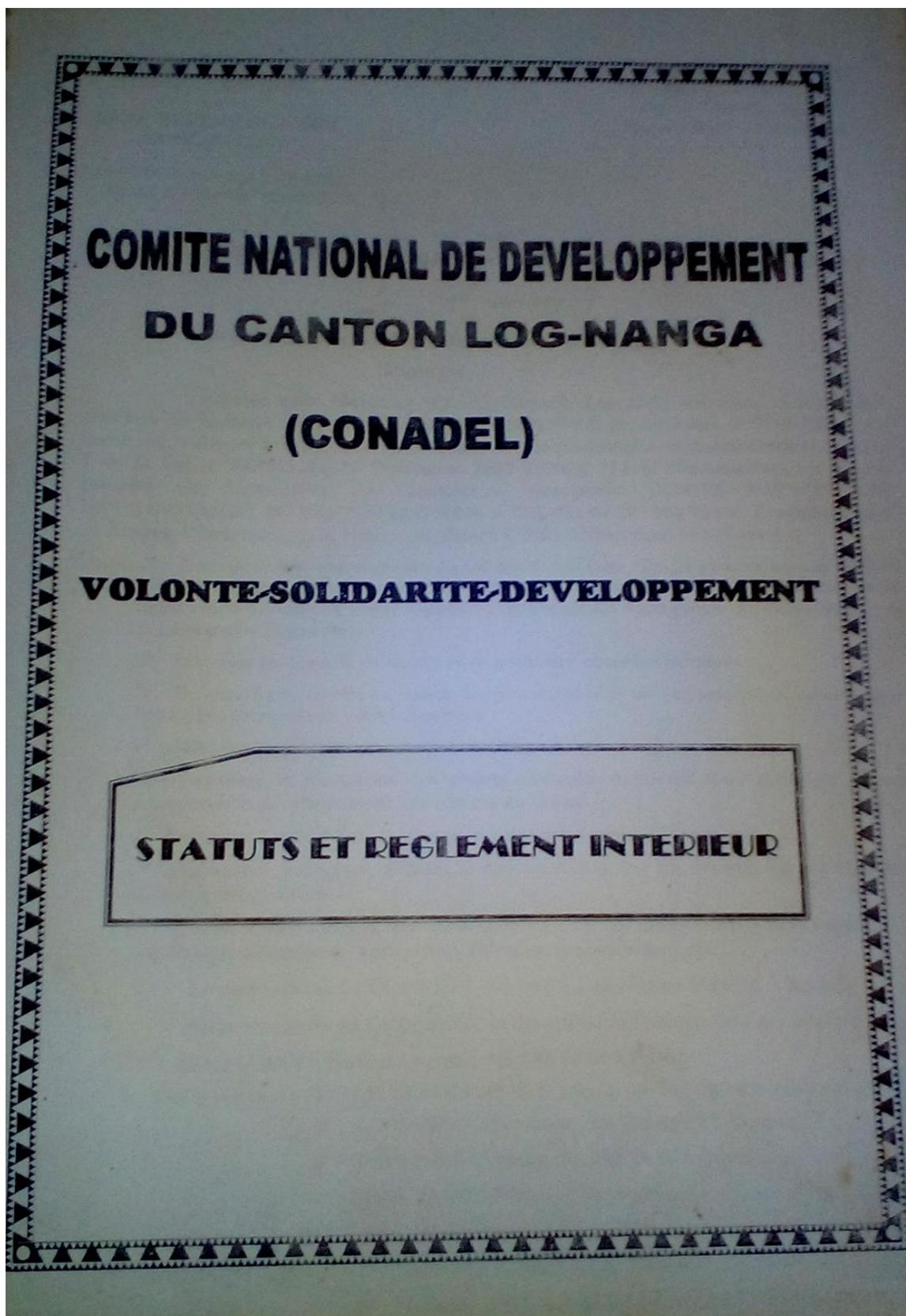
Yabassi, le 21 MAR 2005
Le Préfet p. i. ,



Haman Dahirou
HAMAN DAHIROU

**SOURCE : ARCHIVES DU CONADEL. Conservés
Par son secrétaire Général Jean Raymond Dissake et
consultés le 21 septembre 2018**

**ANNEXE 9 : STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR
CONADEL**



ANNEXE 9 (Suite)**TITRE I- COMITE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
DU CANTON LOG-NANGA (CONADEL)****STATUTS****PREAMBULE**

Conscients de l'absence du Canton LOG-NANGA dans les domaines économique, politique, social et culturel suite à l'exode des natifs vers des villes.

Réagissant contre l'inertie et la passivité du peuple LOG-NANGA face aux évolutions actuelles, nous ressortissants du Canton LOG-NANGA, arrondissement de Yingué, département du Nkam réunis en assemblée générale constitutive le 14 Août 2004 à Edéa, avons décidé de créer une Association apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif dénommée : **COMITE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU CANTON LOG-NANGA** en abrégé **CONADEL**, conformément aux dispositions de la loi N° 90/53 du 19 Décembre 1990 portant sur la liberté d'association.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est à ~~X~~ LOG-NANGA

ANNEXE 9 (Suite)

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Articles 1 But

Le CONADEL, a pour but de regrouper les ressortissants LOG-NANGA et de coordonner toutes les actions de développement du canton.

Article 2 : Les objectifs

Afin d'atteindre le but ci-dessus, le CONADEL fixe des objectifs suivants

- 1) Regrouper les ressortissants du canton LOG-NANGA afin de susciter en eux de l'intérêt pour leur canton dans un esprit d'épanouissement et de citoyenneté responsable. Cette responsabilité étant basée sur le principe de la participation de la population à son propre développement et de la lutte contre la pauvreté.
- 2) Favoriser les liens de solidarité et de fraternité entre les membres
- 3) Inventorier, et mettre en valeur les potentialités de développement du canton sur le triple plan économique, social et culturel.
- 4) Défendre les intérêts du canton LOG-NANGA
- 5) Favoriser la réalisation des projets d'intérêts communs et / ou sectoriels pouvant promouvoir le développement des villages du canton.
- 6) Favoriser l'installation de tous ceux qui veulent rentrer dans le canton.
- 7) Rechercher, conserver, diffuser la documentation sur LOG-NANGA, sur le plan social, économique et culturel.
- 8) Favoriser l'auto emploi sur les secteurs d'activités intéressant le développement de LOG-NANGA. Notamment l'agriculture, l'élevage, la pisciculture etc.

Article 3 : Le CONADEL peut adhérer ou s'affilier à toute autre fédération ou organisation nationale ou internationale poursuivant les buts similaires ou proches. Il peut se retirer au besoin.

CHAPITRE II : DES MEMBRES

Article 4 :

Le CONADEL est ouvert à tous les habitants et originaires du canton LOG-NANGA.

Il comprend :

- les membres actifs : personne physique
- les membres bienfaiteurs et sympathisants
- les membres d'honneur

Article 5 :

Pour être membre actif du CONADEL, il faut :

- être une personne physique originaire de LOG-NANGA ou y habitant.

ANNEXE 9 (Suite)

- avoir pris connaissance des présents statuts et s'engager à les respecter
- S'être acquitté de ses droits d'adhésion *100 000 CFA*

Article 6 :

Les membres bienfaiteurs ou personnes morales sont des associations ou toute institution qui œuvre pour le développement du canton et qui accepte de respecter les textes du CONADEL.

Article 7 :

La qualité de membre d'honneur peut être attribuée à toute personne ayant rendu des services appréciables pour le développement du canton LOG-NANGA. Ce titre est attribué par le congrès du CONADEL sur proposition du bureau exécutif.

Article 8 :

- 1- La qualité de membre actif se perd par l'exclusion, le décès, la démission.
- 2- La qualité de membre personne morale se perd par retrait volontaire, cessation d'activité, radiation.
- 3- La qualité de membre d'honneur se perd par désistement ou par décès de l'intéressé.

Article 9 :

Le CONADEL exerce son action partout où se trouvent les LOG-NANGA.

CHAPITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 10 : DES ORGANES

Les organes du CONADEL sont

- Le congrès
- Le conseil des sages
- Le bureau exécutif
- Les comités régionaux
- Les antennes

Article 11 : DU CONGRES

Le congrès est l'organe suprême du CONADEL.

Il se tient tous les deux ans en session ordinaire au siège à LOG-NANGA, sur convocation du président du bureau exécutif.

Un congrès extraordinaire peut être convoqué par le président du bureau exécutif ou par les 2/3 du bureau exécutif, avec approbation d'au moins des 2/3 du conseil de sages.

Participent au congrès

- 1°) Les membres tels que défini à l'article 5 du présent statut
- 2°) Tous les membres constituant le conseil des sages
- 3°) Les invités spéciaux

ANNEXE 9 (Suite)

Toutefois, les membres personnes morales, les membres d'honneurs et les invités spéciaux n'interviennent ni à la détermination du quorum, ni au vote.

Article 12 :

Pour se tenir, le congrès ordinaire ou extraordinaire doit être composé des $\frac{2}{3}$ des membres actifs à jour de leur cotisation, présents ou représentés.

Au cas où ce quorum n'est pas atteint, les membres sont convoqués une deuxième fois dans les trente jours. Le congrès peut alors valablement délibérer quelque soit le nombre de membres actifs présents ou représentés.

En cas d'égalité des voix, celle du président du bureau exécutif est prépondérante. Dans les deux cas, les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

Article 13 :

Le congrès ordinaire est convoqué dans un délai de 3 mois par avis individuel et par une voie de presse. Le congrès extraordinaire est convoqué dans un délai de 30 jours dans les mêmes formes que ci-dessus.

Article 14 :

En congrès ordinaire ou extraordinaire, est considéré comme présent, tout membre effectivement présent ou représenté et à jour de ses cotisations.

Est considéré comme représenté, tout membre qualifié ayant donné une procuration écrite à un membre effectivement présent.

Toute procuration n'est valable que pour un congrès. Nul ne peut représenter plus d'une personne.

Article 15 :

Le congrès est dirigé par un bureau de session élu séance tenante à la diligence du bureau exécutif et comprend :

- 1- Un président
- 2- Un vice-président
- 3- Trois rapporteurs

Article 16 : ATTRIBUTIONS

Le congrès

- Définit la politique générale du CONADEL.
- Élit les membres du bureau exécutif et met fin à leurs fonctions.
- Adopte, amende et modifie les statuts et règlement intérieur du CONADEL.
- Adopte le programme d'action du CONADEL.
- Approuve le rapport d'activités du bureau exécutif et des bureaux des comités régionaux ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.
- Approuve le budget du CONADEL.

ANNEXE 9 (Suite)

- Fixe les taux d'adhésion et de cotisation
- Décide de toute affectation, répartition des ressources du CONADEL
- Adopte les procès verbaux des réunions du congrès
- Confère la qualité de membre d'honneur
- Prononce les sanctions d'exclusion sur rapport et proposition du bureau exécutif
- Installe les membres du conseil des sages, et du bureau exécutif

CHAPITRE IV : DU CONSEIL DES SAGES

Article 17 DU CONSEIL DES SAGES

Le conseil des sages est un organe consultatif composé de personnalités dont le rayonnement et le dévouement sont utiles à la réalisation des objectifs du CONADEL.

Il est en outre chargé de régler les éventuels conflits et de veiller à la sauvegarde des valeurs traditionnelles, authentiques du canton LOG-NANGA.

Il est composé de 2 représentants par village et du chef de canton membre de droit.

Les représentants de chaque village sont désignés par le congrès sur proposition des membres actifs du CONADEL de leurs villages respectifs.

Les membres du conseil des sages ne peuvent appartenir au bureau exécutif. Le conseil des sages élit en son sein un président, un vice-président et un rapporteur.

Les membres du conseil des sages sont élus pour un mandat de 4 ans renouvelable.

Article 18 DU FONCTIONNEMENT

Le conseil des sages se réunit sur convocation de son président. En cas d'empêchement de celui-ci, sur convocation du vice-président aussi souvent que l'intérêt du CONADEL l'exige, et dans tous les cas, lorsque les informations en sa possession laissent présager un préjudice ou une menace grave concernant la vie du CONADEL. *ou du canton*

Les avis, conseils et recommandations du conseil des sages sont communiqués sans délai par écrit au président du bureau exécutif qui est tenu d'en informer son bureau. *lors de sa prochaine réunion* et dans tous les cas dans un délai n'excédant pas 15 jours.

CHAPITRE V : DU BUREAU EXECUTIF

Article 19 DE LA COMPOSITION *15*

Le bureau exécutif est composé de 22 membres ainsi qu'il suit

- Un président
- Quatre vice-présidents
- Un secrétaire général
- Deux secrétaires généraux adjoints
- Un trésorier général

ANNEXE 9 (Suite)

- Deux trésoriers généraux adjoints
- Deux commissaires aux comptes
- Cinq conseillers
- Deux délégués à la communication
- Deux chargés de mission *à charge de discipline*

Article 20 : DES ATTRIBUTIONS ET DU FONCTIONNEMENT

Le bureau exécutif administre le CONADEL. Il arrête toutes les mesures visant à assurer le bon fonctionnement de celui-ci dans le respect des statuts, du règlement et des délibérations du congrès. Aussi est-il chargé

- D'animer les activités du CONADEL
- D'exécuter les décisions prises par le congrès
- De mettre en œuvre les moyens et les ressources dont dispose le CONADEL afin d'atteindre les objectifs fixés par le congrès
- De veiller au respect des textes CONADEL
- De préparer, proposer et exécuter le budget du CONADEL
- D'élaborer le programme d'activité à soumettre à l'appréciation du congrès
- D'admettre les nouveaux membres conformément aux statuts
- D'assurer les contacts avec les pouvoirs publics, les organismes nationaux et internationaux et toute autre association en vue de promouvoir le développement du canton LOG-NANGA
- De convoquer le congrès conformément aux dispositions de l'article 11 des présents statuts.

Pour lui permettre de mener à bien ses activités, le bureau exécutif peut faire appel à toutes compétences nécessaires.

Les attributions de membres du bureau exécutif sont définies dans le règlement intérieur.

Article 21 : DE LA PERIODICITE DES REUNIONS DU BUREAU EXECUTIF

Sur convocation de son président, le bureau exécutif se réunit en session ordinaire tous les 6 mois dans l'une des villes ou localité abritant un comité régional.

Il peut également se réunir en session extraordinaire. Dans ce dernier cas, la réunion est convoquée par le président ou à l'initiative d'au moins douze de ses membres.

Pour les sessions ordinaires, les convocations sont adressées un mois au moins avant la date retenue. Pour les sessions extraordinaires, celles-ci sont adressées 15 jours avant la session.

CHAPITRE VI : DES COMITES REGIONAUX

Article 22 : DE LA CREATION

Il est créé des comités régionaux dans chaque ville et éventuellement à l'étranger. Les comités régionaux regroupent les antennes du CONADEL dans une ville ou une localité administrative donnée.

ANNEXE 9 (Suite)

Article 23 : DE L'ADMINISTRATION

Les comités régionaux sont administrés par un bureau élu pour un mandat de deux ans renouvelables en l'assemblée générale dans les mêmes formes que le bureau exécutif.

Article 24 : DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau des comités régionaux est composé ainsi qu'il suit :

- Un Président
- Quatre (4) Vice-présidents
- Un Secrétaire général
- Un Secrétaire général adjoint
- Un Trésorier
- Un Commissaire aux comptes
- Deux (2) Conseillers
- Un Délégué à la communication
- Un Censeur

Article 25 : DU FONCTIONNEMENT ET DES ATTRIBUTIONS

Les comités régionaux sont placés sous l'autorité du bureau exécutif. Le fonctionnement du comité régional ainsi que ses attributions sont fixées dans le règlement intérieur.

CHAPITRE VII : DES ELECTIONS

Article 26 : DES MODALITES

26.a) Les membres du bureau exécutif sont élus au congrès pour un mandat de trois (3) ans renouvelable.

26.b) L'assemblée du comité régional est composée des membres de toutes les antennes locales.

26.c) Les membres du bureau des comités régionaux sont élus en assemblée générale des comités régionaux.

26.d) Les modalités pratiques du scrutin sont définies par le règlement intérieur.

Article 27 : DES RESSOURCES

Les ressources de CONADEL sont constituées principalement par :

- Les droits d'adhésion
- Les cotisations annuelles obligatoires. Les taux de cotisation et leur périodicité sont déterminés au congrès sur la base d'un projet de budget. Toutefois, chaque comité régional peut en fonction de son programme définir son taux de cotisation spécial au niveau local sans préjudice aucun des cotisations dues au niveau national.
- Des aides, dons et legs
- Des revenus des activités ou des biens communautaires du CONADEL.

Le montant des droits d'adhésion est déterminé dans le règlement intérieur.

ANNEXE 9 (Suite)

Les fonds ainsi collectés sont gardés dans un compte au nom du CONADEL ouvert dans une institution bancaire de la place. Les modalités de fonctionnement de ce compte sont définies dans le règlement intérieur.

Article 28 : DES DEPENSES

Les dépenses du CONADEL sont ordonnées par le président du bureau exécutif et liquidées par le trésorier.

Article 29 : DES INCOMPATIBILITES

Les fonctions de membre du conseil des sages et celles des chefs traditionnels sont incompatibles avec celles de membres du bureau exécutif.

Article 30 : DE LA GRATUITE DES FONCTIONS

Les fonctions au sein du CONADEL sont gratuites. Toutefois, certains frais peuvent être pris en charge par la structure initiatrice.

Article 31 : DE LA DISCIPLINE

Les membres du CONADEL sont soumis aux règles de discipline définies par le présent règlement intérieur et doivent les respecter scrupuleusement.

- A l'occasion des réunions organisées par le bureau
- A tous les endroits et à toutes les occasions où les membres se réunissent ou se rencontrent dans le cadre du CONADEL.

Sont considérées comme manquement à la discipline :

- Les absences aux réunions
- Le refus de cotiser
- Les attitudes ou propos injurieux ou violents envers les autres membres
- Les coups et blessures

D'une manière générale, tout comportement incompatible avec l'idéal de fraternité, de rassemblement et de solidarité.

Article 32 : DES SANCTIONS

Les sanctions disciplinaires applicables à l'encontre des membres sont les suivantes par ordre croissant de gravité :

- a) L'avertissement
- b) Le blâme
- c) L'amende
- d) La suspension
- e) L'exclusion

ANNEXE 9 (Fin)

Les sanctions **a, b, c, d** sont prononcées par le bureau exécutif. La sanction **e**, par le congrès.

Article 33 : DE LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

La procédure disciplinaire est engagée à l'encontre du membre par le bureau de l'instance concernée (antenne, comité régional, bureau exécutif).

Le membre à l'encontre duquel une procédure disciplinaire est engagée doit être invité à se justifier sur les griefs émis à son encontre.

Après avis du conseil des sages, le bureau peut maintenir, réduire ou annuler la sanction. Le membre frappé par les sanctions, **a, b, c, d**, peut intenter un recours gracieux auprès du congrès qui statue en dernier ressort.

Article 34 : DE LA POLICE DES REUNIONS DU CONADEL

La police des réunions du CONADEL est assurée par le président de l'organe *siégeant*.

Article 35 : DE L'ASSISTANCE

En cas d'événement heureux ou malheureux, tout LOG-NANGA membre est tenu d'assister moralement et matériellement les membres concernés.

Article 36 : DU DEVELOPPEMENT DE STRATEGIE *

Tout LOG-NANGA, sans distinction de sexe ou autre, a l'obligation d'adhérer au comité régional de la localité où il réside.

Tous les comités régionaux ont l'obligation de présenter leur rapport au bureau exécutif tous les 3 mois.

Article 37 : DE LA MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Les statuts et le présent règlement intérieur ne peuvent être modifiés que par une délibération du congrès *siégeant* en session ordinaire à la majorité des 3/4.

Toute proposition de modification doit être adressée au bureau exécutif au moins un mois avant la tenue du congrès.

**SOURCE : ARCHIVES DU CONADEL. Conservés
Par son secrétaire Général Jean Raymond Dissake et
consultés le 21 septembre 2018**

**ANNEXE 10 : PROJET DE REPEUPLEMENT RAPIDE
DU CANTON LOGNANGA MIS EN EXECUTION PAR
LE CONADEL**

REGION DU LITTORAL
DEPARTEMENT DU NKAM
ARRONDISSEMENT DE YINGUI
CHEFFERIE DU CANTON LOGNANGA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

PROCES VERBAL DU 08 DECEMBRE 2007 PORTANT SUR LA MISE EN EXECUTION DU
PROJET DE REPEUPLEMENT RAPIDE DU CANTON LOGNANGA

Un des objectifs prioritaires retenus lors de l'Assemblée Constitutive du Comité National de Développement du Canton Lognanga tenue le 14 Août 2004 à Edéa est : **LE REPEUPLEMENT RAPIDE DE TOUT LE CANTON LOGNANGA.**

Il est clair que nous ne pouvons pas continuer à parler de développement d'un canton sans une population y habitant effectivement, aussi avons-nous trouvé urgent de répondre aux attentes des populations désireuses de retourner au bercail.

Après plusieurs concertations à cause des points de vue divergents sur la stratégie à adopter, nous sommes parvenus ce 08 Décembre 2007 aux résolutions suivantes :

1^o- Pour la mise en exécution du Projet de Repeuplement du Canton Lognanga (P.R.C.L), nous, populations Lognanga, commencerons par aérer l'entrée de notre canton des deux côtés de la route principale reliant BETEMBATEMB à NIENG en y installant les maisons d'habitation et certaines infrastructures servant aux populations.

ANNEXE 10 (suite)

2°- Cette zone actuellement accessible au trafic servira de point d'appui pour explorer et récupérer l'ensemble de notre canton constitué de 11 villages, le développement ne pouvant commencer partout à la fois.

3°- Les personnes désirant se construire seront installées au fur et à mesure qu'elles arriveront sans distinction de village d'origine, de sexe ou de toute autre considération.

4°- Les opérations d'identification, enregistrement et d'installation des populations sont conduites par le chef de canton et ses notables, assistés du CONADEL qui joue le rôle de facilitateur.

5°- Dans le cadre de ce projet, les lots sont identiques soit 1200m² et sont distribués gratuitement. Toutefois, l'acquéreur a un délai de 2 ans à partir de la date d'acquisition pour construire. Passé ce délai, le lot sera cédé à une autre personne prête à s'installer sans aucune autre forme de procès.

6°- Il n'est pas permis d'inhumer dans le lot sans maison ou y cultiver un champ au-delà d'une durée de 2 ans avec intention que cela serve de titre de propriété.

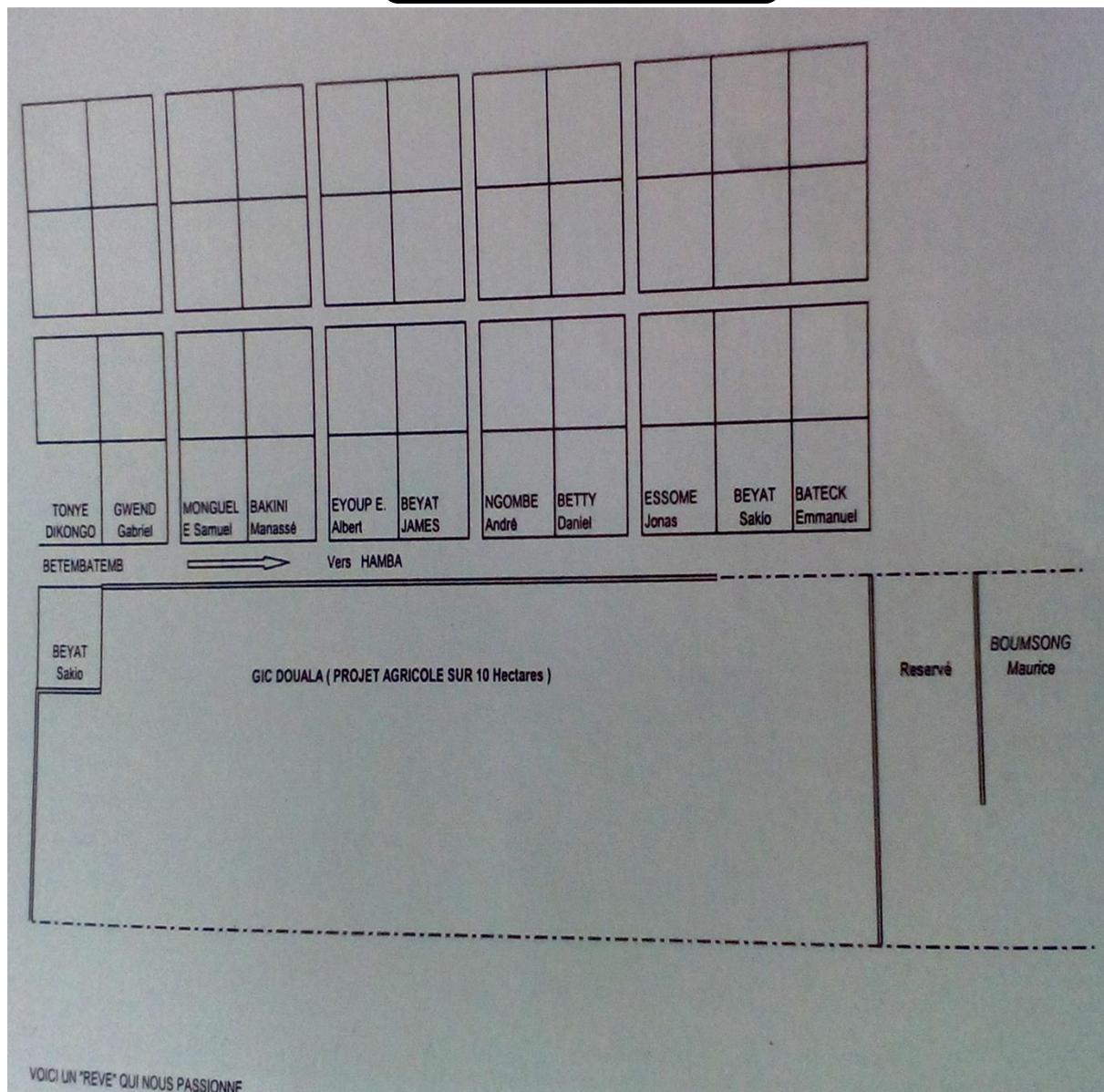
7°- Tout litige sera réglé par la chefferie du canton Lognanga, assisté du CONADEL par son département chargé des affaires juridiques et du contentieux

Pour Conadel

Pour la Chefferie

P.J. : - Liste de présence
- Plan installation

ANNEXE 10 (Fin)



**SOURCE : ARCHIVES DU CONADEL. Conservés
Par son secrétaire Général Jean Raymond Dissake et
consultées le 21 septembre 2018**

**ANNEXE 11 : LETTRE DU CONADEL AU P^REFEET
DU NKAM POUR L'OPPOSITION AU PROJET DU
PARC NATIONAL D'EBO**

**COMITE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU CANTON
LOGNANGA (CONADEL)**

Reçu sous de déclaration d'association N°028/RDA/C 17/BAPP du 21 Mars 2005
BP : 39 Edéa Tel : 985 62 65

LOGNANGA, 28 Août 2006

A
**Monsieur le Préfet du Département
de Nkam à Yabassi
S/C de Monsieur le Sous-Préfet
de l'Arrondissement de Yingui.**

Objet : Opposition à la proposition gouvernementale de déclarer d'utilité publique une partie de la forêt d'Ebo (Arrondissement de Yingui, Département de Nkam).

Monsieur le Préfet,

Suite à l'avis au public N°0219 AP/MINFOF/SG/DEAP du 03 Mai 2006, portant à la connaissance des populations concernés la proposition du Gouvernement de la République du Cameroun de déclarer d'utilité publique une partie de la forêt citée en objet.

Faisant suite à cet avis conformément aux prescriptions qui y sont contenues, nous, populations intérieures et extérieures du Canton Lognanga, situé à l'Est de l'Arrondissement de Yingui et couvert en totalité ou du moins en grande partie par le projet gouvernementale et regroupées sous l'autorité morale et traditionnelle de notre Chef Sa Majesté Samuel DISSIOUMBI MBOYONG, au sein du Comité National de Développement du Canton LOGNANGA (CONADEL), venons par la présente auprès de votre haute autorité, réitérer notre Opposition ferme à la concrétisation de la dite proposition gouvernementale pour plusieurs raisons :

1- Le territoire qui est appelé dans le projet du Gouvernement « la forêt d'Ebo » était en très grande partie habitée, jusqu'en 1960, par une population nombreuse. Le Canton LOGNANGA qui fait partie de ce territoire, comptait à lui seul douze (12) villages. D'autres, à l'instar du Canton NDOKBIAKAT, en comptaient presque le double.

Les vestiges de cette habitation restent encore visibles à ce jour : cacaoyers, caféiers, palmiers à huile, tombes, ruines d'églises et d'écoles etc. (cf *GORILLA JOURNAL* 28, Juin 2004).

2- Ces populations ont été toutes obligées de quitter leur bercaïl respectif à partir de 1960 sur décision gouvernementale de l'époque, pour aller s'installer dans des regroupements créés à cet effet par l'Administration, afin de faciliter les actions du gouvernement visant à briser l'insurrection des derniers maquisards qui s'étaient repliés dans cette zone d'accès difficile, en l'absence de toute voie ou piste carrossable.

Parmi les regroupements créés par l'Administration, il y a lieu de citer les plus importants à savoir. IBOTI, MOSSE et LOGNDENG dans l'Arrondissement de YINGUI, NDOK-NABAHO (NDOK BASSABEN) dans l'Arrondissement de NDIKINIMEKI, ESSENG dans l'Arrondissement de NGAMBE.

ANNEXE 11 (suite)

La même décision gouvernementale (un arrêté préfectoral), précisait qu'après une période d'environ six (6) mois nécessaires pour mater cette rébellion, ces populations « temporairement » déplacées, devraient rejoindre leurs villages respectifs et par suite, des routes seraient construites pour la viabilisation de cette zone.

3-Malheureusement, cette promesse du Gouvernement de la République n'a jamais été concrétisée comme cela l'a été ailleurs (la stratégie de création de regroupements pour cause de maquis n'ayant pas été uniquement appliquée dans l'Arrondissement de YINGUI), ce qui explique que les populations, lassées d'attendre la réalisation de cette promesse, ont préféré quitter ces regroupements qui leur étaient souvent hostiles pour se disséminer à travers la République (Douala, Edéa, Mungo, Yaoundé...)

4-L'autre décision du Gouvernement prise en 1998/1999 et relative à l'ouverture des tronçons de route **MOSSE-IBOTI-NDOKBASSABEN** (Provinciale N°16 **YABASSI-YINGUI-NDIKINIMEKI**) et **IBOTI-LOGNANGA** (Département reliant la Sanaga Maritime au Nkam), malgré les innombrables difficultés que connaît sa concrétisation qui est en cours, a été favorablement et agréablement perçue par nous, comme étant le début de réalisation de la promesse faite par le Gouvernement en... 1960, c'est-à-dire comme une facilitation à nous offerte pour un retour massif dans nos territoires d'origine.

Ceci explique, entre autres manifestations subséquentes, la mise sur pied depuis 2002/2003 du Comité de suivi des travaux de construction du tronçon **MOSSE-NDOKBASSABEN (P16)** et bretelles associées dont les missions sont d'une part d'appuyer l'action gouvernementale dans le cadre de ce projet de route et d'autre part, de sensibiliser les populations internes et externes sur les enjeux présents et futurs dudit projet de routes

5- Pour ce qui est du cas particulier du Canton **LOGNANGA**, il faut dire que le retour au bercail est effectif depuis la fin des années 70, ceci à la faveur de l'ouverture d'une piste de débarcadère reliant **ISSONDJE** (District de **MASSOCK**) dans la Sanaga Maritime à **LOGNANGA** par un exploitant forestier qui y coupait frauduleusement du bois.

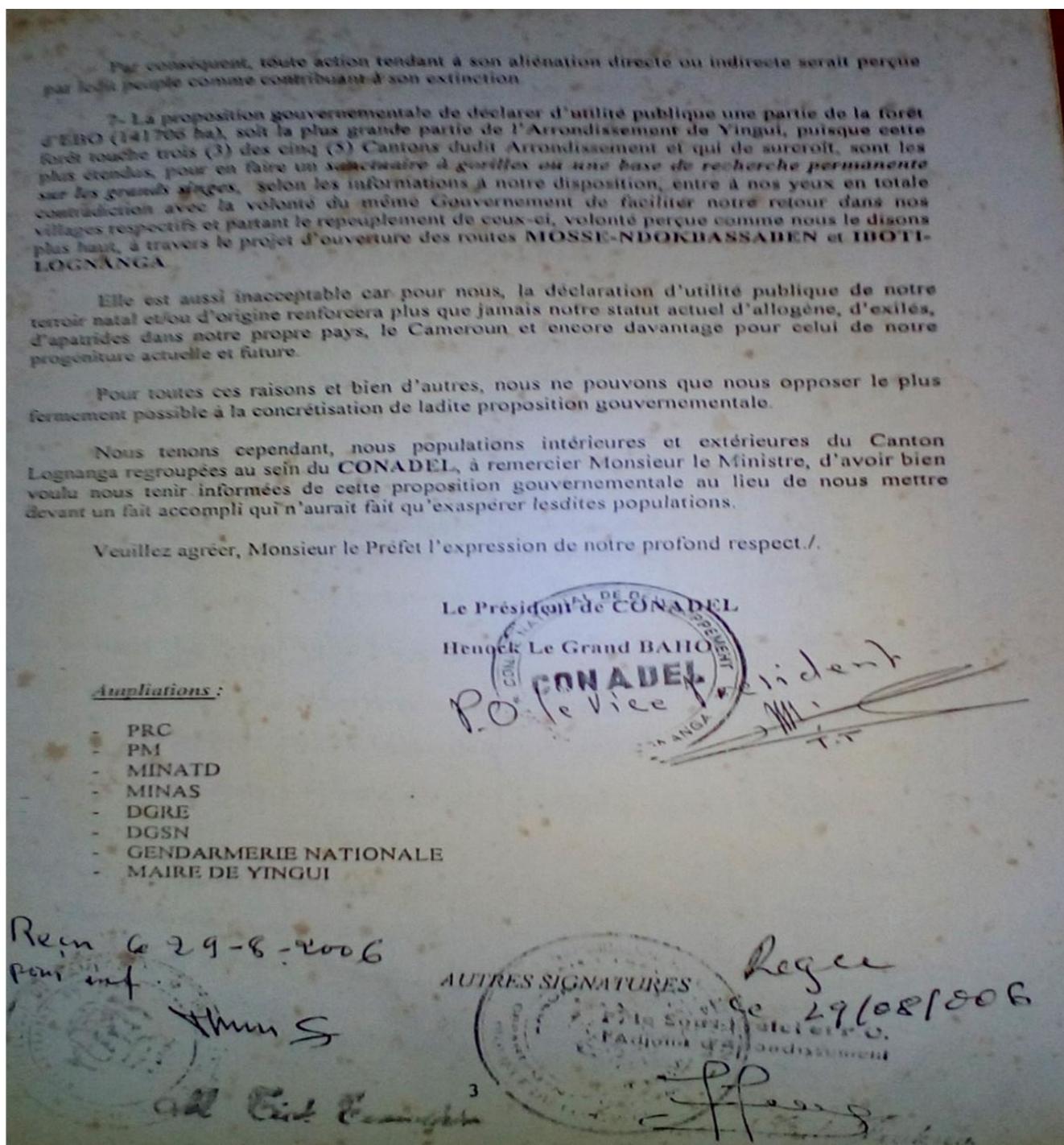
Aujourd'hui, la population est établie le long de cette piste longue de près de 9 Km, compte plus de 300 âmes et est dotée d'une école publique à cycle complet et d'une case de santé communautaire, œuvres des populations elles-mêmes.

En 2004, comme pour emboîter le pas au Comité de suivi des travaux de construction des routes, le **CONADEL (Comité National de Développement du Canton LOGNANGA)** a été créé avec entre autres missions, le recensement de tous les **LOGNANGA** de la diaspora et l'incitation et l'appui au retour au bercail pour ceux d'entre eux qui le souhaitent, notamment les sans emplois.

Cette mission du **CONADEL** trouve sa justification et son fondement dans le fait qu'une ferme espoir de voir d'autres axes routiers créés par le Gouvernement pour désenclaver totalement notre Canton, s'était intimement ancré dans les esprits des populations.

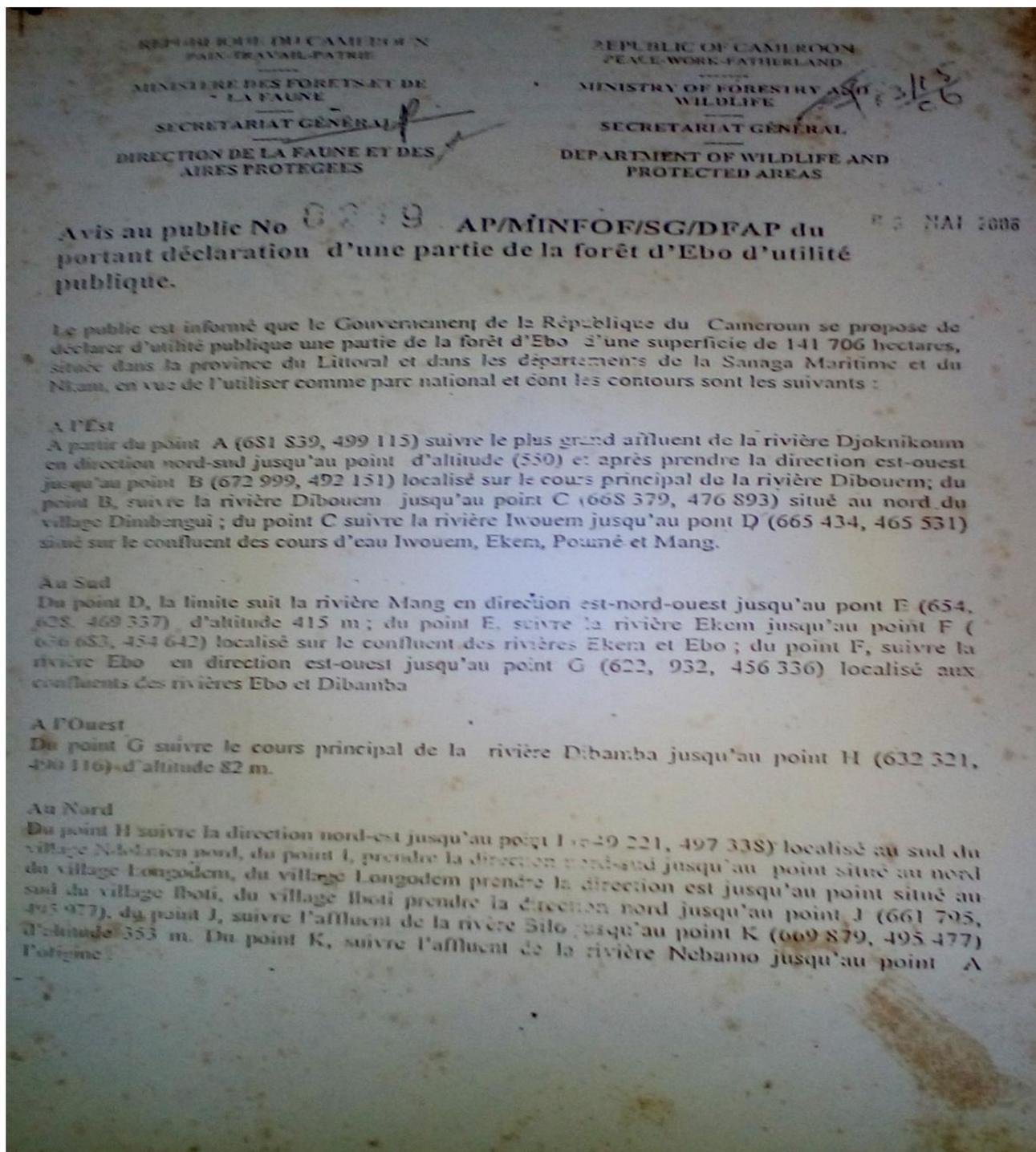
6- Il convient d'indiquer avec emphase que la rivière **NIBOUEM**, appelée dans votre avis au public **DIBOUEM** ou **IWEM** avec les chutes **HIANYACK** à son amont, traverse le Canton Lognanga dans sa totalité. Elle est un patrimoine culturel et sacré de tout le peuple Lognanga dont elle constitue l'âme.

ANNEXE 11 (Fin)



**SOURCE : ARCHIVES DU CONADEL. Conservés
Par son secrétaire Général Jean Raymond Dissake et
consultés le 21 septembre 2018**

**ANNEXE 12 : TEXTE MINISTERIEL
PORTANT CREATION DU PARC
NATIONAL D'EBO**



**SOURCE : ARCHIVES DU CONADEL. Conservés
Par son secrétaire Général Jean Raymond Dissake et
consultées le 21 septembre 2018**

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	iv
LISTES DES ILLUSTRATIONS.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT.....	vii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Présentation du sujet.....	1
Les raisons du choix du sujet.....	2
Le cadre spatio-temporel.....	3
Le cadre conceptuel.....	4
La problématique.....	9
Intérêt du sujet.....	10
Revue de la littérature.....	11
Sources et méthodologie.....	18
Difficultés rencontrées.....	20
Plan du travail.....	22
CHAPITRE I : LE CANTON LOGNANGA SUR LE PLAN GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE.....	24
I - LE CANTON LOGNANGA : UNE BOURGADE AUX CONFINS DE L ARRONDISSEMENT DE YINGUI	24
1--La situation géographique du canton Lognanga.....	25
2-- L'organisation administrative du canton Lognanga.....	27
II- LE CANTON LOGNANGA : ELEMENTS DU MILIEU PHYSIQUE	
1--Climat, végétation et sol.....	28
1.1- -Le climat du canton Lognanga.....	29
1.2--La végétation dans le canton Lognanga.....	29
1.3--Le sol dans le canton Lognanga.....	30
2--Le relief, la faune et l'hydrographie.....	31
2.1-- Le relief du canton Lognanga.....	32
2.2-- La faune du canton Lognanga.....	32
2.3--L'hydrographie.....	32
III - HISTORIQUE ET PEUPLEMENT DU CANTON LOGNANGA.....	33
1--Historique du canton.....	33
1.1--L'origine des Banen du Canton Lognanga.....	33
1.2--La naissance du territoire de Lognanga « Ndiknanga ».....	33
2--La population et ses activités.....	34

2.1--Evolution de la population de la période coloniale à 2015	35
2.2--Les activités économiques des populations.....	36
CHAPITRE II : LE MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA ET SON DEGUERPISSEMENT.....	39
I - LES ORIGINES DU MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA.....	40
1--La naissance de l'UPC et son interdiction aux origines du maquis.....	40
1.1--La naissance de l'UPC aux origines lointaines du maquis.....	40
1.2--L'interdiction de l'UPC et la répression aux origines immédiates de la guerre du maquis.....	42
2--Les origines du maquis dans le Canton Lognanga.....	43
2.1-- La conférence de Makäï (Lognanga), à la base de la lutte armée de l'UPC.....	44
2.2-- La proximité avec la Sanaga maritime, fief de l'UPC.....	45
3--Les différents intervenants dans le maquis à Lognanga.....	46
3.1-- La place de l'administration dans le maquis au canton Lognanga.....	46
3.2-- La place des chefs traditionnels dans le maquis au canton Lognanga.....	47
3.3-- La place des soldats de l'armée révolutionnaire et de l'armée républicaine.....	47
II - LA LUTTE CONTRE LE MAQUIS DANS LE CANTON LOGNANGA ET LE DEGUERPISSEMENT DES POPULATIONS	48
1-- L'offensive des soldats de l'armée révolutionnaire.....	48
1.1--L'enrôlement des soldats dans le Canton Lognanga.....	49
1.2--Les opérations de « guerre » menées par ces soldats.....	51
2-- Le déguerpissement du canton Lognanga.....	53
2.1-- Lognanga, déclarée zone interdite en 1963.....	53
2.2-- Le déguerpissement des populations du canton Lognanga.....	54
3-- La contre-offensive de l'armée républicaine.....	56
3.1-- Lognanga, devient une zone de pacification (ZOPAC).....	56
3.2-- Le renseignement et la répression.....	58
III - LES CONSEQUENCES DU MAQUIS POUR LE CANTON LOGNANGA.....	59
1-- Les conséquences politico-administratives de la guerre du maquis dans le canton Lognanga.....	59
1.1-- La délocalisation du commandement traditionnel Lognanga.....	59
1.2--Sur le plan administratif.....	61
2-- Les conséquences économiques	61
2.1-- Sur le plan matériel.....	61
2.2-- -La destruction totale du tissu économique.....	62

3-- Les conséquences sur le plan social et culturel.	62
3.1- Les conséquences socio-démographiques.....	62
3.2- Les conséquences sur le plan culturel.....	64
CHAPITRE III : LE CANTON LOGNANGA FACE A LA	
RECONSTITUTION	66
I - LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR	
LA RECONSTITUTION DU CANTON.....	67
1-- Les actions entreprises sur le plan politique.....	67
1.1-- La réhabilitation du canton Lognanga.....	67
1.2-- L'installation des chefs traditionnels du canton.....	68
2-- Sur le plan économique : une pléthore de projets, peu de réalisations	
effectives.....	71
2.1-- Des efforts pour l'aménagement des voies de communication	72
2.2-- La création d'un organisme de gestion des ressources forestières.....	75
3-- Les réalisations sociales des pouvoirs publics.....	76
3.1- La réouverture de l'école publique de Makaï.....	76
3.2- la construction de l'école publique de Makaï en matériaux définitifs et d'un	
forage.....	78
II - ACTIONS ENTREPRISES PAR LES ELITES ET AUTRES ACTEURS	
DU DEVELOPPEMENT.....	78
1-- L'action des élites du canton Lognanga.....	78
1.1-- L'octroi des panneaux solaires pour l'électrification par Millol Bedel.....	80
1.2-- La création des plantations par M. Boumssong Emile et M. Banimb	
Nicolas.....	80
1.3-- L'appui de M. Eyoup pour l'électrification du canton par ENEO	81
2-- Les actions menées par les associations et les comités de développement	
2.1- La contribution du CODAL à la reconstitution du canton.....	81
2.2- Les actions du CONADEL pour la reconstitution du canton Lognanga....	83
2.3- La contribution de l'AJEUND.....	86
3-- Les actions menées par les organisations et les sociétés forestières.....	87
3.1- Les actions menées par la COSAVRYN et WWF : la défense des intérêts	
humains dans le cadre du projet PNE.....	87
3.2- Les actions des sociétés forestières.....	88
III - LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES AUTORITES	
TRADITIONNELLES.....	88
1--Les actions individuelles de certains chefs traditionnels.....	89
2--Les actions collectives des autorités traditionnelles.....	90
CHAPITRE IV : LES FREINS A LA RECONSTITUTION DU CANTON	
LOGNANGA.....	93
I - LES FREINS D'ORDRE INFRANSTRUCTURELS.....	94
1-- La précarité des voies d'accès au canton.....	94
2-- Les infrastructures sociales inexistantes.....	96
3-- L'absence des infrastructures économiques.....	97

II - LES FREINS D'ORDRE IDEOLOGIQUES ET POLITIQUES.....	98
1-- Une absence de réelle politique de reconstitution du canton, mise en œuvre par l'Etat.....	99
2-- Une divergence idéologique pour la reconstitution.....	99
2.1- La tendance repeuplement puis reconstruction.....	100
2.2- La tendance reconstruction puis repeuplement.....	100
3-- Une mésentente autour de la légitimité du chef de canton.....	102
III - LES FREINS D'ORDRE HUMAINS.....	103
1-- Le traumatisme psychologique lié à la guerre.....	104
2-- L'individualisme de certains fils du canton.....	106
3-- Une faible présence humaine.....	107
CONCLUSION GENERALE.....	108
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	113
ANNEXE.....	118
TABLE DES MATIERES.....	155